

DYNACTION

RAPPORT ANNUEL 2011



Sommaire

01 L'essentiel de Dynaction 01

Profil	01
Message du Président	02
Chiffres clés 2011	04
Organisation	06

02 Les marchés 09

PHARMACIE	10
- Principes actifs en développement	10
- Principes actifs exclusifs et sous brevets	11
- Principes actifs génériques	12
- Biomatériaux et excipients fonctionnels	13
GRANDE CONSOMMATION	14
- Personal Care	14
- Home care	15
INDUSTRIE	16
- Énergie & environnement	16
- Bâtiment	17
- Impression, microélectronique et électronique organique	18
- Autres applications industrielles	19

03 50 ans de chimie 21

50 ANS D'ENGAGEMENT	22
- Gouvernance opérationnelle	22
- 50 ans d'engagement	23
50 ANS DE QUALITÉ ET DE PERFORMANCE INDUSTRIELLE	24
- 50 ans de qualité	24
- 50 ans de performance industrielle	25
50 ANS D'INNOVATION	26
- 50 ans d'évolution technologique	26
- 50 ans de R&D au service du développement industriel	27
Glossaire	28

04 Éléments financiers et juridiques 31

Rapport de gestion	33
Annexes au rapport de gestion	51
États financiers consolidés	61
Comptes sociaux	85
Rapport des commissaires aux comptes	95
Autres informations	101

Adresses	111
----------	-----

PROFIL

Dyaction est une holding industrielle centrée sur un pôle unique de développement : la Chimie Fine de Spécialité, métier de sa filiale PCAS dans laquelle elle détient une participation majoritaire de 63,65 % au 31 décembre 2011.

PCAS est un groupe industriel de chimie fine et de spécialités, producteur de molécules complexes, à forte valeur ajoutée, vendues dans le monde entier, et faisant appel à des technologies de pointe.

Le Groupe a un modèle d'affaires "business to business". Il propose à sa clientèle des services de production exclusive, ainsi qu'une gamme croissante de produits propriétaires multiclients.

Actifs pharmaceutiques et cosmétiques, excipients fonctionnels, additifs de performance pour les lubrifiants ou produits spéciaux pour l'industrie de la microélectronique, de l'énergie, de l'environnement ou du bâtiment, les molécules produites par le Groupe PCAS constituent le plus souvent le support de la fonctionnalité des produits de ses clients.

Les clients du Groupe sont principalement des groupes internationaux, leaders sur leurs marchés, avec qui PCAS partage une ambition d'excellence. PCAS conçoit et fournit les meilleures réponses industrielles à leurs attentes spécifiques. Ces attentes diversifiées ont en commun une exigence de sécurité, de qualité, de compétitivité, d'innovation et de durabilité.

Les valeurs de PCAS sont :

Sécurité et qualité

Une exigence absolue de sécurité et de qualité pour les personnes et les produits.

Innovation

La conviction que les meilleurs leviers de compétitivité sont la recherche et la maîtrise des technologies avancées.

Compétitivité

La volonté de soutenir l'amélioration continue de performance qu'exigent les grandes tendances mondiales.

Durabilité

Une vision industrielle qui passe par le respect de l'environnement et la promotion des matières premières renouvelables.

Message du Président



// L'amélioration de la rentabilité du Groupe Dynaction est notre priorité pour 2012 et 2013.

Christian MORETTI
Président du Groupe Dynaction

L'année 2011 aura été marquée, pour Dynaction, par deux événements importants.

D'abord un redressement sensible de la rentabilité de sa filiale PCAS qui est aujourd'hui le seul actif industriel de Dynaction.

Cependant la rentabilité de PCAS demeure encore insuffisante et tous les efforts seront faits pour l'améliorer sensiblement à court terme.

Ensuite, par la préparation active de l'opération de fusion entre Dynaction et PCAS. Dans le cadre de sa politique de désendettement, Dynaction a procédé, en janvier et février 2012, à des cessions de titres PCAS et Dynaction. A la suite de ces cessions, la participation de Dynaction dans PCAS s'établit à 61,09 % du capital et 75,96 % des droits de vote et Dynaction dispose de la trésorerie nécessaire au remboursement anticipé intégral de son crédit moyen terme qui s'élève à 750 milliers d'euros.

L'année 2012 marquera le cinquantième anniversaire de la création de la société PCAS par deux entrepreneurs français, Messieurs Félix le Pors et Henri Barbier. Vingt ans plus tard, au départ des fondateurs, elle fut cédée à Stauffer Chemicals, puis se trouva, au fil des fusions-acquisitions, intégrée dans le groupe AKZO auprès de qui Dynaction, en association avec l'équipe de direction de PCAS, en fit l'acquisition en 1992.

PCAS était alors centrée sur la seule chimie de spécialité, et ne possédait que deux usines, celles de Couterne et Bourgoin en France. Sous l'impulsion de Dynaction, le Groupe connut un fort développement, non seulement par croissance interne, mais également par croissance externe. L'acquisition de St-Jean Photochimie (Canada) ouvrit au Groupe le marché des composants électroniques, puis une série d'acquisition (Limay, Turku, Aramon, Villeneuve-la-Garenne, et plus récemment Santa Rosa) lui permit de pénétrer en force sur le marché de la synthèse pharmaceutique, une activité qui représente aujourd'hui les 2/3 de son activité.

Chaque acquisition a été également l'occasion pour PCAS de renforcer son portefeuille de technologies différenciantes (cf. infra, p. 26). La dernière technologie acquise par notre Groupe a été celle de la biocatalyse, grâce à la prise de contrôle fin 2010 de la jeune société nîmoise Protéus.

Depuis 2005, PCAS connaît une phase d'intégration et de consolidation industrielles, commerciales et financières pour renforcer la cohésion du groupe, renouveler progressivement les activités acquises, et rembourser les dettes d'acquisition. Le parc industriel de PCAS comprend aujourd'hui neuf sites, dont sept en Europe et deux en Amérique du Nord. Cette start-up qu'était PCAS est devenue une Entreprise de Taille Intermédiaire (ETI) qui emploie 927 personnes, et compte parmi les tous premiers acteurs français de la chimie. Ses produits sont présents dans des secteurs clés comme la santé, le bien-être, l'énergie et les matériaux. De ses origines, PCAS a conservé l'esprit d'entreprise, la flexibilité, la réactivité, le désir de satisfaire le client et la capacité d'innover pour développer des procédés compétitifs. Notre activité se déploie dans le monde entier puisque l'export représente 70 % de notre chiffre d'affaires.

Au cours de ces dernières années, l'environnement économique a changé. La mondialisation a fait émerger de nouveaux marchés, mais aussi de nouveaux concurrents. La pression sur les prix s'est accentuée. Les exigences de qualité et environnementales ont augmenté, et l'environnement financier est devenu instable. Dans cet environnement difficile, nos équipes ont su faire front, confirmant ainsi que le capital le plus précieux d'une entreprise demeure le capital humain. Qu'elles en soient ici remerciées.

La stratégie de PCAS vise désormais à développer davantage de produits propres en y incorporant toujours plus d'innovation technologique pour les différencier sur leurs marchés. Le développement de cette stratégie n'est toutefois possible que si PCAS améliore ses résultats financiers encore insuffisants. Aussi l'amélioration significative de la rentabilité de ses opérations est-elle la première priorité fixée par le Conseil d'Administration pour les années 2012 et 2013.

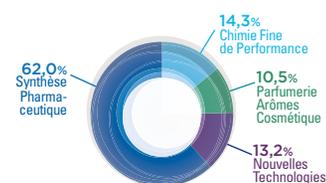
Christian MORETTI
Président du Groupe Dynaction

Chiffres clés 2011

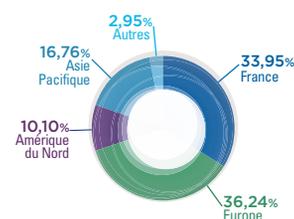
en millions d'euros	2010	2011
Chiffre d'Affaires	158,5	164,5
dont Synthèse Pharmaceutique	99,4	102,1
dont Chimie Fine de Spécialité	59,1	62,4
EBITDA (*)	15,9	16,5
Marge d'EBITDA	10,0%	10,0%
Résultat Opérationnel Courant (*)	3,2	5,3
Autres produits et charges opérationnels	-2,2	-1,4
Résultat financier	-4,2	-3,6
Impôts (**)	-0,9	-3,1
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	-0,1	0,2
Résultat Net	-4,2	-2,6
Résultat Net (hors dépréciation d'Impôts Différés Actifs)	-4,2	0,4
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	70,4	68,8
Endettement net	48,5	54,1
Taux d'endettement	0,69	0,79
Actif Net part du Groupe par action	13,5	13,3

(*) y compris Crédit d'Impôt Recherche pour 2,8 M€ en 2011 et 2,7 M€ en 2010.
 (**) y compris dépréciation d'Impôt Différés Actifs pour 3 M€ en 2011.

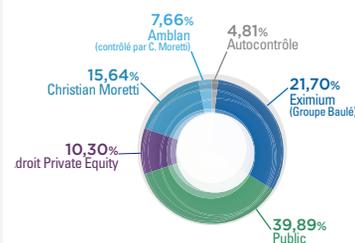
CHIFFRE D'AFFAIRES DYNACTION PAR MARCHÉ



CHIFFRE D'AFFAIRES DYNACTION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



DÉTENTION DU CAPITAL DYNACTION



164,5 M€

chiffre d'affaires consolidé

9

sites de production

7,4 %

du chiffre d'affaires dédiés à la R&D

5,2 %

du chiffre d'affaires en investissements industriels

16,5 M€

EBITDA*

928

collaborateurs

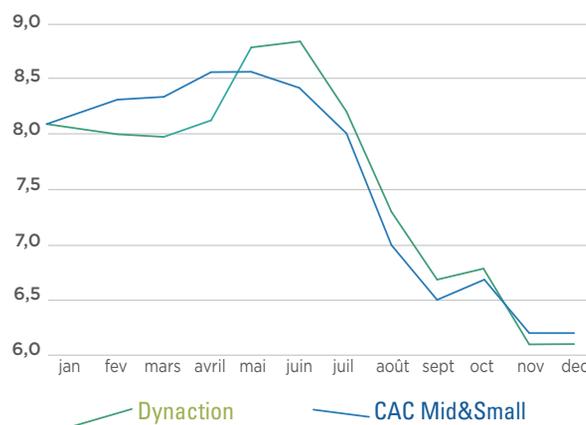
L'ACTION DYNACTION

Chiffres clés ajustés par action

en euros	2009	2010	2011
Cours le plus haut	8,50	8,88	9,50
Cours le plus bas	3,76	7,72	5,41
Situation nette, part du Groupe	14,28	13,54	13,26
Résultat net part du Groupe	(0,32)	(0,83)	(0,49)

L'action Dynaction fait partie des indices Nyse Euronext compartiment C. Le titre fait l'objet d'un contrat d'animation avec ODDO.

Évolution du cours de l'action



Organisation

Organes de contrôle Dynaction

Direction

- Christian Moretti
Président du Conseil d'Administration
- Philippe Delwasse
Directeur Général

Administrateurs

- Alain Ferri
- Michel Fleuriet
- Jean-Robert Kervarec
- Jean-Louis Milin
- Caroline Millot
- Jean-Pierre Richard

PCAS

Conseil d'administration PCAS

(au 22/02/2012)

- Président
Christian Moretti
- Vice-Président
Philippe Delwasse
- Administrateurs
 - Michel Baule
 - Bruno le Bourhis
 - Philippe Decazes
 - Jean-Robert Kervarec
(représentant Dynaction)
 - Caroline Millot
 - Alain de Salaberry

Comité Exécutif PCAS

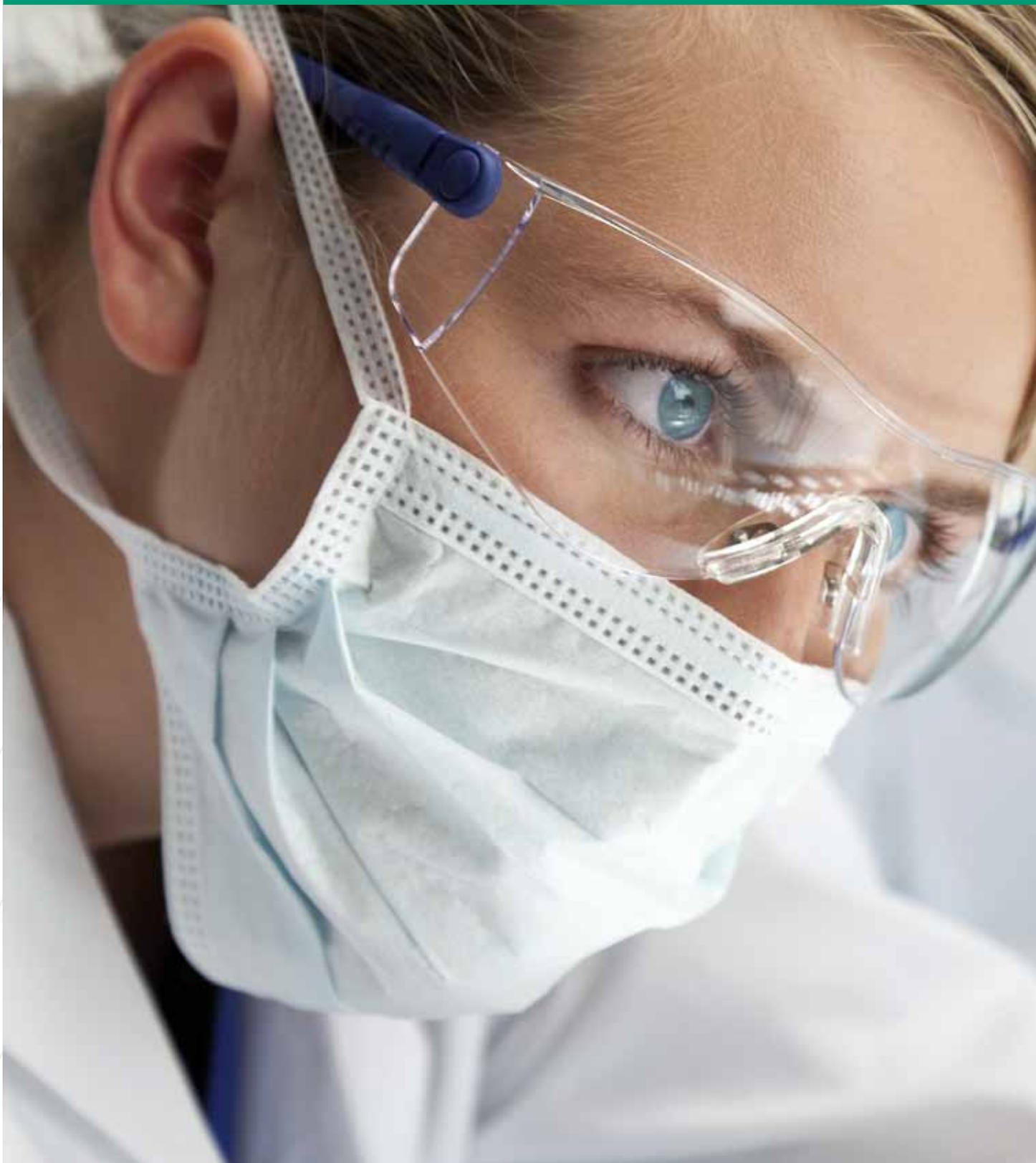
(au 22/02/2012)

- Président du Conseil d'Administration
Christian Moretti
- Vice-Président du Conseil d'Administration
Philippe Delwasse
- Directeur Général Délégué
Vincent Touraille
- Directeur Général Adjoint
(affaires administratives et financières)
Eric Moissenot
- Directeur Recherche & Développement
Gérard Guillamot
- Directeur Industriel
Dominique Mabire



Le comité exécutif de PCAS

De gauche à droite : Vincent Touraille, Philippe Delwasse, Christian Moretti, Gérard Guillaumot, Eric Moissenot, Dominique Mabire.



2 LES MARCHÉS

Dans les laboratoires et unités industrielles du Groupe PCAS s'élaborent des réponses industrielles aux attentes des sociétés et aux défis du développement durable.

7,4%

du chiffre d'affaires dédiés à la R&D

928

collaborateurs

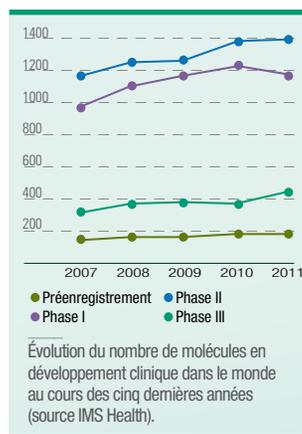
9

sites de production

Pharmacie

Principes actifs en développement

Près de la moitié des molécules qui entrent en phase d'essais cliniques* provient de start-up biopharmaceutiques dont le modèle d'affaires repose majoritairement sur la sous-traitance. PCAS accélère le développement clinique* de ces nouvelles thérapeutiques en mettant au point des procédés compétitifs et sûrs pour la fabrication de leurs ingrédients pharmaceutiques actifs.



Les produits et services du groupe couvrent la quasi-totalité des étapes du cycle de vie d'un médicament. PCAS accompagne en effet ses clients depuis les premiers essais cliniques* chez l'homme jusqu'à la production commerciale.

L'augmentation du nombre de médicaments en phase III d'essais cliniques est un signal très favorable d'amélioration de l'efficacité de la R&D pharmaceutique. Cette amélioration est due pour une large part à l'intense activité innovatrice des sociétés biopharmaceutiques. Parmi les régions les plus dynamiques : le nord-est des États-Unis et la Californie, où de nombreuses start-up de ce type se sont implantées, mais aussi certains pays d'Europe.

L'année 2011 a également confirmé la tendance des big pharma à ne plus miser uniquement sur le développement de blockbuster*, mais à développer des produits plus efficaces, car mieux adaptés aux spécificités des patients. Cette approche, dite de "médecine personnalisée", contribue à réduire le taux d'attrition en cours d'essais cliniques, et à maintenir à un niveau élevé le nombre de nouveaux médicaments autorisés. En 2011, 35 médicaments innovants ont été approuvés par la US FDA*, un des chiffres les plus élevés de la décennie.

Chaque année, PCAS développe des procédés de production compétitifs et sûrs pour plusieurs dizaines de produits qui rentrent dans la composition de médicaments en cours d'essais cliniques. Généralement, en effet, les sociétés de biotechnologie qui les développent ne disposent d'aucun moyen industriel. Elles sous-traitent intégralement cette activité.

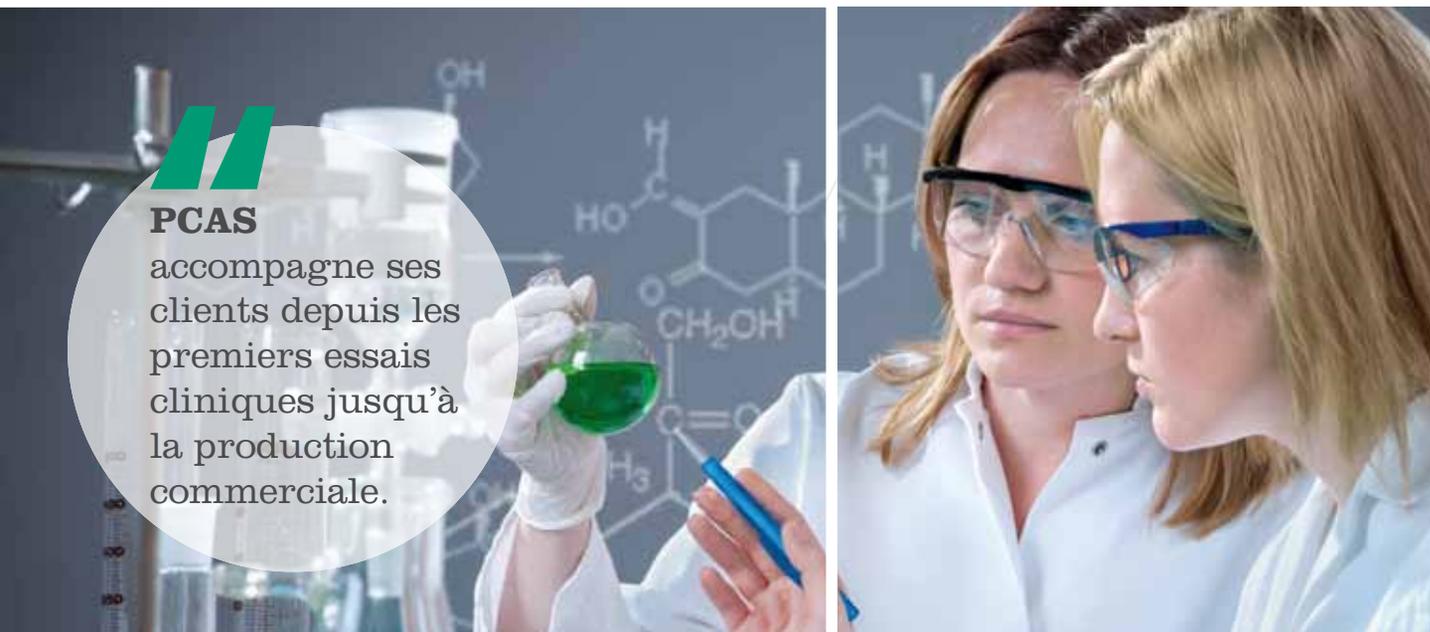
Aux États-Unis, le site de PCAS Nanosyn, créé en 2010 en joint-venture avec un spécialiste de la chimie médicinale, fournit les quantités nécessaires aux tout premiers essais sur l'homme. Situé en Californie, il donne au Groupe un accès privilégié aux sociétés biopharmaceutiques américaines et lui permet de capter un courant d'affaires à un stade très précoce de la chaîne de valeur. En Europe, PCAS assure ensuite la montée en échelle des productions pour toutes les phases des essais cliniques et apporte son expertise réglementaire pour la constitution de dossiers d'enregistrement internationaux.

API en développement

API exclusifs et sous brevet

API génériques

Biomatériaux & excipients fonctionnels



PCAS

accompagne ses clients depuis les premiers essais cliniques jusqu'à la production commerciale.

Principes actifs exclusifs et sous brevets

Savoir répondre aux défis techniques de la production industrielle des principes actifs des médicaments modernes, et réussir à satisfaire aux normes de qualité draconiennes des agences sanitaires du monde entier sont des prérequis pour accéder au marché de la synthèse exclusive d'actifs pharmaceutiques.

Les ventes de médicaments innovants, protégés par des brevets, constituent la majeure partie du marché des médicaments qui aurait atteint US\$940 mrd en 2011, en croissance de 4,5% (source: IMS Health). Afin de concentrer ses efforts sur la découverte de nouveaux médicaments et l'achat de nouvelles molécules auprès de start-up biopharmaceutiques, l'industrie pharmaceutique innovante sous-traite une part croissante de la production de ses molécules actives et de leurs intermédiaires. Dans moins d'une dizaine d'années, des leaders comme AstraZeneca auront sous-traité la totalité de cette activité. Ce marché est une des activités majeures de PCAS qui produit des actifs pharmaceutiques, des inter-

médiaires* avancés et des building blocks* pour la fabrication de médicaments innovants en phase commerciale. Cette production est qualifiée "d'exclusive", car dédiée spécifiquement à l'inventeur du nouveau médicament qui dispose d'une exclusivité grâce aux brevets protégeant son invention. Ces molécules innovantes ont souvent des structures très complexes qui posent à l'industriel de véritables défis techniques. Pour y répondre, PCAS dispose d'équipes de R&D et de plateformes technologiques de rang international, incluant notamment la biocatalyse*. Mais ce n'est pas la seule barrière à l'entrée de ce marché. Les exigences actuelles des agences n'ont en effet jamais été plus strictes. Grâce à un outil industriel puissant et adapté qui satisfait aux normes réglementaires les plus élevées, la marque PCAS est aujourd'hui une garantie de qualité, de fiabilité et de respect des normes environnementales.



Olga Issakova
Directeur Général
PCAS Nanosyn

L'actif pharmaceutique porte en général la plus grande part de la propriété intellectuelle de la spécialité brevetée. Les informations relatives à ces molécules ne sont diffusées qu'aux chimistes qui méritent la confiance des innovateurs. PCAS fait partie de ce cercle restreint des "preferred suppliers" de plusieurs des dix premiers groupes pharmaceutiques mondiaux.



*glossaire p. 28



PCAS développe des procédés innovants et compétitifs qui bénéficient des plus récents progrès technologiques.

leur concurrence (source C&EN News, 5 déc. 2011). La croissance des génériques est par ailleurs fortement encouragée par de nombreux gouvernements qui espèrent ainsi maîtriser les dépenses des systèmes d'assurance maladie. La croissance annuelle moyenne des ventes de génériques entre 2010 et 2015 devrait atteindre 10 % aux États-Unis et 11 % en Europe. Cette situation amène l'industrie pharmaceutique à opérer une mutation profonde en faveur des génériques.

Principes actifs génériques

PCAS accompagne la forte progression des ventes de médicaments génériques* (plus de 100 mrds de USD en 2011) en produisant leurs principes actifs au moyen de nouveaux procédés propriétaires. Ces nouveaux procédés bénéficient des plus récents progrès technologiques et permettent de réduire fortement les coûts des principes actifs sans compromettre sur la qualité.

Après les récents pics d'expiration de brevets, les principaux domaines thérapeutiques sont aujourd'hui sous la domination croissante des médicaments génériques. De 2011 à 2015, aux seuls États-Unis, c'est un chiffre d'affaires de 105 milliards de dollars qui sera ainsi exposé à

L'activité "principes actifs génériques" du groupe PCAS bénéficie de 50 ans d'expertise industrielle, technologique et réglementaire. La Société développe des procédés propriétaires pour la fabrication des ingrédients actifs (les "APIs"* , pour "Active Pharmaceutical Ingredients") des médicaments génériques. L'apport de technologies compétitives et durables, comme notamment la biocatalyse*, autorise une forte réduction des coûts de production de ces APIs par rapport à ceux des actifs contenus dans les médicaments princeps*. Tous les sites du Groupe qui sont dédiés à cette activité ont été audités et approuvés aussi bien par les clients de PCAS que par les autorités sanitaires compétentes, telles que la US FDA* ou l'EMA*. Des dossiers réglementaires sont déposés dans toutes les zones à fort potentiel, bien sûr en Europe, aux États-Unis et au Japon, mais aussi dans les pays de la zone BRIC* considérée comme stratégique et qui est en fort développement pour PCAS.

En 2011, de nouveaux programmes de R&D ont été lancés pour renforcer ce catalogue qui compte aujourd'hui une cinquantaine d'APIs génériques que le Groupe commercialise auprès de plus de 250 laboratoires pharmaceutiques situés sur les cinq continents.



Biomatériaux et excipients fonctionnels

Au-delà du principe actif et de ses intermédiaires de synthèse, PCAS a développé un savoir-faire qui lui permet de produire sur ses sites GMP* des molécules complexes qui sont associées à de nouvelles formes thérapeutiques, sans avoir le statut de substances actives. Cette activité est valorisée par le Groupe par la vente de familles de produits propriétaires et de services de production exclusive pour des grands groupes pharmaceutiques.

Jusqu'aux années 60, la pharmacie s'intéressait essentiellement à la molécule active. La forme galénique n'était alors considérée que comme une simple présentation de celle-ci, et personne n'envisageait qu'elle puisse jouer un rôle important dans l'activité thérapeutique du médicament. Aujourd'hui, le choix du bon excipient fonctionnel est devenu une condition préalable pour le succès d'un nouveau médicament. Les excipients doivent en effet remplir de multiples fonctions : maintien de la stabilité du médicament tout au long de sa fabrication et de sa conservation, amélioration de sa biodisponibilité, et contrôle de sa libération après son administration au patient.

Sur ce marché en croissance, PCAS propose trois grandes familles de produits & services :

- Une gamme de polymères biocompatibles et biodégradables (notamment des PLGA/PLA*) commercialisés par PCAS sous la marque EXPANSORB® permettant d'augmenter, de potentialiser la performance du médicament. Ces polymères sont notamment utilisés comme systèmes de délivrance contrôlée de principes actifs. Leur effet peut aller de quelques semaines à plusieurs mois. Leur domaine d'application inclut notamment l'administration contrôlée de médicaments injectables (peptides, protéines thérapeutiques, hormones, antibiotiques, etc.).
- Des substances chimiques produites en environnement pharmaceutique GMP pour les dispositifs médicaux, souvent associés à des pathologies chroniques. PCAS produit par exemple sous accord de confidentialité une substance assurant la performance d'un dispositif médical représentant un chiffre d'affaires supérieur au milliard d'euros.
- Des services de fabrication sous contrat d'exclusivité dans un environnement BPF* de matériaux permettant de purifier des biomédicaments comme les protéines thérapeutiques.

“Construire une relation de confiance sur le long terme”

La notion de progrès thérapeutique est étroitement associée à l'activité quotidienne de PCAS dans le secteur pharmaceutique. Cette activité conduit les équipes du Groupe à être en interaction permanente

avec la recherche pharmaceutique de pointe. Ces équipes, de haut niveau technologique, trouvent en PCAS un partenaire capable de leur fournir une série de produits et de services de production (intermédiaires, actifs pharmaceutiques et excipients fonctionnels) qui leur permettent d'accélérer le développement de leurs produits, qu'il s'agisse de médicaments innovants ou de génériques.

Dans les gènes du Groupe, il y a aussi une “orientation client” qui lui permet de construire une véritable relation de long terme avec ses clients, de bâtir une confiance réciproque. PCAS est une organisation “B to B” ; ses succès sont aussi ceux de ses clients, et réciproquement. Les efforts du Groupe visent donc en priorité à créer et maintenir cette qualité de relation qui assure un partage équitable de la valeur produite.



KIT EXPANSORB®

Un large choix de polymères à la disposition des galénistes pour les aider à trouver la meilleure forme de libération contrôlée de leur produit



API en développement

API exclusifs et sous brevet

API génériques

Biomatériaux & excipients fonctionnels

Grande consommation

Personal Care

PCAS fournit aux leaders mondiaux de l'industrie cosmétique des services de production exclusive d'ingrédients cosmétiques et un catalogue de composés olfactifs. Le Groupe développe également de nouveaux ingrédients propriétaires destinés aux formulateurs de produits de beauté et de soin de la personne.



Les parfums sont une composante essentielle à la notion de "bien-être" et concourent à notre équilibre personnel.

En 2011, la taille du marché des produits cosmétiques était estimée à US\$ 150 milliards, en croissance de 5 % dans les pays développés. Ce sont surtout les pays émergents qui tirent la croissance mondiale avec des taux à deux chiffres en Russie, en Chine ou au Brésil.

Toutefois, les besoins et désirs des consommateurs d'Europe, d'Amérique et d'Asie diffèrent sensiblement. PCAS utilise les technologies les plus avancées pour permettre aux formulateurs d'accélérer et sécuriser leurs développements de soins cosmétiques adaptés aux spécificités de ces marchés. Grâce à ses équipes de R&D, de production industrielle et d'assurance qualité, PCAS accompagne ses clients tout au long du développement de leurs nouveaux concepts et leur garantit la qualité de leurs ingrédients et le respect des contraintes réglementaires.

Sur le plan industriel, cette activité s'appuie principalement sur les sites français de Couterne et de Bourgoin où sont notamment produits des filtres solaires ou des produits antiâges. En cosmétique, les contraintes réglementaires se rapprochent progressivement de celles du monde pharmaceutique. Aussi l'expertise reconnue de

PCAS dans ce domaine renforce-t-elle la crédibilité de son offre en cosmétique.

PCAS développe plusieurs produits innovants issus de sa recherche propre et protégés par des brevets :

- des actifs cosmétiques anti-âge (regroupés sous le terme d'actifs "antiglycation") qui limitent la rigidification des fibres de collagène et d'élastine, phénomène à l'origine du vieillissement accéléré de la peau ;
- des produits "apaisants" d'application locale.

Le Groupe fournit également aux formulateurs un catalogue de composés olfactifs destinés aux produits de soins et de beauté.

Ingrédients cosmétiques biosourcés

La demande du marché pour des cosmétiques biosourcés est de plus en plus forte. Protéus, la société de biotechnologie industrielle du Groupe PCAS, dispose de moyens compétitifs pour développer des procédés de production d'ingrédients biosourcés. Protéus a notamment développé des technologies pour la transformation des corps gras et des hydrates de carbone* en produits spécifiques. Ces procédés utilisent des enzymes* dont certaines ont été découvertes dans la biodiversité marine des zones hydrothermales des fosses océaniques profondes. Les microorganismes* issus de ces environnements sont adaptés à des conditions de vie extraordinairement rudes. Protéus exploite la robustesse de leurs enzymes* pour catalyser* des réactions spécifiques.

Home care

Les senteurs qui émanent d'un produit d'entretien ou d'une lessive au moment de, ou après son utilisation, jouent un rôle clef pour la satisfaction des consommateurs. A Bourgoin-Jallieu, dans un site industriel spécialisé, PCAS produit une large gamme de produits olfactifs qui comprennent notamment des odeurs recherchées comme le jasmin, mais aussi des notes vertes, des notes herbacées, boisées, balsamiques ou d'agrumes.

Les parfums utilisés dans les lessives, savons, parfums d'ambiance et détergents sont des mélanges souvent complexes de fragrances pures que des spécialistes ont l'art d'assembler. Cette industrie spécialisée forme un secteur très concentré dont les leaders mondiaux sont les clients de PCAS. Spécialisés dans la création de compositions parfumantes, ils préparent, à partir des fragrances fournies par PCAS, des formulations originales adaptées aux caractéristiques des lessives, savons, parfums d'ambiance ou détergents dont les marques sont familières au grand public, et qui représentaient en 2010 un marché mondial d'environ 94 milliards d'euros.

Le site de PCAS à Mourenx (site SBS "Société Béarnaise de Synthèse") est presque exclusivement réservé à la fabrication de produits de gros volumes destinés aux marchés de masse tels que la détergence, le lessiviel ou les parfums d'ambiance. Des schémas réactionnels chimiques spécifiques permettent, à partir de dérivés d'une molécule simple, mais très réactive (l'acroléine*), d'obtenir des bases olfactives essentielles. Les niveaux de performance et de sécurité y sont très élevés pour répondre à des exigences fortes imposées par la réactivité de l'acroléine.

Les matières olfactives sont toujours préparées en combinant des étapes de synthèse chimique (notamment sur la base de produits naturels) et des étapes de distillation qui assurent la pureté des produits ainsi que la justesse de la note olfactive. Une équipe d'experts en Affaires Réglementaires permet d'assurer la conformité des produits aux normes, notamment pour s'assurer de l'innocuité des produits d'utilisation régulière.



DÉVELOPPEMENT DURABLE : des bases olfactives à partir de matières premières renouvelables

PCAS développe des technologies qui permettent l'emploi de matières premières renouvelables d'origine naturelle et qui répondent aux critères du développement durable et permettent à PCAS de se différencier face à la concurrence asiatique, notamment chinoise. Par ailleurs, l'intégration de la société de biotechnologie industrielle Protéus dans le Groupe permet désormais la production par voie biotechnologique de molécules issues de matières renouvelables.

*glossaire p. 28

Industrie

Énergie & environnement

Le Groupe PCAS apporte aux nouvelles filières industrielles qui se constituent dans l'énergie et l'environnement, des solutions innovantes pour une transition vers des énergies propres et sûres, et vers des technologies environnementales plus performantes, plus économiques et plus durables.



PCAS est un acteur du photovoltaïque organique, technologie complémentaire au photovoltaïque silicium.

La raréfaction et le renchérissement annoncés des ressources fossiles, aggravés par des processus spéculatifs et les menaces liées au changement climatique mondial, sont un des grands défis contemporains. Le Groupe PCAS est engagé dans le développement du photovoltaïque* de quatrième génération.

Dans le domaine du photovoltaïque organique, le Groupe développe, dans sa filiale canadienne St-Jean Photochimie (SJPC), des matériaux semi-conducteurs pour les systèmes photovoltaïques organiques. Certains produits développés par SJPC sont également destinés à d'autres applications innovantes comme l'éclairage par OLED*. SJPC mène ces développements d'une part, en tant que partenaire de start-up innovantes, en industrialisant de nouvelles molécules actives, et d'autre part, en créant de l'innovation par sa recherche propre.

Dans la plupart des applications environnementales (production de méthane ou d'hydrogène biologiques, détoxification des sols, épuration de déchets organiques, ou recyclage en matière première ou en énergie, etc.), les enzymes et les microorganismes sont au cœur des procédés. Protéus, la filiale biotechnologique du Groupe PCAS, a développé des applications en désinfection et détoxification de polluants par voie enzymatique, notamment pour la biodégradation dans l'environnement de molécules toxiques comme les alcanes chlorés.

Photovoltaïque organique, bioénergie, bioremédiation et détoxification : le groupe PCAS développe une chimie performante pour un développement durable.



PCAS fournit des solutions innovantes pour une transition vers une industrie plus propre et plus sûre, plus durable et plus performante.

Bâtiment

42% de toute notre consommation énergétique est consacrée au chauffage ou à la climatisation de nos habitations, nos bureaux ou nos ateliers. Le Groupe PCAS s'est positionné sur le marché des matériaux superisolants en créant ENERSENS, une filiale qui développe plusieurs matériaux composites à base d'aérogel de silice, un matériau non combustible ultraléger destiné à la fabrication de complexes d'isolation thermique à haute performance.

Le Grenelle de l'environnement a mis en relief la nécessité de rénover un parc immobilier français peu économe en énergie, car conçu à des époques où l'énergie était bon marché. L'ambition du Groupe PCAS est de devenir un acteur majeur de la super-isolation, tout particulièrement dans le bâtiment, où les défis énergétiques sont les plus importants.

Après plusieurs années d'efforts de recherche et de développement, PCAS a décidé en 2010 de créer ENERSENS, une filiale qui développe des matériaux superisolants, sûrs et très per-

formants. Plusieurs matériaux composites à base d'aérogel de silice, un matériau non combustible, sont développés pour la fabrication de complexes d'isolation thermique exceptionnellement minces. Ces produits technologiques seront commercialisés sous forme de panneaux. Ils permettent notamment de résoudre les difficultés techniques liées au manque d'espace disponible pour l'isolation. Cette contrainte est fréquemment rencontrée en France, où l'isolation thermique est souvent réalisée par l'intérieur des bâtiments.

Les développements concernent aussi l'isolation thermique par l'extérieur, car là aussi, les technologies issues de l'aérogel de silice permettent un gain d'espace et de sécurité très appréciable. Par exemple, le grade ISOGEL®, aérogel de silice sous forme granulaire, peut être additionné à des mortiers de façade pour former autour d'un bâtiment une peau minérale stable et durable, significativement plus isolante que d'autres isolants pour une même épaisseur. De plus, cette peau respire et résiste à des températures élevées, ce qui permet d'éviter les murs humides et améliore la sécurité des habitations.

Par ailleurs, le Groupe PCAS fournit des matériaux précurseurs* qui après dépôt en couche mince sur le verre, permettent de réaliser des vitrages aux propriétés radiatives qui limitent les échanges thermiques.

Confort d'été, confort d'hiver

L'isolation est une des grandes préoccupations des concepteurs de logements, des constructeurs, des habitants et aussi des pouvoirs publics. La recherche de solutions efficaces pour le bâti neuf et l'existant doit se soucier de sobriété énergétique et de sécurité. Les superisolants non inflammables d'ENERSENS répondent à ces nouveaux besoins.



*glossaire p. 28

Impression, micro-électronique et électronique organique

Les industries de l'impression et des semi-conducteurs sont deux domaines très voisins. Les industriels de ces marchés sont fortement dépendants des avancées de la chimie des matériaux, de la chimie des surfaces, des technologies de dépôts en couche mince et des interactions entre les matériaux actifs et la lumière.

Pour l'industrie de l'impression, PCAS a développé des gammes de produits utilisés pour la préparation de la couche sensible des plaques offset ou digitales. Cette couche, sensible à des lasers de longueurs d'ondes précises, est réalisée à l'aide de matériaux assurant haute résolution et durabilité (matériaux photosensibles*, colorants, polymères spéciaux et précurseurs* chimiques complexes).

Dans l'industrie des semi-conducteurs, à travers sa filiale St-Jean Photochimie, PCAS développe pour le compte de grands acteurs de la microélectronique, des produits de très haute pureté destinés aux procédés microlithographiques pour les technologies G-line, I-line 248 nm et 193 nm. Ces produits entrent dans la formulation de photorésistes et couches anti-reflet (BARCs)* qui permettent la gravure à l'échelle nanométrique de circuits intégrés et de micro-processeurs.

À ces travaux, s'ajoutent ceux que le Groupe PCAS et St-Jean Photochimie réalisent dans le domaine de **l'électronique organique**, domaine qui s'annonce comme une des prochaines révolutions technologiques majeures. Une offre technologique a été développée pour la fabrication de matériaux entrant dans la composition d'écrans plats ou de l'éclairage utilisant la technologie OLED et pour l'électronique imprimée.

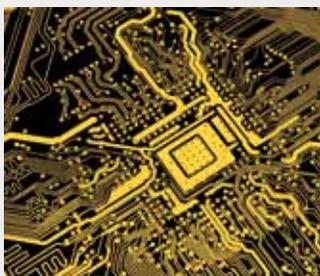
Des produits à forte fonctionnalité et haute performance pour des marchés à cycles industriels courts, reflets de la rapidité des changements technologiques.

L'électronique imprimée : une rupture technologique

L'électronique imprimée représentera probablement une des grandes révolutions technologiques du XXI^e siècle. Elle crée un nouveau marché en autorisant l'intégration de composants électroniques légers, flexibles, de faible épaisseur, économiquement très accessibles, dans des produits courants afin de les rendre interactifs ou "intelligents".

Le Groupe PCAS, notamment par sa filiale canadienne SJPC (Saint-Jean Photochimie) fabrique des matériaux pour les électroniques imprimées. Les matériaux sont utilisés dans des formulations des encres actives qui sont déposées sur des supports souples (film polyester, papier, etc.). Les encres peuvent contenir des nanoparticules métalliques, des composés inorganiques, mais aussi des composés organiques tels que des polymères semi-conducteurs.

L'expertise acquise par SJPC permet au Groupe PCAS d'être un des acteurs de cette révolution technologique.



L'électronique imprimée devrait transformer les produits courants d'aujourd'hui en produits interactifs, "intelligents", en intégrant des composants électroniques qui seront imprimés sur leurs surfaces. Elle repose sur l'émergence de nouvelles applications et de nouvelles générations de produits économiquement très accessibles, flexibles, légers et de faible épaisseur. Les applications de l'électronique imprimée sont très variées : systèmes d'affichage flexible, capteurs, étiquettes d'identification par radio fréquence (RFID)*, cellules photovoltaïques* organiques ou encore batteries.

Autres Applications industrielles

Le Groupe PCAS apporte des solutions pour lutter contre la corrosion, assurer la lubrification dans l'industrie et donner de nouvelles fonctionnalités à des polymères spéciaux.

Dans l'industrie automobile, PCAS fournit des molécules, produits ou matériaux qui sont utilisés pour la protection anticorrosion longue durée des véhicules automobiles, notamment les corps creux et les dessous de caisse.

Dans les lubrifiants, le Groupe est un fournisseur de référence dans le secteur de la transformation des métaux (metal working), pour lequel il élabore des additifs* conférant aux lubrifiants ou aux fluides techniques utilisés lors des processus de transformation des métaux, des propriétés essentielles comme des propriétés "extrême pression", "anti-usure" ou "anticorrosion". Par ailleurs, PCAS dispose de technologies propriétaires pour la production de composés tels que les calcium sulfonates & carbonates, pour l'élaboration de graisses à haute performance destinées aux industries automobile, sidérurgique, navale, papetière, pétrolière, ou de la construction.

Dans les lubrifiants, l'activité du Groupe PCAS repose sur deux modèles d'affaires :

- la conception, fabrication et commercialisation de produits multiclients, ou de produits développés "sur mesure" à partir d'une technologie propriétaire, pour conférer un avantage compétitif à un client.
- La constitution de partenariats avec des pétroliers qui souhaitent externaliser une partie de leur fabrication pour bénéficier des atouts technologiques, des capacités disponibles ou de la flexibilité des sites industriels du Groupe PCAS.



Dans le secteur des polymères, PCAS élabore et fabrique pour le compte de grands groupes des polymères ou des monomères spéciaux entrant dans la composition de produits à fort contenu technologique : fibres textiles à très haute résistance thermique, résines spéciales fonctionnalisées pour des applications environnementales ou biomédicales, polymères à très haute performance pour des applications aéronautiques ou pétrolières, etc. Par ailleurs, au travers de sa filiale canadienne PCAS BioMatrix, le Groupe propose des résines pour la production par voie chimique de composés biologiques, notamment des fragments de protéines* ou de gènes ("peptides*" et "oligonucléotides*").



50

50 ANS DE CHIMIE

Nos valeurs et nos expertises

PCAS est un groupe de chimie fine et de spécialités qui partage avec sa clientèle une ambition d'excellence. Sa mission est d'apporter la meilleure réponse aux défis globaux et aux attentes spécifiques de nos sociétés avec des solutions industrielles sûres, compétitives, innovantes et durables.

7,4%

du chiffre d'affaires
dédiés à la R&D

928

collaborateurs

9

sites de production

50 ans d'engagement



PCAS est une société organisée en métiers qui travaillent ensemble par processus. Ce mode de gouvernance opérationnelle, progressivement mis en œuvre dans tous les domaines d'activité de PCAS, mobilise et dynamise l'ensemble des acteurs des différents métiers au service de la réussite des projets stratégiques du Groupe.

Gouvernance opérationnelle



Identifier, sélectionner, hiérarchiser et piloter les projets stratégiques du Groupe PCAS

Comment dynamiser la gouvernance opérationnelle de PCAS tout en renforçant l'efficacité de sa structure industrielle ? Comment mieux associer les responsables à la stratégie d'entreprise et identifier ceux qui seront les cadres dirigeants de demain ?

Dynamiser les processus opérationnels et décisionnels...

Comme toute entreprise, PCAS a le devoir de gérer efficacement et de façon responsable les ressources mises à sa disposition par ses actionnaires. PCAS a choisi de se donner des principes et des règles de contrôle et de gouvernance explicites, qui encadrent les processus opérationnels et décisionnels, et qui tracent des lignes de conduite claires en matière de partage des responsabilités, de processus administratifs, de coordination et de reddition de comptes.

...pour la réalisation des projets stratégiques

Mais une entreprise a aussi le devoir de se développer. Elle doit être non seulement gérer le quotidien, mais aussi construire son avenir. C'est pourquoi PCAS a lancé plusieurs projets stratégiques. Pour les mener à bien, PCAS met en œuvre un système de gouvernance opérationnel fondé sur trois processus principaux :

- "Développement d'affaires" : un processus qui identifie, sélectionne et hiérarchise les projets ;
- "Gestion de projet," qui réunit de façon transitoire dans une "équipe projet," des collaborateurs issus des différentes directions du Groupe ;
- "Chaîne d'approvisionnement," qui, lorsqu'un projet a atteint une maturité suffisante, en assure la planification, l'achat de matières premières, la production, le contrôle et la logistique.

Deux processus viennent en support de ces trois processus de réalisation. D'une part, le processus "ressources humaines" qui a pour but de mettre à disposition de l'entreprise la main d'œuvre nécessaire et suffisante pour répondre aux besoins des processus de réalisation, et d'autre part, le processus "ressources matérielles" qui a pour but de mettre à disposition de l'entreprise, des sites industriels appropriés, en conformité avec les exigences réglementaires QHSE.



La diversité de ses métiers et de ses marchés, leur potentiel de développement, d'innovation et d'opportunités de carrière, permettent au Groupe PCAS de mener une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.

50 ans d'engagement

Active sur des marchés mondialisés, PCAS est une entreprise en mouvement. Elle cherche en permanence à créer les conditions qui permettent à tous ses collaborateurs d'accompagner les transformations en cours.

L'expertise et l'engagement de ses collaborateurs sont une des principales forces du Groupe PCAS. Motivation des salariés, formation et valorisation des compétences sont donc placées au cœur de la politique sociale du Groupe. La diversité des métiers et des activités de PCAS, leur potentiel de développement, d'innovation et de challenges personnels, lui offrent la possibilité d'une politique de ressources humaines dynamique et personnalisée.

La Direction des Ressources Humaines du Groupe PCAS s'attache à améliorer, en permanence, la gestion des talents. Un de ses objectifs est de détecter tout nouveau potentiel et de lui assurer une évolution de carrière en adéquation avec son profil et l'accroissement de ses compétences. En 2011, un nouveau plan de formation mieux adapté aux évolutions en cours a été mis en place pour accompagner les collaborateurs dans leur parcours.

Une gestion des Ressources Humaines centralisée au niveau du Groupe permet de développer la mobilité d'un site à l'autre et d'assurer des transferts de savoir-faire. Ainsi, depuis 2004, plusieurs collaborateurs finlandais ont intégré avec succès les sites de Limay (France) et de Santa Rosa en Californie dans le cadre de la mutualisation de ressources critiques (R&D, Qualité, Affaires réglementaires, etc.).

Une large ouverture est faite aux jeunes diplômés, stagiaires et VIE (Volontaires à l'International en Entreprise). Ces jeunes recrues apportent à PCAS leur savoir, leur dynamisme, leur créativité et PCAS leur offre l'opportunité d'une première embauche. Pour faciliter l'intégration des nouveaux collaborateurs, des parcours d'intégration personnalisés sont mis en place.

La proximité, le dialogue et l'interaction constante sont des éléments primordiaux dans les relations professionnelles entre services. Ils permettent à PCAS d'atteindre un très haut niveau de réactivité qui est très apprécié par la clientèle qui partage avec le Groupe une même ambition d'excellence.

50 ans de qualité et de performance industrielle



La qualité est un moteur de performance industrielle pour l'entreprise qui doit comprendre les évolutions en cours, s'adapter aux nouveaux contextes et satisfaire les attentes explicites et implicites de ses clients.

50 ans de qualité

La qualité n'est pas une destination, c'est un voyage. Parce que l'on peut toujours faire mieux, que les besoins du marché changent, que les normes et les réglementations évoluent, de même que les moyens techniques à la disposition du Groupe. En ce sens, la qualité d'aujourd'hui ne ressemble pas à celle des débuts de PCAS.



“ Si nos fabriques imposent, à force de soin, la qualité supérieure de nos produits, les étrangers trouveront avantage à se fournir en France et leur argent affluera dans les caisses du Royaume. ”

Jean-Baptiste Colbert
le 3 août 1664

Pourtant ce sont toujours les mêmes comportements qui sont à l'œuvre et qui fondent la culture de qualité de PCAS. Elle implique professionnalisme, intégrité, courage de parler des problèmes et de les corriger, réactivité et capacité à comprendre les objectifs et priorité des clients du Groupe.

En effet, qu'est-ce que la qualité ? C'est avant tout l'aptitude à satisfaire les attentes des clients. La qualité est un moteur de performance pour l'entreprise. Dans l'idéal, la conformité aux normes devrait donc n'être qu'une conséquence de l'application d'un système de gestion de la qualité et non son objectif premier. Cinq des sites de PCAS opèrent selon les règles de la chimie pharmaceutique (Bonnes Pratiques de Fabrication ou cGMP*). Ils sont régulièrement inspectés par l'ANSM* (France), par la FDA* (USA) et par d'autres autorités sanitaires internationales. Ils sont aussi fréquemment audités par les clients du Groupe.

Ces normes sont également un élément du contexte concurrentiel mondial. Au cours de la dernière décennie, la concurrence internationale n'a pas toujours été loyale dans le domaine de la qualité. Les mêmes normes n'ont pas été appliquées par tous. La bonne nouvelle de l'année 2011 aura été l'adoption par l'Union Européenne, en mai dernier, d'une nouvelle directive contre l'introduction de médicaments falsifiés dans la chaîne de distribution. Le nouveau texte introduit des dispositions plus contraignantes pour obliger les fabricants de matières actives à respecter les Bonnes Pratiques de Fabrication.

Professionnalisme, intégrité, courage, réactivité et capacité à comprendre les priorités des clients.

Enfin, en 2011, PCAS a modifié les processus fondamentaux qui forment l'ossature de son système de gestion de la qualité. Il en résulte au quotidien une plus grande focalisation sur les activités génératrices de valeur ajoutée pour l'entreprise, et donc une meilleure efficacité. Ces changements devraient contribuer significativement à la réalisation des objectifs du Groupe dès 2012.

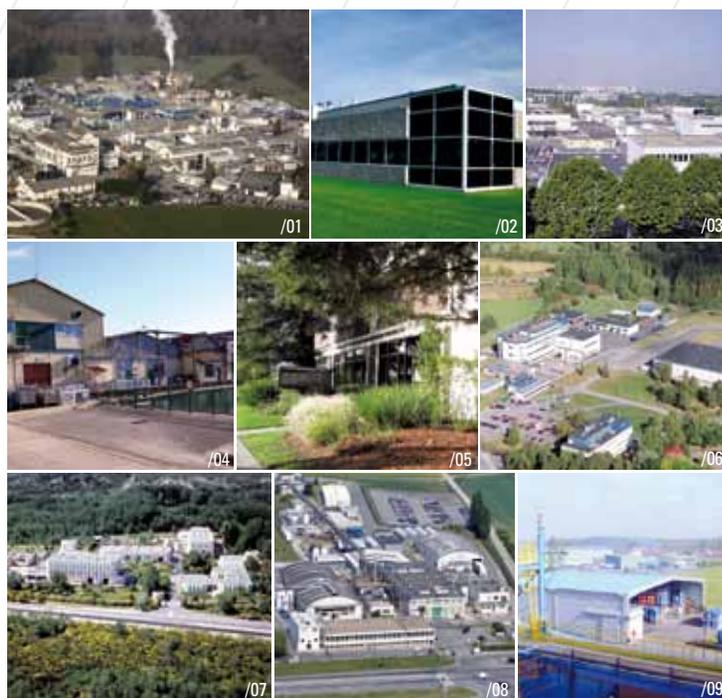
50 ans de performance industrielle

Le Groupe PCAS dispose d'un outil de production qui lui permet de répondre à des demandes extrêmement variées. Polyvalentes et très complémentaires d'un point de vue technologique, ses installations industrielles offrent de nombreuses possibilités d'accès à une chimie diversifiée.

C'est en Normandie dans le département de l'Orne que la société PCAS installe sa première unité industrielle au début des années 60. L'usine de Couterne, une ancienne centrale thermique de production d'électricité, n'est à l'époque qu'un simple atelier de production orienté vers la fabrication de quelques spécialités chimiques. La place manque vite pour satisfaire les demandes croissantes et diverses de clients de plus en plus nombreux.

Des ateliers consacrés spécifiquement à la chimie fine de spécialité et d'autres réservés à la chimie de performance sont alors mis en place. Le besoin toujours plus important de diversification des équipements de production conduit naturellement le groupe à se doter de nouveaux outils d'une part, par des acquisitions et d'autre part, par des nouvelles créations. Ce sera le cas dans un premier temps des sites de Bourgoin-Jailleu (Isère), St Jean sur Richelieu (Canada) et Mourenx (Pyrénées-Atlantiques).

À la fin des années 90 une nouvelle étape devient nécessaire pour saisir les opportunités du marché pharmaceutique. L'acquisition du site de Limay (Yvelines) donnera au Groupe son premier outil industriel capable de produire des principes actifs pharmaceutiques sous conditions cGMP*. Successivement les sites d'Aramon (Gard), Turku (Finlande) et Villeneuve-La-Garenne (Hauts-de-Seine) viendront compléter à la fois les capacités et les outils de production cGMP*.



Les sites du Groupe

Chimie de spécialités

Tous ISO* certifiés, ces quatre sites industriels du Groupe disposent d'une capacité cumulée de 450 m³ entièrement consacrée aux productions de chimie fine de spécialité pour l'ensemble des pôles du Groupe PCAS.

- Couterne (Orne / France) /01
- St-Jean-sur-Richelieu (Québec / Canada) /02
- Bourgoin-Jailleu (Isère / France) /04
- Mourenx (Pyrénées-Atlantique / France) /09

Chimie fine pharmaceutique

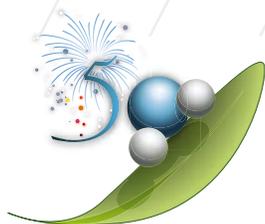
Cinq sites sont dédiés à la synthèse pharmaceutique* pour le pôle Santé du Groupe. Ils sont tous certifiés cGMP* et régulièrement inspectés par les autorités de santé françaises et internationales.

- Nanosyn Santa Rosa (Californie / États-Unis) /05
- Turku (Finlande) /06
- Aramon (Gard / France) /07
- Limay (Yvelines / France) /08
- Villeneuve-la-Garenne (Hauts-de-Seine / France) /03

Une parfaite coordination des échanges entre sites et une organisation transversale optimisée permettent au Groupe d'apporter les meilleures réponses aux attentes de ses clients. Le pilotage complexe de cet outil industriel est confié à des femmes et des hommes aux compétences et au professionnalisme reconnus. Les nouveaux projets sont pris en charge avec la plus grande rigueur dans l'analyse des données d'entrée, tout en conservant la flexibilité et la réactivité requises. Respect des délais, exigence Qualité/Sécurité et contraintes de coûts sont au premier rang des priorités des équipes industrielles.

*glossaire p. 28

50 ans d'innovation



PCAS a mis en place une démarche d'innovation et de recherche et développement pour rester à la pointe de la compétitivité mondiale, et mieux répondre aux attentes de ses clients et de ses partenaires.

50 ans d'évolution technologique

Par un constant effort de R&D, le Groupe PCAS construit des expertises fortes à toutes les échelles, depuis la conception des procédés de production jusqu'à leur industrialisation



Une expertise technologique et industrielle construite au fil des années pour concevoir de nouveaux produits et services industriels performants.

À la création de PCAS en 1962, certains besoins en produits industriels de forte valeur ajoutée et de volumes intermédiaires (i.e. inférieurs à une ou deux mille tonnes/an) n'étaient satisfaits ni par les très grands chimistes, ni par les petits producteurs. PCAS a choisi de se positionner sur ce segment. Chose peu fréquente à l'époque, la société s'est très tôt structurée en "business units", chacune disposant de sa propre R&D. PCAS a ainsi acquis une culture marquée par la priorité donnée aux besoins du marché plutôt qu'au pouvoir des technologies.

Néanmoins au fil du temps, les nouvelles entités chimiques sont devenues de plus en plus complexes. Pour répondre à cette évolution, PCAS a mis en place, dans les années 90, les plateformes "Thiophène" et "Phosphore", encore très utilisées aujourd'hui. La première permet de maîtriser les substituants introduits sur chacune des positions du cycle concerné et la seconde, d'accéder à des molécules poly-fonctionnalisées.

PCAS s'est également distingué par sa maîtrise industrielle de technologies délicates à mettre en œuvre, notamment "Aroléine", "Butyl lithium" et "Polymorphisme de cristallisation". Avec son site sécurisé de Mourenx, PCAS est aujourd'hui la seule société européenne capable d'utiliser l'acroléine en chimie fine à l'échelle industrielle. L'introduction de la cryogénie* a par ailleurs permis de contrôler la stéréochimie autour de l'atome de carbone et d'utiliser le butyl lithium à l'échelle industrielle. Enfin, PCAS est devenu un des experts de la maîtrise du polymorphisme de cristallisation, expertise nécessaire pour la production d'actifs destinés à de nouvelles formulations (gel, patch, crème...) dans lesquelles la taille des cristaux et la forme cristalline des actifs influencent leur biodisponibilité.

La période récente a vu l'essor de la chimie "verte", avec notamment la biocatalyse et de nouvelles méthodes de couplage. La biocatalyse apporte un gain de compétitivité, notamment par les possibilités d'éviter les réactions de protection-déprotection. Les couplages utilisant les acides boroniques ont également ouvert l'accès à de nouvelles diversités moléculaires à un coût très réduit par rapport à l'art antérieur.

50 ans de R&D au service du développement industriel

La polyvalence des installations industrielles est un facteur de qualité et de compétitivité. Cette polyvalence implique en effet la nécessité de disposer de procédés robustes. Cette robustesse des procédés est aujourd'hui au cœur de l'approche moderne du "Quality by Design*" pour laquelle le Groupe PCAS est donc particulièrement bien armé.

Au cours des décennies, la demande des clients a fortement évolué. Le cahier des charges analytique, relativement réduit à l'origine, a pris une importance croissante en raison notamment des progrès des outils analytiques. Cette évolution se poursuit avec la montée en puissance de technologies permettant d'obtenir des informations cruciales sur le polymorphisme de cristallisation, notamment avec la diffraction des rayons X sur poudre (XRPD).

Par ailleurs, les échelles du pilote* et du "kilo-lab"* ont pris aujourd'hui une grande importance en termes quantitatifs. Dans le secteur des actifs pharmaceutiques, cette évolution n'est pas sans lien avec une meilleure connaissance des propriétés pharmacologiques des produits et la forte réduction des dosages journaliers observée au cours des dernières décennies. PCAS a donc renforcé ses équipes d'atelier "pilote"*, et dédié certaines installations à des demandes récurrentes de faibles volumes. Récemment, l'augmentation de ces demandes a amené PCAS à renforcer son offre à cette échelle, notamment en créant un "kilo-lab"* cGMP* en Californie.

Aux échelles requises, la construction d'unités de production entièrement dédiées à un produit particulier ne peut pas être envisagée. Les installations industrielles existantes doivent donc être polyvalentes. Pour que les productions du Groupe puissent être mises en œuvre sur ces installa-

tions, les procédés développés doivent donc être robustes, et présenter notamment une faible sensibilité aux variations d'un certain nombre de paramètres comme la vitesse d'agitation, la géométrie du réacteur, les transferts thermiques... Cette expertise de la robustesse des procédés est aujourd'hui au cœur de l'approche de la qualité par le "Quality-by-Design*". Son savoir-faire dans l'exploration des limites techniques des procédés et l'identification de leurs paramètres critiques, permet à PCAS d'accompagner ses clients dans cette nouvelle évolution industrielle.

Renforcer la compétitivité du Groupe PCAS : le rôle des biotechnologies

Protéus est une société du Groupe PCAS depuis septembre 2010. Cette société de biotechnologie industrielle a une quinzaine d'années d'expérience dans le développement de bioprocédés innovants. Sa plateforme technologique unique au monde combine biodiversité naturelle, ingénierie des protéines et fermentation. Elle a à son actif de nombreuses réalisations, notamment dans les secteurs de la chimie fine pharmaceutique et de la chimie de spécialités.



Juliette Martin,
Directeur Général de Protéus

Dans ces secteurs, en effet, la biotechnologie crée des opportunités sans précédent pour réduire les coûts de production et renforcer la compétitivité et la qualité des produits. Les spécificités de la biocatalyse et de la bioconversion permettent de réduire le nombre d'étapes des procédés et le volume de leurs déchets, tout en augmentant leur productivité. A l'amélioration des bilans énergétiques et de l'économie d'atome qu'apportent les biotechnologies, s'ajoute leur capacité à faciliter l'utilisation de matières premières renouvelables et à générer des droits de propriété intellectuelle. Grâce à la puissance d'accélération des réactions des biocatalyseurs, les productions peuvent être conduites dans des conditions plus douces qu'avec les procédés chimiques traditionnels. Aussi ces bioprocédés génèrent-ils moins de sous-produits, participant ainsi à l'amélioration de la qualité, de la performance et de la fonctionnalité des produits des clients du Groupe.

Glossaire

Acroléine : Substance très réactive rentrant dans l'élaboration de nombreux produits principalement destinés aux marchés de la parfumerie et de la pharmacie, et dont la mise en œuvre nécessite des installations hautement sécurisées.

Additifs : Produits chimiques apportant des performances spécifiques aux carburants, lubrifiants, peintures, ... dans lesquels ils sont introduits.

ANSM : Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé. Établissement public administratif français anciennement dénommé "Afssaps"; pour "Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé"; rebaptisé à la suite d'un projet de loi présenté le 1^{er} août 2011.

API : Acronyme anglais pour Active Pharmaceutical Ingredient, ou principe actif pharmaceutique. Ces substances correspondent à la composante active d'un médicament, le reste du matériel étant désigné par le terme "excipient".

BARC (Bottom Anti-reflective Coating) : La couche anti-reflet est utilisée pour améliorer le procédé de photolithographie en limitant pendant l'exposition la dégradation induite par le phénomène de diffusion et de réfléchissement de la lumière. Cette couche absorbe un maximum de la radiation incidente d'exposition afin de limiter l'onde réfléchie dans la résine photosensible.

Biocatalyse : Synthèse d'une molécule chimique utilisant une enzyme comme catalyseur*.

Biotechnologie : Utilisation des sciences du vivant pour les applications industrielles. On distingue les biotechnologies selon leur domaine d'application : biotechnologies "rouges" (utilisation du vivant pour la santé); biotechnologies "blanches" (production industrielle de composés chimiques); biotechnologies "vertes"

(utilisation des plantes); et parfois également biotechnologies "bleues" (utilisation de la biodiversité marine).

Blockbuster : Médicament dont le chiffre d'affaires atteint au moins 1 milliard de US dollars.

BPF : "Bonnes pratiques de fabrication". En Europe, code communautaire relatif aux médicaments institué par des directives établies par le Parlement européen et la Commission européenne. Les BPF sont l'équivalent français des "Good Manufacturing Practice" - GMP - et s'appliquent à la fabrication de médicaments à usage humain ou vétérinaire.

BRIC : acronyme désignant quatre superpuissances émergentes : Brésil, Russie, Inde et Chine.

Building Block : Élément de base pour l'élaboration de molécules plus complexes.

Catalyse : Action d'augmenter la vitesse d'une réaction lors d'une synthèse chimique et d'abaisser le niveau d'énergie nécessaire à sa réalisation. On utilise pour cela un composé désigné par le terme de "catalyseur"; qui peut être de nature chimique (comme un métal-ion ou un complexe), ou de nature biologique (dans ce cas le catalyseur est dénommé "enzyme" ou "biocatalyseur"). Lorsqu'une réaction est catalysée par une enzyme, on parle alors de catalyse enzymatique ou de biocatalyse. La particularité des catalyses enzymatiques réside dans la haute sélectivité de la réaction ainsi que dans les conditions opératoires relativement douces en termes de pression et de température.

cGMP (current Good Manufacturing Practices) : Standard de production selon les normes américaines en vigueur, éditées par la FDA. Ces méthodes de production sont obligatoires pour pouvoir exporter un principe actif pharmaceutique (ou certains

intermédiaires de synthèse) aux USA. La FDA procède à des inspections pour s'assurer de la conformité des productions des usines selon ces règles.

Cryogénie : Technologie permettant de réaliser des réactions chimiques à des températures inférieures à -80°C.

Développement clinique : Ensemble d'études médicales permettant de définir l'activité thérapeutique d'un principe actif, la méthode d'administration, les doses à prendre, les effets secondaires, ... Le développement complet d'un médicament dure généralement de 10 à 14 ans et concerne une molécule sur 10 000 en moyenne.

EBITDA : Est défini comme le résultat opérationnel courant majoré de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles et des variations nettes aux provisions (dont y compris les dotations nettes aux provisions sur stock comptabilisées dans les achats consommés et les dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel comptabilisées dans les charges de personnel) ainsi que des pertes de valeur des goodwill. L'EBITDA ne constitue pas une mesure de la performance définie par les normes IFRS et ne doit pas être considéré comme une alternative au résultat opérationnel courant ou au résultat net (tel que calculé conformément aux normes IFRS) pour mesurer la performance opérationnelle de PCAS, aux flux de trésorerie issus des opérations courantes, générés par les investissements ou issus des opérations financières (tels que calculés conformément aux normes IFRS) pour mesurer la capacité de PCAS à faire face à ses besoins de trésorerie ou à toute autre mesure de la performance définie par les normes IFRS. PCAS considère que l'EBITDA est une mesure fréquemment indiquée et couramment utilisée par les investisseurs et les autres parties intéressées en tant que mesure de la performance opérationnelle

de PCAS et de sa capacité à assurer le service de la dette dans la mesure où elle permet de comparer la performance de façon constante sans tenir compte des dotations aux amortissements, qui peuvent varier significativement selon les méthodes comptables utilisées (notamment en cas d'acquisition) ou de facteurs non opérationnels (tel que le coût historique). En conséquence, cette information est indiquée dans le présent document de base afin de permettre une analyse plus exhaustive et globale de la performance opérationnelle comparativement à d'autres entreprises et de la capacité de PCAS à assurer le service de la dette. Dans la mesure où toutes les sociétés ne calculent pas l'EBITDA de la même manière, la présentation de l'EBITDA dans le présent document de base pourrait ne pas être comparable à l'EBITDA communiqué par d'autres sociétés.

EMA (ou EMA) : Agence européenne des médicaments : agence communautaire qui évalue, coordonne et supervise le développement des nouveaux médicaments à usage humain et vétérinaire dans l'Union européenne.

Enzyme : Protéine dotée d'activité catalytique. Les enzymes se caractérisent le plus souvent par la très grande spécificité de leur pouvoir catalytique (spécificité de substrat, de transformation, etc.).

Essai clinique : Tout essai systématique d'un médicament chez l'homme, qu'il s'agisse de volontaires malades ou sains, afin de mettre en évidence ou à vérifier les effets, d'identifier tout effet indésirable, d'en étudier l'absorption, la distribution, le métabolisme, l'extraction pour établir l'efficacité et la sécurité d'emploi du médicament en question.

FDA (Food and Drug Administration) : Organisme d'État américain qui délivre l'autorisation de lancement d'un nouveau médicament.

Générique : Médicament dont le(s) brevet(s) le protégeant est (sont) tombé(s) dans le domaine public et dont la durée de protection des données attachée à son autorisation de mise sur le marché est expirée.

GMP : Good Manufacturing Practices (voir cGMP).

Hydrates de carbone : Également désignés par les termes "glucides" ou "sucres", les hydrates de carbone sont un des trois grands composants de la matière vivante, avec les "lipides" (graisses) et les "protéides" (protéines). Les "glucides" (ou hydrates de carbone) les plus répandus dans le monde vivant comprennent notamment la cellulose et l'amidon.

Intermédiaire de synthèse : Produit chimique défini, étant employé comme matière première dans une étape de synthèse ultérieure.

ISO (International Standard of Organization) : Référentiels internationaux, dont l'ISO 9001 pour la qualité.

Kilo-lab : Unité de production de petite taille (permettant des productions de l'ordre du kg), située entre l'échelle laboratoire (quelques centaines de g) et l'atelier pilote (10 à 100 kg).

Matériaux photosensibles : Matériaux qui réagissent au niveau moléculaire avec de la lumière ou à une partie du spectre lumineux (à une longueur d'onde donnée), ou à d'autres types de rayonnements.

OLED : Nouvelle technologie d'écran plat utilisant des molécules organiques qui, soumises à un champ électrique, sont capables d'émettre directement de la lumière. En fonction des compositions des molécules, il sera possible d'émettre des lumières bleue, rouge et verte, et de reconstituer par mixage la palette complète des couleurs. Quand les molécules émettrices sont de petite taille, cette technologie est appelée OLED (Organic Light Emitting Diodes). Quand les molécules sont de grande taille (polymères), on parlera de PLED (Polymer Light Emitting Diodes).

Oligonucléotides : Courts segments d'acides nucléiques (ARN ou ADN), longs de quelques dizaines de nucléotides, généralement obtenus par synthèse chimique, sous forme simple brin. Très utilisés en biologie moléculaire, notamment pour servir d'amorces dans des réactions de "PCR" ("Polymerase Chain Reaction", préparer des "puces" à ADN, ou pour d'autres applications comme les aptamères.

Peptide : Polymère d'acide aminés reliés entre eux par des liaisons peptidiques. Les peptides sont généralement constitués de 2 (dipeptide) à quelques dizaines d'acide aminés (oligopeptides). Les polymères constitués d'un plus grand nombre d'acides aminés sont nommés "polypeptides".

Photoresist : Formulation photosensible destinée à être utilisée dans le processus de transfert d'une image ou d'un motif sur un substrat. L'industrie microélectronique, pour la fabrication de mémoires et de microprocesseurs, utilise des photoresists très élaborés et qui sont mis en œuvre dans des conditions très spécifiques pour le transfert de motifs (circuits) d'une finesse de ligne de 120 nm.

Photovoltaïque : Technologie permettant de transformer l'énergie provenant de la lumière (l'énergie du rayonnement solaire) en courant électrique. Les termes "photovoltaïque

organique" désignent une technologie où l'effet photovoltaïque est obtenu avec des matériaux organiques et non avec du silicium dopé comme c'est le cas actuellement. Le matériau capable d'accepter les photons est un polymère organique ainsi que le matériau accepteur d'électron.

Pilote : Atelier intermédiaire entre le laboratoire et la production industrielle, composé d'équipements de taille moyenne et qui est nécessaire pour tester industriellement les nouvelles synthèses avant le passage en production. L'atelier pilote permet de contrôler et d'ajuster les modes opératoires ainsi que d'anticiper les besoins d'équipements industriels. Au niveau de la qualité, il permet également de fabriquer des lots de validation de petite taille qui sont moins coûteux que des lots industriels.

PLGA/PLA : Les poly (D, L-lactide-co-glycolide) de la gamme Expansorb® sont des copolymères de lactide et de glycolide.

Princeps : Mot latin signifiant "qui occupe la première place". Dans le domaine des médicaments, ce terme désigne un médicament original, inventé par un laboratoire innovateur qui en conserve l'exclusivité pendant toute la durée de sa protection par des titres de propriété intellectuelle. Le terme est utilisé par opposition aux médicaments dits "génériques".

Précurseurs (de matériaux avancés) : Entité moléculaire contenant généralement un métal et pouvant être déposée par différentes techniques pour former un film ou une couche mince conférant à un matériau des propriétés fonctionnelles (par exemple, conducteur, semi-conducteur, anti-réfléchissant, diélectrique, piézoélectrique...), ce qui permet de l'utiliser dans des applications de haute technologie.

Propriétaire : Se dit d'un produit dont le procédé de fabrication a été développé de façon indépendante par PCAS qui peut donc librement gérer sa commercialisation, sa production et les droits de propriété intellectuelle éventuellement associés.

Protéine : Macromolécule biologique constituée d'une ou plusieurs chaînes polypeptidiques dans une organisation tridimensionnelle définie. Les protéines sont synthétisées par tous les êtres vivants et assurent au sein des cellules différentes fonctions et notamment des fonctions catalytiques (enzymes), des fonctions de communication entre les cellules ou encore des fonctions structurelles.

Quality-by-Design : Approche systématique du développement d'un médicament, fondée sur l'exploration des procédés de fabrication à leurs limites, et sur l'identification des paramètres critiques, ayant pour objectif que la qualité ne soit plus assurée par l'atteinte d'une valeur cible, mais par une plage de valeur dans lequel les paramètres de production peuvent varier sans altérer la qualité du produit final.

RFID (Radio Frequency Identification) :

La radio-identification est utilisée pour stocker et récupérer des données à distance en utilisant des balises appelées «radio-étiquette». Les radio-étiquettes sont de petits objets, tels que des étiquettes auto-adhésives composée d'une antenne et d'une puce électronique réagissant aux ondes radio pour transmettre des informations à distance.

ÉLÉMENTS FINANCIERS ET JURIDIQUES 2011

SOMMAIRE

Rapport de gestion	01
Annexes au rapport de gestion*	02
Comptes consolidés	03
Comptes sociaux	04
Rapports des Commissaires aux Comptes	05
Autres informations à caractère général	06

***Annexes du rapport de gestion**

- Tableau des résultats des cinq derniers exercices
- Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne
- Assemblée Générale du 24 avril 2012 : ordre du jour et projets de résolutions
- Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital
- Informations financières historiques



1

RAPPORT DE GESTION

Activités et faits marquants	01
Résultat des activités	02
Gouvernement d'entreprise	03
Perspectives et gestion des risques	04
Dynaction et ses actionnaires	05
Développement Durable	06

1 Rapport de gestion

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte des opérations effectuées au cours de l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Dynaction est une holding industrielle centrée sur un pôle unique de développement : La Chimie Fine de Spécialités, métier de sa filiale PCAS dans laquelle elle détient une participation majoritaire de 63,65 % au 31 décembre 2011.

1. Activités et faits marquants 2011

1.1 Faits marquants

• Dynaction

Aucun évènement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'exercice 2011.

• PCAS

Réaménagement de l'endettement

Dans le cadre de son plan de développement, PCAS a souhaité réaménager son endettement et a ainsi signé en juillet 2011 des avenants à ses crédits syndiqués, prévoyant l'allongement de cette maturité, le taux d'intérêt annuel, initialement fixé à 5,25 % (payé trimestriellement), a été porté à 8 % et le prix de remboursement de l'obligation, initialement fixé à 606 euros pour un nominal de 600 euros (101 % du nominal), a été porté à 630 euros (105 % du nominal). Aucun autre évènement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de PCAS n'est intervenu au cours de l'exercice 2011.

Par ailleurs, les porteurs d'obligations, réunis en Assemblée Générale de 26 juillet 2011, ont donné leur accord pour allonger la maturité actuelle de la partie obligataire de l'OBSAR du 31 décembre 2012 au 31 décembre 2016. En contrepartie de l'allongement de cette maturité, le taux d'intérêt annuel, initialement fixé à 5,25 % (payé trimestriellement), a été porté à 8 % et le prix de remboursement de l'obligation, initialement fixé à 606 euros pour un nominal de 600 euros (101 % du nominal), a été porté à 630 euros (105 % du nominal). Aucun autre évènement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de PCAS n'est intervenu au cours de l'exercice 2011.

1.2 Investissements réalisés au cours de l'exercice et /ou en cours de réalisation

• Politique d'investissements

En millions d'euros	2011	2010	2009
Investissements incorporels	0,5	1,3	-
Investissements corporels	8,0	6,8	4,5
Total	8,5	8,1	4,5

PCAS a augmenté en 2011 de 17,6 % le montant de ses investissements corporels par rapport à 2010. Ceux-ci représentent 4,9 % du chiffre d'affaires en 2011. Cet effort est réparti sur tous les sites et couvre les besoins en investissements nécessaires à l'activité ainsi qu'à l'amélioration de la productivité, au maintien de l'outil industriel, à la sécurité et à la protection de l'environnement. PCAS consacre à ces deux derniers points de 25 % à 30 % de ses investissements.

• Actifs par implantation géographique

en millions d'euros	France	Finlande	Canada	Total
Ecart d'acquisition	10,4	-	-	10,4
Autres immobilisations incorporelles	9,9	-	0,1	10,0
Immobilisations corporelles	49,7	9,4	2,3	61,4
BFR	36,1	5,7	4,2	46,0
Actif net	106,1	15,1	6,6	127,8

2. Résultats des activités

2.1 Résultats consolidés du Groupe Dynaction

2.1.1 Présentation des facteurs ayant un impact sur les résultats

Les résultats présentés ci-après reflètent les principaux éléments suivants :

- une progression du résultat opérationnel courant grâce principalement au redressement significatif des activités du pôle synthèse pharmaceutique qui a plus que compensé les effets du nouveau contrat avec Sanofi à compter du 1^{er} juin 2010,
- une charge d'amortissement de 0,7 million d'euros portant sur la plateforme technologique de Protéus résultant de l'affectation de la survaleur constatée suite à l'acquisition de cette entité au second semestre 2010,
- une charge d'impôt exceptionnelle (sans effet sur la trésorerie) relative à la dépréciation d'Impôts Différés Actifs (IDA) consécutive à la loi de finance rectificative française 2011 portant sur les modalités d'utilisation future des déficits reportables.

2.1.2 Résultats du Groupe

Remarque préliminaire

Conformément aux règles IFRS en vigueur (IAS20) le Crédit d'Impôt Recherche est enregistré en « autres produits et charges d'exploitation ». Le Crédit d'Impôt Recherche s'élève respectivement à 2,9 millions d'euros en 2011 et 2,7 millions en 2010.

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	164,5	158,5
dont Synthèse Pharmaceutique	102,1	99,4
dont Chimie Fine de Spécialité	62,4	59,1
EBITDA (*)	16,5	15,9
Marge d'EBITDA	10,0 %	10,0 %
Résultat Opérationnel Courant (*)	5,3	3,2
Autres produits et charges opérationnels	(1,4)	(2,2)
Résultat financier	(3,6)	(4,2)
Impôts (**)	(3,1)	(0,9)
Quote part de résultat net des sociétés mises en équivalence	0,2	(0,1)
Résultat Net	(2,6)	(4,2)
Résultat Net (hors dépréciation d'Impôts Différés Actifs)	0,4	(4,2)
Capitaux propres	68,8	70,4
Endettement net (***)	54,1	48,5
Taux d'endettement	0,79	0,69
Actif net (part du Groupe) par action	13,3	13,5

(*) dont Crédit d'Impôt Recherche (CIR) pour 2,9 M€ en 2011 et 2,7 M€ en 2010

(**) y compris une dépréciation d'impôts différés actifs (IDA) de 3 millions d'euros

(***) détail de l'endettement net en note 11 des notes annexes aux comptes consolidés

-EBITDA (cf. glossaire page 28)

En millions d'euros	2011	2010
Résultat Opérationnel Courant	5,3	3,2
+ Dotations aux amortissements corporels et incorporels	9,8	11,2
+ Dotations nettes aux provisions sur stocks (comptabilisées dans les achats consommés)	1,0	1,1
+ Dotations nettes aux provisions pour avantages au personnel (comptabilisées dans les charges de personnel)	0,5	0,5
+/- Dotations nettes aux autres provisions	-	(0,1)
EBITDA	16,5	15,9

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Dynaction est en hausse de 3,8 % par rapport à celui de 2010 avec des évolutions contrastées entre les 2 pôles d'activités.

Synthèse Pharmaceutique (environ 2/3 du chiffre d'affaires du Groupe)

Une activité affectée au cours des cinq premiers mois de l'exercice par la moindre contribution programmée du nouveau contrat liant PCAS à Sanofi, effectif depuis le 31 mai 2010. Hors ce contrat, les activités Pharma Exclusive et Génériques progressent de 13,1 % en 2011

Chimie Fine de Spécialité (environ 1/3 du chiffre d'affaires du Groupe)

Les activités de Chimie Fine de Spécialité enregistrent une progression de 5,6 % en 2011 par rapport à 2010.

2.1.3 Analyse des ventes

• Evolution de l'activité par marché

En millions d'euros	2011		2010	
Chiffre d'affaires	164,5	100 %	158,5	100 %
dont Synthèse Pharmaceutique	102,1	62 %	99,4	63 %
dont Chimie Fine de Spécialité	62,4	38 %	59,1	37 %

• Activité par marché

a. Synthèse Pharmaceutique

Ce département développe des intermédiaires de synthèse pour l'industrie pharmaceutique et a principalement pour clients :

- les grands laboratoires pharmaceutiques,
- les génériqueurs,
- les start-up

Les métiers de PCAS concernent toutes les étapes de fabrication des molécules : développement en laboratoire, production de lots de validation, industrialisation et production industrielle, le tout accompagné de la documentation réglementaire nécessaire pour obtenir l'autorisation de mise sur le marché.

Les processus de production s'inscrivent dans le cadre des Bonnes Pratiques de Fabrication européennes (BPF) et des méthodes de fabrication édictées par la FDA (cGMP ou current Good Manufacturing Practices).

Faits Marquants de l'année 2011

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Chiffre d'affaires	102,1	99,4	+ 2,7 %

Pharma Exclusive (Custom Manufacturing à partir de plateformes technologiques propriétaires)

Parmi les développements :

- Préparation de 2 NDA US (New Drug Approval) sous contrat : un premier API pour Corcept Therapeutics, un second pour une big-pharma
- Montée en puissance de plusieurs RSM (Regulatory Starting Material) dont un API Diabète Phase III pour J&J et Tanabe

- Développement des marchés Biomatériaux et Dispositifs médicaux pour Diabète et plateforme RESOMER ©
- Des travaux prometteurs avec les biotechs dont deux APIs sous procédure fast track par la FDA.

Pharma Non Exclusive (Génériques)

Parmi les développements :

- Développement à l'international soutenu sur les pays de la Zone BRIC avec un partenariat en Chine en particuliers
- Développement en cours de plusieurs principes actifs pour le marché des génériques sur des indications et administrations innovantes et à fortes valeurs ajoutées (ophtalmologie, injectable, patch).
- Lancement d'un inhibiteur PPI sur 2011 et obtention de plusieurs AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) par nos clients dans plus de 20 pays d'Europe. Industrialisation en cours pour 2012.
- Urologie : Obtention d'une NDA fin 2011 par un client USA pour un patch destiné à l'incontinence urinaire. Préparation du lancement avec des fabrications du principe actif sur 2012.
- Relaxant musculaire : Phase clinique II terminée avec succès en 2011 aux USA par notre client pour une nouvelle indication. Phase III à suivre sur 2012.

b.Chimie fine de spécialité

Ce département développe :

- des molécules odorantes pour la parfumerie,
- des produits photosensibles pour les arts graphiques et l'électronique,
- des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants, des fluides et des matériaux techniques.

Cette activité s'appuie sur quatre sites industriels (Bourgoin, Mourenx, St-Jean Photochimie et Couterne, site partagé avec la synthèse pharmaceutique).

Faits Marquants de l'année 2011

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Chiffre d'affaires	62,4	59,1	+5,6 %

Les activités de Chimie Fine de Spécialité enregistrent une croissance de 5,6 % en 2011.

Parmi les développements :

- Polymère haute performance pour l'aéronautique et le « Medical Device » à application implants médicaux
- Développements en Chimie de performance, nouveau contrat sur des lubrifiants à compatibilité alimentaire
- Molécules parfumerie/cosmétique bio-sourcées.
- Polymère compatibilisant pour les marchés papier, cosmétique et à large spectre d'utilisation industrielle.
- Polymères semi-conducteurs pour photovoltaïques organiques et électronique imprimée.

b.1. Parfumerie – Arômes – Cosmétique

PCAS fabrique des molécules odorantes issues de la synthèse organique et des principes actifs destinés à la cosmétique. Ces molécules sont vendues aux fabricants de compositions parfumantes ou des produits cosmétiques, leaders sur les marchés européens et américains.

PCAS propose à ses clients un catalogue de molécules et surtout une offre de synthèse exclusive produite sous accord de confidentialité, qui représente la majeure partie de son activité.

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Chiffre d'affaires	17,2	16,6	+3,6 %

L'année 2011 aura vu une forte concurrence chinoise sur les prix pour les molécules odorantes et des ventes soutenues en principes actifs cosmétiques.

b.2. Nouvelles Technologies

Ce département regroupe une activité de photochimie basée en France et la filiale canadienne de St-Jean Photochimie. Il est spécialisé dans la production d'intermédiaires de synthèse et de produits photosensibles destinés aux industries de la communication.

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Chiffre d'affaires	21,7	18,6	+16,5 %

Deux importants contrats signés en 2011 soutiennent l'activité. La partie micro-électronique reste néanmoins affectée en fin d'année 2011.

b.3. Chimie de performance

PCAS fabrique au sein de ce département des additifs destinés à l'industrie des lubrifiants et des fluides techniques.

Ses principaux clients sont des industriels du pétrole, de l'énergie et du travail des métaux. Les additifs proposés par PCAS confèrent aux produits et aux process dans lesquels ils sont introduits une propriété ou une performance particulière : protection du métal (anticorrosion, anti-usure), fluidification, isolation phonique ou thermique, résistance à l'écrasement ...

Son offre se répartit entre un catalogue de produits et une activité de façonnage sur mesure, sous accord de confidentialité.

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Chiffre d'affaires	23,6	23,9	(-1,4 %)

Un dernier trimestre 2011 en deça des trois trimestres précédents. Par prudence, compte tenu de la conjoncture, nos clients ont réduit leur niveau de stocks en fin d'année.

2.1.4 Analyse de la rentabilité (Résultat opérationnel courant)

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	4,6	3,0	+53,3 %
Chimie Fine de Spécialité	0,8	0,4	+100 %
Autres activités	(0,1)	(0,2)	+50 %
TOTAL	5,3	3,2	+65,6 %

Hors effet du Crédit Impôt Recherche

En millions d'euros	2011	2010	% d'évolution
Synthèse Pharmaceutique	2,7	1,1	+145,5 %
Chimie Fine de Spécialité	(0,1)	(0,4)	+75 %
Autres activités	(0,1)	(0,2)	+50 %
TOTAL	2,5	0,5	+400 %

Le résultat opérationnel courant de l'année 2011 s'inscrit en hausse par rapport à celui de 2010 bénéficiant principalement :

- du fort redressement des activités en Synthèse Pharma Exclusive,
- des effets du plan d'adaptation mis en œuvre au sein d'Expansia début 2011,
- de la poursuite d'actions en faveur d'une maîtrise des coûts d'exploitation au sein de l'ensemble des sites du Groupe, qui ont plus que compensé la perte de marge programmée du contrat liant PCAS à Sanofi.

2.1.5 Analyse de la structure financière

L'endettement net du Groupe Dynaction se situe à 54,1 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 48,5 millions d'euros au 31 décembre 2010 (cf note 11 des notes annexes aux comptes consolidés).

Principaux flux de trésorerie

En millions d'euros	2011	2010
MBA	12,8	12,7
BFR (*)	(6,5)	0,4
Impôt	(0,9)	(0,8)
Sous-total Exploitation	5,4	12,3
Investissements industriels	(8,3)	(8,1)
Investissements financiers	0,5	(2,4)
Sous-total Investissements	(7,8)	(10,5)
Coût de l'endettement financier net	(2,9)	(2,8)
Variation nette de l'endettement	(1,3)	(4,4)
Sous-total Financement	(4,2)	(7,2)
Variation de trésorerie	(6,6)	(5,6)

(*) dont 2,4 millions d'euros de Crédit Impôt Recherche en 2011

L'année 2011 a été marquée par les principaux événements suivants :
 - l'opération de réaménagement de l'endettement de PCAS finalisée en juillet 2011 et décrite dans les faits marquants de l'exercice,
 - une dégradation du besoin en fonds de roulement de PCAS de 6,5 millions d'euros (dont 2,4 millions d'euros au titre du Crédit Impôt Recherche 2011 dont le remboursement intervient après un délai de 3 ans).

2.2 Résultats sociaux de Dynaction (normes françaises)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	0,2	0,2
Résultat d'exploitation	(0,1)	(0,2)
Résultat net	(0,2)	(0,1)

Le résultat d'exploitation s'élève à - 0,1 million d'euro au 31 décembre 2011 contre - 0,2 million d'euros au 31 décembre 2010. Cette amélioration est consécutive à une diminution des dépenses de fonctionnement.

Le résultat net ressort à - 0,2 million d'euros, après prise en compte d'une dotation aux provisions sur actions propres de 0,3 million d'euros et d'un produit net exceptionnel de 0,2 million d'euros (dont une reprise de provision pour garantie de passif devenue sans objet).

Délais de paiement des fournisseurs (hors FNP)

Conformément au Code du Commerce (article 441-4 issu du décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, article 1^{er}), le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de Dynaction SA à la clôture des exercices 2011 et 2010 se décompose de la manière suivante :

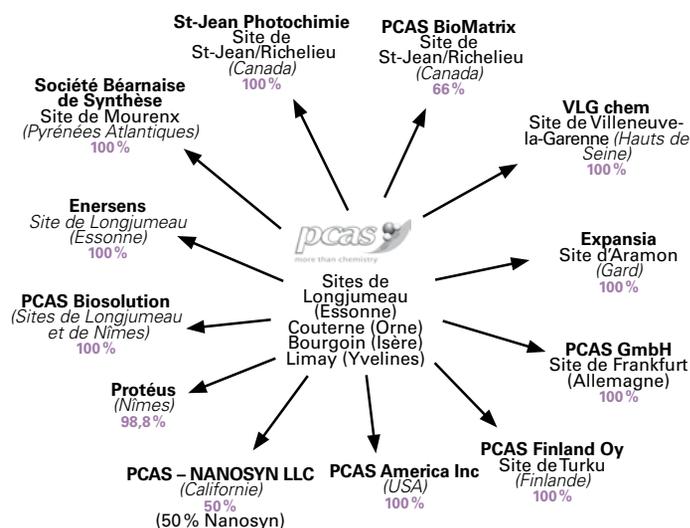
Solde au 31/12/2011 des dettes fournisseurs	Dont non échu	Dont échu			
		de 0 à 30 jours	de 31 à 90 jours	de 91 à 180 jours	à plus de 180 jours
-	-	-	-	-	-

Solde au 31/12/2010 des dettes fournisseurs	Dont non échu	Dont échu			
		de 0 à 30 jours	De 31 à 90 jours	De 91 à 180 jours	A plus de 180 jours
1	-	1	-	-	-

A la clôture de l'exercice 2011, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs n'intègre que des charges à payer.

2.3 Activité des filiales et participations

Structure juridique du Groupe PCAS au 31 décembre 2011



(Cf. périmètre de consolidation, note 2 des notes annexes des comptes consolidés)

2.3.1 Filiales

1. PCAS SA (sites de Longjumeau, Bourgoin, Couterne et Limay)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	110,9	101,5
Résultat d'exploitation	1,0	(2,7)
Résultat Net	0,4	(1,7)
Effectifs inscrits	520	521

Le chiffre d'affaires du pôle Chimie Fine de Spécialité augmente de 5,5 %. Dans le même temps, celui de la Synthèse Pharmaceutique enregistre une hausse de 14,8 %. Le résultat d'exploitation ressort à 1,0 million d'euros contre - 2,7 millions d'euros en 2010. Le résultat net s'élève à 0,4 million d'euros après prise en compte du résultat financier pour - 2,7 millions d'euros (qui intègre principalement le coût de la dette pour 2,8 millions d'euros, des dividendes reçus de filiales pour 2,0 millions d'euros ainsi que des abandons de créances financières au profit des sociétés Protéus et SBS pour un montant total de 2,2 millions d'euros) du résultat exceptionnel pour - 0,7 million d'euro ainsi que d'un produit d'impôt de 2,8 millions d'euros (correspondant au Crédit d'Impôt Recherche pour 2,2 millions d'euros et à un produit d'impôt de 0,5 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

Le résultat net 2010 ressortait à - 1,7 million d'euros après prise en compte du résultat financier pour 1,1 million d'euros (intégrant principalement le coût de la dette pour 2,6 millions d'euros et des dividendes reçus de filiales pour 4,9 millions d'euros) du résultat exceptionnel pour 0,1 million d'euros ainsi que d'un produit d'impôt de 3,3 millions d'euros (correspondant au Crédit d'Impôt Recherche pour 2,2 millions d'euros et à un produit d'impôt de 1,0 million d'euros lié à l'intégration fiscale du Groupe).

2. Expansia SAS (Aramon)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	20,4	21,6
Résultat Net	1,6	(3,5)
Effectifs inscrits	92	121

Spécialisée dans la fabrication de principes actifs pharmaceutiques, Expansia SAS possède un savoir-faire reconnu dans les technologies organométalliques à basse température.

Le site industriel Expansia d'Aramon a été inspecté de nouveau avec succès en 2009 par la FDA.

L'année 2011 aura été marquée par le redressement de la situation financière d'Expansia résultant principalement des effets des mesures d'adaptation mises en œuvre au début de l'année 2011.

3. PCAS Finland Oy (Turku)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	19,8	17,3
Résultat Net	0,3	0,4
Effectifs inscrits	123	129

Inspecté en 2010 avec succès, par la FDA (Food and Drug Administration), le site de Turku en Finlande est parmi les quatre sites de PCAS capable de produire des principes actifs pour la pharmacie selon les méthodes cGMP.

L'activité de PCAS Finland a été soutenue par le développement des ventes de nouveaux produits.

4. VLG Chem SAS (Villeneuve-la-Garenne)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	23,8	28,5
Résultat Net	1,3	2,1
Effectifs inscrits	105	122

VLG Chem, détenue à 100 % par PCAS SA depuis le 1^{er} janvier 2009, produit sur le site de Villeneuve La Garenne (cGMP) entre autres,

pour le compte de Sanofi-Aventis des principes actifs destinés à la pharmacie.

L'année 2011 aura été marquée par la moindre contribution programmée au chiffre d'affaires et aux résultats du nouveau contrat avec Sanofi, effectif depuis le 31 mai 2010.

5. St-Jean Photochimie Inc. (Saint-Jean sur Richelieu)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	6,4	7,3
Résultat Net	(0,1)	0,3
Effectifs inscrits	44	43

St-Jean Photochimie Inc., filiale à 100 % de PCAS, est implantée au Canada, à Saint-Jean-sur-Richelieu, près de Montréal.

Elle fabrique, d'une part, des molécules photosensibles en environnement ultra-propre pour l'industrie de la microélectronique et sert, d'autre part, en plate-forme marketing et commerciale de l'activité photochimie de PCAS pour l'Amérique du Nord.

L'activité et les résultats de St-Jean Photochimie auront été affectés en 2011 notamment par les effets de difficultés enregistrées par l'industrie mondiale de la microélectronique (Tsunami au Japon et ralentissement économique de fin d'année).

6. Société Béarnaise de Synthèse SAS (Mourenx)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	5,5	6,7
Résultat Net	0,5	(0,5)
Effectifs inscrits	12	12

Cette filiale, détenue à 100 % par PCAS, est spécialisée dans la production d'intermédiaires de synthèse à base d'acroléine destinés notamment aux marchés de la parfumerie et de la cosmétique.

SBS souffre toujours de la très forte concurrence asiatique sur les marchés de la parfumerie et enregistre en conséquence des marges notoirement insuffisantes.

7. Protéus (Nîmes)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	2,1	2,1
Résultat Net	0,1	(0,3)
Effectifs inscrits	28	30

Protéus, détenue à 98,8 % par PCAS, est une société de biotechnologie basée à Nîmes qui découvre, met au point, optimise

et produit de nouvelles protéines recombinantes et développe des procédés innovants pour des applications en bio-industries.

8. PCAS Biosolution

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	-	0,1
Résultat Net	-	-
Effectifs inscrits	1	1

PCAS Biosolution est une filiale commune (50 /50) entre PCAS et Protéus qui a débuté son activité en septembre 2006 et qui a vocation à produire des actifs, des intermédiaires pharmaceutiques et des « buildings blocks » en utilisant de nouvelles voies de synthèse chemo-biocatalytique.

9. Enersens

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat Net	(0,5)	(0,1)
Effectifs inscrits	-	-

Enersens a été créée en fin d'année 2010. Positionnée sur le marché des matériaux supers isolants, cette filiale développe plusieurs matériaux composites à base d'Aérogel de Silice, un matériau non combustible ultra léger destiné à la fabrication de complexes d'isolation thermique à haute performance.

2.3.2 Participations

PCAS Nanosyn (Californie)

En millions d'euros	2011	2010
Chiffre d'affaires	2,9	2,4
Résultat Net	0,4	-
Effectifs inscrits	18	19

PCAS Nanosyn est une filiale commune (50/50) entre PCAS et Nanosyn.

Ce site de production cGMP (échelle Kilo-Lab) est destiné à servir de porte d'entrée dans l'outil industriel global du Groupe pour une des clientèles les plus innovantes du monde : les sociétés californiennes de biotechnologie.

PCAS Nanosyn a enregistré un fort développement de ses activités et de ses résultats en 2011.

3. Gouvernement d'entreprise

3.1 Composition du Conseil d'Administration

La société Dynaction est aujourd'hui administrée par un Conseil d'Administration composé de sept membres. La durée des fonctions des administrateurs est de six années et ils sont toujours rééligibles. Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action.

Au 31 décembre 2011, il n'y a aucun administrateur élu par les salariés ou dont la cooptation est soumise à la ratification de l'Assemblée Générale, ni aucun censeur.

La composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2011 est la suivante :

- **Christian Moretti**, 23 rue Bossuet 91 160 Longjumeau
- **Caroline Millot**, 12 chemin Desvallières 92410 Ville d'Avray
- **Jean-Robert Kervarec**, 5 rue Raoul Dufy, 27670 Saint-Ouen Du Tilleul
- **Alain Ferri**, 20 rue Murillo, 75008 Paris
- **Michel Fleuriet**, 13 rue Bonaparte, 75006 Paris
- **Jean-Louis Milin**, 11 rue d'Argenson, 75008 Paris
- **Jean-Pierre Richard**, 18 rue des Mathurins, 91570 Bièvres

3.2 Rôle et fonctionnement du Conseil d'Administration

3.2.1 Missions

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Président organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Le Conseil d'Administration peut décider de la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes le composant.

3.2.2 Bilan d'activité

Le Conseil d'Administration de Dynaction s'est réuni 4 fois en 2011 avec un taux de présence supérieur à 4/7 pour chaque réunion.

3.3 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

Par ailleurs, les mandats exercés par les membres du Conseil d'Administration sont les suivants :

Christian MORETTI

Mandats exercés	Société
Président	Dynaction Anblan PCAS
Président du Conseil de Surveillance	Quantel (depuis novembre 2010)
Gérant non associé	SNC des Peupliers (jusqu'en 2008)
Membre du Conseil de Surveillance	RUBIS
Administrateur	Saint-Jean Photochimie Inc Quantel (jusqu'en novembre 2010) Dynagreen (jusqu'en 2010)
Member of the Board	PCAS Nanosyn

Christian Moretti est par ailleurs administrateur de l'Union des Industries Chimiques (UIC), syndicat qu'il représente au Conseil Européen de l'Industrie Chimique (CEFIC).

Alain FERRI

Mandats exercés	Société
Administrateur	Dynaction Société Française d'Investissement (jusqu'en octobre 2011)
Membre du Conseil de surveillance	Clarins (jusqu'en décembre 2011)

Michel FLEURIET

Mandats exercés	Société
Administrateur	Dynaction Éditions Jacques Lafitte

Monsieur Michel Fleuriet est membre du Haut Conseil de la Certification de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Jean-Louis MILIN

Mandats exercés	Société
Président du Directoire	Banque de Neuflyze (jusqu'en 2006)
Administrateur	Dynaction Gestion Immobilière (jusqu'en 2008) France Entreprises (jusqu'en 2008) Lepercq de Neuflyze Placements Chine (jusqu'en 2008) France Essor

Jean-Pierre RICHARD

MANDATS EXERCÉS	SOCIÉTÉ
Président-Directeur-Général	Anblan (jusqu'en 2010)
Président du Conseil d'Administration	BLPR Conseils et Associés (jusqu'en 2010)
Président du Conseil de Surveillance	Mindscape (jusqu'en mai 2011)
Président	JPR Conseils SAS
Administrateur	Dynaction Clarten S.A (jusqu'en 2008)
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	PCAS (jusqu'au 10 mars 2011)

Jean-Robert KERVAREC

Mandats exercés	Société
Administrateur	Dynaction PCAS (jusqu'au 10 mars 2011)
Administrateur – Représentant permanent de Dynaction	PCAS (à compter du 10 mars 2011)

Caroline MILLOT

Mandats exercés	Société
Administrateur	Dynaction PCAS Renaissance Europe

Conformément aux critères retenus par le code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext auquel se réfère Dynaction, Madame Caroline Millot et Messieurs Alain Ferri, Michel Fleuriet et Jean-Louis Milin sont indépendants.

3.4 Comités spécialisés

Compte tenu de la structure simplifiée du Groupe Dynaction dont la quasi-totalité de l'actif net est désormais constitué par PCAS, il n'a pas été jugé utile de mettre en place des comités spécialisés. Par contre, ceux-ci sont en place chez PCAS.

Il convient notamment de préciser qu'en l'absence de comité d'Audit, les fonctions de ce comité sont exercées par le Conseil d'Administration.

3.5 Rémunérations et avantages de toute nature versés aux mandataires sociaux

3.5.1 Informations relatives aux rémunérations et des mandataires sociaux (recommandation de l'AMF du 20 décembre 2010)

Tableau 1 : Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Christian Moretti Président	2011	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	256 937	383 013
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	256 937	383 013

Philippe Delwasse Directeur Général	2011	2010
Rémunérations dues au titre de l'exercice	60 668	127 811
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	-	-
TOTAL	60 668	127 811

Tableau 2 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social (montants bruts en euros)

Christian Moretti Président	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	18 294	18 294	18 294	18 294
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	230 000	230 000	350 000	350 000
Avantages en nature (véhicule & prévoyance)	8 643	8 643	14 719	14 719
TOTAL	256 937	256 937	383 013	383 013

Philippe Delwasse Directeur Général	2011		2010	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	-	-	37 143	118 702
Rémunération variable	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	60 000	60 000	90 000	90 000
Avantages en nature (véhicule)	668	668	668	3 149
TOTAL	60 668	60 668	127 811	211 851

Tableau 3 : Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants (montants bruts en euros)

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés	
	2011	2010
Alain Ferri – Administrateur		
Jetons de présence	2 500	5 000
Autres rémunérations	-	-
Michel Fleuriet – Administrateur		
Jetons de présence	2 500	5 000
Autres rémunérations	-	-
Jean-Robert Kervarec - Administrateur		
Jetons de présence	-	5 000
Autres rémunérations	-	-
Jean-Louis Milin – Administrateur		
Jetons de présence	2 500	5 000
Autres rémunérations	-	-
Jean-Pierre Richard – Administrateur		
Jetons de présence	2 500	5 000
Autres rémunérations	-	-
TOTAL	10 000	25 000

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe.
Non applicable

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social.
Non applicable

Tableau 6 : Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque mandataire social.

Non applicable

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social.

Actions PCAS	Date du Conseil d'Administration de PCAS	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice
Christian Moretti Président	20 octobre 2006	180 000
Philippe Delwasse Directeur Général	20 octobre 2006	60 000
TOTAL		240 000

Le délai de conservation des actions gratuites PCAS est fixé à deux ans. A l'expiration de ce délai de conservation Monsieur Christian Moretti et Monsieur Philippe Delwasse doivent conserver, respectivement, 60 000 et 20 000 titres sur un compte nominatif, jusqu'à la cession de leurs fonctions de mandataires social.

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Non applicable

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties et levées durant l'exercice par les dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires.

Non applicable

Tableau 10 : Informations relatives au contrat de travail, aux régimes supplémentaires de retraite, aux avantages postérieurs au mandat et aux indemnités de non-concurrence pour chaque dirigeant mandataire social.

Dirigeants Mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Christian Moretti Président	X			X		X		X
Philippe Decazes Directeur Général	X			X		X		X

Il convient de préciser qu'aucune de ces personnes n'a perçu en 2011 :

- de rémunération de la part des sociétés contrôlées par PCAS au sens de l'article L 233-16,
- de jetons de présence en raison des mandats sociaux exercés dans les sociétés filiales de Dynaction et de PCAS (autres que ceux perçus par Messieurs Christian Moretti et Philippe Delwasse chez PCAS).

Enfin, il convient de préciser qu'il n'existe aucun contrat de service liant les membres des organes d'administration et de direction à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

3.5.2 Critères de calcul des rémunérations variables

Néant

3.5.3 Engagements de toute nature pris par Dynaction pour les mandataires sociaux

Néant

3.5.4 Montant des engagements de retraites et autres engagements

Néant

3.5.5 Participation des dirigeants dans le capital social

Au 31 décembre 2011, Monsieur Christian Moretti détenait 23,3 % du capital et 34,70 % des droits de vote de Dynaction (23,3 % du capital et 35,21 % des droits de vote au 31 décembre 2010). Par ailleurs, Monsieur Christian Moretti détenait au 31 décembre 2011, 196 251 actions du capital de PCAS.

Au 31 décembre 2011, Monsieur Philippe Delwasse ne détenait aucune action du capital de Dynaction. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse détenait au 31 décembre 2011 60 000 actions du capital de PCAS.

En outre, les dirigeants de Dynaction (Messieurs Christian Moretti et Philippe Delwasse), ne détiennent aucune option de souscription d'actions de Dynaction.

4. Perspectives et gestion des risques

4.1. Evènements postérieurs à la clôture

Dans le cadre de sa politique de désendettement, Dynaction a procédé, en janvier et février 2012, à des cessions de titres PCAS et Dynaction. A la suite de ces cessions, la participation de Dynaction dans PCAS s'établit à 61,09 % du capital et 75,96 % des droits de vote et Dynaction dispose de la trésorerie nécessaire au remboursement intégral de son crédit moyen terme qui s'élève à 750 millions d'euros.

Il n'y a aucun autre évènement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière et sur le patrimoine du Groupe Dynaction.

4.2. Perspectives

Tendances 2012

Afin de pouvoir mener à bien la stratégie de développement du Groupe axée sur l'augmentation de la part des produits propriétaires et le développement de technologies différenciantes, le Conseil d'Administration a demandé à la Direction Générale du Groupe de concentrer, en 2012, son action sur l'amélioration de la rentabilité et du Besoin en Fonds de Roulement.

Stratégie à moyen terme

Au-delà de la croissance naturelle de ses principaux marchés, les principaux moteurs de la croissance de PCAS au cours des prochaines années demeurent :

- une augmentation du nombre de produits propriétaires tant en Synthèse Pharmaceutique (Principes Actifs génériques) qu'en Chimie fine de Spécialité (produits de performance, polymères spéciaux...), grâce à un effort soutenu, innovant et ciblé en R&D ;
- le développement de partenariats sur la logique « scale up » avec des clients leaders sur leurs marchés ;
- l'extension géographique de la présence commerciale et logistique du Groupe, dans la continuité des implantations réalisées en 2010 par PCAS China en Chine et PCAS Nanosyn en Californie, générant déjà 2,8 millions de chiffre d'affaires ;
- le développement de nouvelles technologies, en particulier dans le domaine de la chimie verte et du développement durable.

4.3. Facteurs de risque et assurances

4.3.1 Risques industriels et environnementaux

• Organisation interne, budgets engagés

Les activités du Groupe sont soumises à des réglementations nombreuses et coûteuses dont les principales concernent les sols, l'eau, l'air, le traitement des déchets, et en premier lieu la sécurité des opérations.

L'application de la politique environnementale dans les sites est placée sous l'autorité de la Direction Générale qui met en œuvre les moyens nécessaires pour préserver l'outil industriel et les salariés contre tout évènement accidentel majeur, dans le cadre de délégations consenties aux Directeurs de sites.

En terme d'évaluation du niveau de sécurité, PCAS, en liaison étroite avec le service Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) de chaque site, se réfère aux inspections régulières organisées par les DREAL locales (Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) et par les ingénieurs spécialisés de la Compagnie d'Assurance qui gère les polices « Dommages aux Biens ».

Les dépenses engagées au niveau de la prévention des risques relèvent soit des investissements, soit des dépenses courantes :

En ce qui concerne les investissements, il y a ceux qui ont trait directement à la prévention des risques et à la protection de

l'environnement, mais il peut s'agir aussi d'investissements effectués pour le maintien de l'outil industriel, pour l'augmentation de la capacité ou pour l'introduction de nouveaux produits, et qui obligatoirement prennent en compte ce sujet. Dans ce cas, les montants correspondants sont difficilement identifiables. Cependant les dépenses d'investissements liées spécifiquement à la sécurité et à l'environnement peuvent être estimées à 30 % du montant total des investissements, soit environ 2,6 millions d'euros sur l'exercice 2011.

Le même principe s'applique aux dépenses courantes. En effet, les préoccupations HSE sont intimement liées à toutes les dépenses courantes au sein des sites industriels. De même, les activités de prévention et de contrôle font partie du quotidien des salariés sur leur lieu de travail, au travers de leur activité professionnelle ou au travers de leur participation à divers comités qui peuvent être différents selon les établissements. Pour ces raisons, l'identification des dépenses pour répondre spécifiquement à ces diverses réglementations est difficile et ne permet pas de donner une information chiffrée reposant sur des critères facilement identifiables et contrôlables.

Par ailleurs, le Groupe a consacré près de 35 % de ses dépenses de formation à la sécurité.

Enfin, le Groupe PCAS dispose d'un « Système Centralisé du Management des Accidents » (SCMA) en liaison avec les Responsables Sécurité et Environnement de chaque site. Son but est d'optimiser le niveau de sécurité en capitalisant les expériences entre les différents sites. Ce système permet de mieux étudier les risques spécifiques inhérents à l'activité du Groupe, de définir des modes opératoires adaptés et de mieux cibler la formation du personnel.

• Consommation de ressources (eau, énergie, matières premières)

Globalement au niveau des usines de chimie organique européennes du Groupe, les consommations ont été les suivantes :

	2011	2010	%
Gaz (MWh)	48 161	51 628	(6,7 %)
Electricité (MWh)	36 492	36 554	(0,2 %)
Vapeur hors combustion gaz (MWh)	13 145	9 108	+44,3 %
Eau (m³)	209 472	187 140	+11,9 %

Les plans d'économie d'énergie réalisés ont permis une réduction des consommations de gaz malgré la hausse des volumes de production. Les consommations de vapeur hors combustion gaz s'expliquent par une plus forte contribution du site de Bourgoin en 2011.

• Application de la réglementation en vigueur

Toutes les activités de PCAS sont soumises à de nombreuses réglementations.

Toutes les installations ou modifications d'installations sont réalisées en respectant scrupuleusement ce cadre réglementaire en liaison

avec les administrations concernées : DREAL, Agence de l'Eau...

• Réglementations applicables aux différents secteurs d'activités

Les types d'autorisations auxquels sont soumis les sites industriels du Groupe PCAS en France sont les suivants :

Type d'autorisation	Seveso Haut	Seveso bas	Autorisation seule
Sites chimiques classés	Couterne Bourgoin	Aramon Mourenx	Limay Villeneuve-la-garenne

En ce qui concerne les sites à l'étranger, Saint-Jean-sur-Richelieu au Canada bénéficie d'un certificat d'autorisation délivré par le Ministère de l'Environnement du Québec tandis que le site classé de PCAS Finland à Turku est soumis à l'autorisation de l'Administration finlandaise et celle de l'Agence du Médicament locale.

Maîtriser les risques industriels suppose de les identifier et de les hiérarchiser afin de mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires, ce à quoi s'attachent en permanence la Direction Générale de PCAS, le Directeur Industriel et les différents Directeurs de sites.

Chaque site est audité très régulièrement dans cette perspective. Tout événement significatif sur une installation justifie par ailleurs la réalisation d'une analyse des causes ou la révision d'une étude dans les plus brefs délais.

Un soin particulier est apporté aux sites « Seveso » (tels que définis par la Directive européenne 96/80/CE du 9 décembre 1996, dite Directive « Seveso seuils hauts »). Ces sites sont au nombre de deux au sein de PCAS (2 autres sites étant classés « Seveso seuils bas »).

Un SGS (Système de Gestion de la Sécurité) est opérationnel sur l'ensemble de ces unités de production.

Des études de sécurité permettent d'identifier les dangers qu'ils soient de type physique, chimique ou biologique et d'évaluer les risques en tenant compte des facteurs d'occurrence d'accidents et les cibles potentielles.

Par ailleurs, PCAS favorise l'échange d'expériences entre ses sites qui disposent de systèmes de collecte des incidents.

Cette politique de maîtrise des risques se traduit par une amélioration continue des performances et permet de limiter le taux d'accidents du travail et de presque accidents.

En outre, la politique du Groupe intègre la prévention des risques professionnels dans sa démarche sécurité.

• Etude d'évaluation de l'impact de l'activité sur l'environnement

Des audits internes et externes sont régulièrement menés sur chaque site pour vérifier la conformité des pratiques quotidiennes, notamment sur les rejets dans l'air et dans l'eau et sur les maîtrises thermiques des procédés.

• Services internes de gestion de l'environnement, formation et information des salariés

La sécurité et la protection de l'environnement font partie intégrante

de « l'Engagement de Progrès » auquel adhère PCAS. Pour chaque établissement est publié le « Document Unique » qui répertorie l'ensemble des risques inhérents à l'activité et indique les mesures de prévention et d'amélioration à engager. Cette démarche répond à l'une des directives européennes.

Par ailleurs, le personnel de chaque site est impliqué directement dans la gestion des risques et reçoit les formations nécessaires à cet effet.

• Application des procédures aux implantations PCAS hors hexagone

La stratégie de sécurité et de protection de l'environnement de PCAS est appliquée dans les sites étrangers de PCAS en les adaptant en fonction des conditions géographiques et réglementaires locales.

• Application des procédures aux sous-traitants PCAS

PCAS a nommé, sur chaque plate-forme de production chimique, un Responsable Sécurité Transport et un Responsable Sécurité Maintenance. Ils ont, entre autres, la responsabilité de faire appliquer à tout prestataire de service intervenant sur un site de production les consignes de sécurité en vigueur dans l'établissement concerné.

• Niveau des risques

Malgré toutes les précautions prises conformément aux réglementations en vigueur, les activités chimiques de PCAS et ses filiales présentent des risques aléatoires raisonnablement couverts par les polices d'assurances du Groupe, sans que ceci puisse constituer une certitude de couverture dans tous les cas possibles.

4.3.2 Risques juridiques

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Les créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

PCAS a fait l'objet d'une condamnation en 2009 par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour les demandes d'indemnités pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS a bien entendu fait appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total hors intérêts de 155 milliers d'euros. La Cour d'appel de Paris, par arrêt rendu le 27 janvier 2011, a condamné la société PCAS au versement d'une provision de 100 000 USD, à prélever sur la somme séquestrée. Un pourvoi a été formé par PCAS devant la Cour de Cassation à l'encontre de l'arrêt du

27 janvier 2011. La procédure est en cours.

A la connaissance de la société et hormis les cas ci-dessus, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

Cette situation ne signifie pas que Dynaction ou ses filiales sont à l'abri de risques juridiques futurs.

4.3.3 Risques de marché

La gestion des risques de liquidité, de change et de taux est placée sous la responsabilité de la Direction du Groupe et de la Direction Financière.

• Risque de liquidité(*)

Le financement du Groupe est principalement assuré au travers de PCAS SA qui couvrait respectivement 83 % et 86 % de l'endettement net du Groupe au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2010.

La Direction Financière du Groupe surveille sur une base mensuelle au minimum les positions de trésorerie et la structure de financement du Groupe.

Les principaux indicateurs de liquidité suivis par la Direction du Groupe sont le montant de l'endettement net, le montant des ressources disponibles ainsi que le respect des covenants.

Au 31 décembre 2011, les ratios des crédits syndiqués de PCAS (solde de 16,45 millions d'euros au 31 décembre 2011) sont respectés et sont respectivement de 3,24 pour le ratio de levier ; 0,77 pour le ratio de gearing et 5,64 pour le ratio de couverture des frais financiers (Cf. note 11 des notes annexes aux comptes consolidés de l'exercice 2011).

Enfin, au 31 décembre 2011, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe se montent à 0,7 million d'euros, et le Groupe avait également la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 6,2 millions d'euros.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité, et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

En particulier, suite à des cessions de titres PCAS et Dynaction intervenues en janvier et février 2012, Dynaction dispose de la trésorerie nécessaire au remboursement intégral de son crédit moyen terme qui s'élève à 0,75 million d'euros.

• Risque de change

Les ventes en devises ont représenté 16,8 % du chiffre d'affaires dont 16,4 % en dollars US et 0,4 % en devises diverses. La sensibilité du résultat à la variation des monnaies est donc essentiellement réduite au dollar US. Elle est partiellement compensée par les achats effectués en dollars US qui ont représenté, en 2011, 41 % des ventes en dollars US et par une couverture de change systématique des

soldes bilanciaux.

Une baisse de 10 % du dollar US face à l'euro a un impact en année pleine estimé à 1,4 million d'euros sur le résultat opérationnel.

En 2011, la baisse du dollar US a impacté négativement les ventes à hauteur de -0,6 million d'euros par rapport à 2010.

En milliers d'euros	USD	CAD	AUTRES
Actifs	5388	56	2
Passifs	864	645	14
Position nette avant gestion	4524	(589)	(12)
Position hors bilan	(14244)	-	-
Position nette après gestion	(9720)	(589)	(12)

Le Groupe PCAS a décidé de couvrir par anticipation une partie de son exposition nette au dollar US, en souscrivant 14,5 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,3013.

• Risque de taux (*)

Les emprunts long et moyen terme représentent 69 % de la dette financière totale du Groupe Dynaction. Les emprunts à taux fixe représentent 50 % de la totalité des emprunts long et moyen terme. Par ailleurs, dans le cadre de sa politique financière de répartition des risques, le Groupe a mis en place des produits de couverture sur 52 % de ses emprunts long et moyen terme à taux variable.

La mise en place des produits de couvertures rattachés au crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place en 2007 chez PCAS (cf. note 11 des notes annexes aux comptes consolidés) a eu un impact net d'impôts différés de 0,07 million d'euros au niveau du compte de résultat et de 0,2 million d'euros sur les capitaux propres.

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2011 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,26 million d'euros.

(*) Les informations de ce paragraphe font partie des informations requises dans les notes annexes aux comptes consolidés au titre de la norme IFRS 7 (note 1.23) et sont couverts par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés.

4.3.4 Autres risques

• Risque clients – Risque pays(*)

En dehors de l'activité réalisée avec les clients partenaires (anciens propriétaires de sites rachetés par PCAS), le Groupe PCAS, en raison de la diversification et de la nature de ses activités, n'est pas exposé à un risque majeur de concentration clients.

En termes d'insolvabilité, le risque peut être considéré comme très faible, le portefeuille clients étant composé dans sa quasi-totalité de grands noms dans les différentes activités du Groupe. Il suffit d'examiner le montant des provisions pour créances douteuses

pour constater qu'il s'élève en 2010 et en 2011 à 0,1 million d'euros (cf. note 7 des notes annexes aux comptes consolidés). Toutefois, à titre indicatif, la créance client la plus importante au 31 décembre 2011 s'élève à 2,5 millions d'euros. Même improbable, le défaut de ce client pourrait entraîner une perte d'égal montant.

En 2009, la direction du Groupe a décidé de souscrire un contrat d'assurance crédit au niveau de l'ensemble des entités françaises du Groupe qui a pris effet au 1^{er} janvier 2010.

En ce qui concerne le risque pays, la plus grande part du chiffre d'affaires est réalisée avec des pays fortement industrialisés. En 2011, 80,3 % des ventes du Groupe étaient réalisées entre la France, l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord.

Il convient par ailleurs de mentionner la mise en place d'un contrat d'affacturage à partir de fin mars 2005 au niveau de PCAS SA, VLG et Expansia. Les créances cédées au Factor au titre de ce contrat s'élèvent à 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 16 millions d'euros au 31 décembre 2010. Conformément à la norme IAS 39, ces créances cédées n'ont pas été déconsolidées dans les comptes consolidés du Groupe Dynaction.

(*) Les informations de ce paragraphe font partie des informations requises dans les notes annexes aux comptes consolidés au titre de la norme IFRS 7 (note 1.23) et sont couverts par le rapport des Commissaires aux Comptes sur les états financiers consolidés.

• Risque fournisseurs

Les achats de matières premières du Groupe peuvent être classés en deux catégories :

- des matières premières faisant partie des «commodités» ou vendues sur catalogue et qui se trouvent de ce fait sur des marchés très concurrentiels,
- des matières premières dites «stratégiques» qui font l'objet, dans toute la mesure du possible, d'au moins deux sources d'approvisionnement.

Par ailleurs, tous les fournisseurs de PCAS font l'objet d'une évaluation régulièrement mise à jour.

• Risque informatique

PCAS contrôle la pérennité et la confidentialité de son patrimoine d'informations à travers des procédures internes et externes permettant la continuité des activités vitales. Ces procédures sont hiérarchisées en fonction de la notion de risques opérationnels et audités par des contrôles et le suivi d'indicateurs.

4.3.5 Assurances et couvertures des risques

Le Groupe Dynaction a mis en place l'ensemble des assurances raisonnablement nécessaires pour couvrir les risques identifiés, sans

que, comme déjà mentionné, ceci puisse constituer une garantie de couverture de tous les risques possibles. Ces polices d'assurances couvrent ainsi :

Les dommages qui pourraient être causés aux entreprises :

- Assurance incendie
- Assurance vol
- Assurance dégâts des eaux
- Assurance bris de machines
- Assurance bris de glace
- Assurance perte d'exploitation
- Assurance marchandises transportées

Les dommages qui pourraient être causés par les entreprises :

- Assurance responsabilité civile avant livraison
- Assurance responsabilité civile après livraison
- Assurance risque d'atteinte à l'environnement

Les dommages qui pourraient être causés par les personnes :

- Assurance flotte automobile et auto-missions

Les contrats souscrits par les sociétés du Groupe sont détaillés ci-après :

PCAS (couvertures 2011)

Risque couvert (en milliers d'euros)	Montant garanti	Franchise
RC Exploitation avant et après livraison	30 000	entre 7,5 et 100,0
Assurance spécifique pour couvrir les risques d'atteinte à l'environnement sur les sites chimiques	10 000	entre 75,0 et 100,0
Assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation (toutes garanties confondues)	75 000 ou 112 000 selon les sites	entre 20,0 et 150,0
Assurance marchandises transportées (selon le type de molécules)	2 000	0,5

Dynaction SA

Risque couvert (en milliers d'euros)	Montant garanti	Franchise
Dommages aux biens, RC	6 000	-

5. Dynaction et ses actionnaires

5.1. Informations relatives au capital

Forme des actions

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur identifiable conformément aux dispositions de l'article 263-1 de la loi du 24 juillet

1966. Dans ce dernier cas, la société est en droit de demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, la quantité de titres détenus et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article 263-1 de la loi du 24 juillet 1966.

Capital souscrit

Depuis le 17 décembre 2004, le capital social est fixé à la somme de 19 775 052,00 euros. Il est divisé en 3 295 842 actions de 6,00 euros de nominal.

5.2. Actionnariat du Groupe

Répartition actuelle du capital et des droits de vote

Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2011, la société a pu identifier, suite à une enquête Euroclear, le nombre d'actionnaires comme étant d'environ 2 060 (titres au porteur et titres nominatifs).

Au 31 décembre 2011, la répartition du capital est la suivante :

Noms	Actions de capital	% de participation	Droit de vote	% droit de vote
Actions nominatives				
Christian Moretti (*)	515 565	15,64	771 780	20,98
Anblan SA	252 361	7,66	504 722	13,72
Eximium SA (Groupe Michel Baulé)	715 066	21,70	715 066	19,44
DRT (Dérivés Résiniques et Terpéniques)	90 000	2,73	90 000	2,45
J. R. Kervarec	44 020	1,34	87 540	2,38
Autres titres nominatifs	1 473	0,04	2 749	0,07
Actions au porteur				
Adroit Private Equity AG	339 378	10,30	339 378	9,23
Autres titres au porteur	1 179 458	35,78	1 167 451	31,73
Autodétention	158 521	4,81	-	-
	3 295 842	100,00	3 678 686	100,00

(*) y compris 19 350 titres au porteur

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés, ci-dessus, ne détient directement ou indirectement 5 % ou plus du capital ou des droits de vote.

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. À la connaissance du Conseil d'Administration, les déclarations de franchissements de seuils sont les suivantes :

- le 31 mars 1998, SG France Opportunités - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital ;
- le 7 juillet 2000, Christian Moretti et Anblan - Franchissement à la hausse du seuil des 33,33 % des droits de vote consécutif à l'acquisition par Dynaction de 185 550 de ses propres actions et de la diminution corrélative du nombre total de droits de vote de Dynaction du fait de la privation des droits de vote attachés aux actions ainsi rachetées ;
- le 11 mai 2001 - Adroit Private Equity AG (filiale de la Rentenanstalt/ Swiss Life) - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % et 10 % de capital et des droits de vote. La société Adroit Private Equity AG a déclaré à l'occasion de ce franchissement de seuil :
 - qu'elle agit seule,
 - qu'elle n'envisage pas à ce stade de poursuivre ses achats,
 - qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société Dynaction,
 - qu'elle n'envisage pas de demander la nomination d'un de ses représentants en tant qu'administrateur de la société Dynaction ;
- le 3 octobre 2002, SG France Opportunités - Franchissement à la baisse du seuil de 5 % du capital et des droits de vote ;
- le 14 avril 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (5,37 % du capital et 4,63 % des droits de vote) ;
- le 30 avril 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (6,14 % du capital et 5,01 % des droits de vote) ;
- le 4 juin 2008, Monsieur et Madame Michel Baulé - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital de la société (7,03 % du capital et 5,74 % des droits de vote) ;
- le 13 novembre 2008, la société Eximium (contrôlée à 100 % par Monsieur Michel Baulé et sa famille) – Franchissement à la hausse du seuil de 10 % du capital de la société (11,32 % du capital et 9,23 % des droits de vote) ;
- le 21 juillet 2009, la société Adroit Private Equity AG - Franchissement à la baisse du seuil de 15 % du capital de la société (14,94 % du capital et 12,19 % des droits de vote) ;
- les 14 et 28 août 2009, société Eximium (contrôlée par Monsieur Michel Baulé) - Franchissement à la hausse du seuil de 15 % du capital de la société (15,93 % du capital et 13,00 % des droits de vote) ;
- le 1^{er} décembre 2009, Monsieur Christian Moretti – Franchissement à la hausse des seuils de 20 % du capital et 25 % des droits de vote (respectivement 23,30 % du capital et 33,16 % des droits de vote) ;
- le 11 juin 2010, société Eximium (contrôlée par Monsieur Michel Baulé) – Franchissement à la hausse du seuil de 15 % des droits de vote de la société (17,79 % du capital et 15,24 % des droits de vote) ;
- le 27 avril 2011, société Eximium (contrôlée par Monsieur Michel Baulé) - Franchissement à la hausse du seuil de 20 % du capital de la société (21,54 % du capital et 18,45 % des droits de vote). A l'occasion de ce franchissement de seuil, la société Eximium a effectuée la déclaration d'intention suivante :
 - « L'acquisition de titres sur le marché et hors marché a été réalisée sur les fonds propres de l'entreprise ;
 - Eximium agit seul et envisage de poursuivre ses achats, en fonction des opportunités de marché ;
 - Eximium n'envisage pas de prise de contrôle ;
 - Eximium n'a pas l'intention de faire modifier la stratégie de la société et n'a pas l'intention de mettre en œuvre les opérations visées par les dispositions de l'article 223-17 6° du règlement général de l'AMF, sauf si un projet de concert pouvant contribuer à améliorer des performances économiques et boursières de la société peut-être mis en œuvre ;
 - Michel Baulé, président d'Eximium, n'a pas l'intention de solliciter un poste d'administrateur dans Dynaction ;
 - Eximium n'a pas conclu d'accord de cession temporaire portant sur les actions et/ou les droits de vote de la société Dynaction ».
- le 2 mai 2011, société Montségur Finance - Franchissement à la hausse du seuil de 5 % du capital et des droits de vote de la société (6,48 % du capital et 5,55 % des droits de vote) ;
- le 12 mai 2011, société Adroit Private Equity AG - Franchissement à la baisse du seuil de 10 % des droits de vote de la société (10,30 % du capital et 8,82 % des droits de vote).

Par ailleurs, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

L'Assemblée Générale du 20 avril 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à opérer en bourse sur les actions de la société en vue d'en régulariser le cours, dans les conditions et limites fixées par les articles L. 225-209 et suivants de la loi du Code de Commerce, en fixant le nombre maximum d'actions à acheter à 329 584, le prix maximum d'achat à 20,0 euros hors frais d'acquisition, le tout pour un montant maximum de 6 591 680 euros.

Cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois. Le Conseil d'Administration proposera à la prochaine Assemblée le renouvellement de cette autorisation.

5.3. Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

• Politique de distribution de dividendes

A l'avenir, Dynaction a pour objectif de pratiquer une politique de distribution de dividendes représentant environ 20 % de son résultat net consolidé part du Groupe, étant précisé que le

montant effectivement versé sera chaque année ajusté en fonction de la stratégie du Groupe, de ses performances financières et des conditions de marché. Ainsi, cet objectif ne constitue pas un engagement du Groupe, mais dépendra entre autres des besoins d'investissements et de ceux relatifs à la gestion de son endettement.

• Tableau de distribution de dividendes sur les trois derniers exercices

Il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

5.4. Opérations afférentes aux titres de la société

Le nombre d'actions propres détenues par la société Dynaction SA s'élève à 158 521 pour une valeur au prix d'achat de 4 078 milliers d'euros. Ces actions représentent 4,81 % du capital de la société.

5.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Dans le cadre des dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale du 20 avril 2011 a donné au Conseil d'Administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires. Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'Administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 19 775 052 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS et dont le solde à rembourser au 31 décembre 2011 s'élève à 13,25 millions d'euros (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendrait intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

6. Développement durable

6.1 Informations sociales

6.1.1 Effectifs du Groupe

Effectifs inscrits au 31 décembre	2011	2010
CDI	868	896
CDD	60	87
Total	928	983

Effectifs inscrits au 31 décembre	2011	2010
Synthèse Pharmaceutique	523	584
Chimie Fine de Spécialité	401	398
Autres activités	1	1
Total	928	983

Nous pouvons constater une diminution des effectifs en 2011.

Cette diminution est due principalement aux effets des mesures d'adaptation prises en fin d'année 2010, notamment sur le site d'Aramon.

6.1.2 Rémunérations

• Frais de personnel

Les dépenses d'intérim représentent 1,6 % de la masse salariale en 2011 (contre 2 % en 2010).

Les frais de personnel ont évolué comme suit :

(en millions d'euros)	2011	2010	%
Masse salariale	37,3	35,6	4,8
Charges sociales	16,5	15,7	5,1
Intéressement	0,6	0,5	-
Participation	-	0,1	-
Indemnités retraites / Frais de santé	0,4	0,5	-
Total	54,8	52,4	4,6

• Informations sur les options d'achat d'action

Aucune option n'a été consentie à des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2011.

6.1.3. Politique de Ressources Humaines

L'amélioration de la gestion des performances des collaborateurs est une préoccupation permanente du Groupe PCAS. Elle se traduit par un plan de formation qui a mobilisé un budget de près de 0,6 million d'euros en 2011. Ces performances sont évaluées lors d'entretiens individuels annuels obligatoires.

Concernant les questions d'hygiène et de sécurité, il existe dans chaque site de PCAS des organes d'analyse, de discussions et d'information.

6.2 Informations environnementales

Informations communiquées dans la partie 4.3.1 du Rapport de Gestion.



2

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

Tableau des résultats des cinq derniers exercices **01**

Rapport du Président du Conseil
d'Administration sur le contrôle interne **02**

Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2012 :
Ordre du jour et projets de résolutions **03**

Tableau des délégations en cours de validité
accordées par l'Assemblée Générale dans le
domaine des augmentations de capital **04**

1. Tableau des résultats des cinq derniers exercices de Dynaction SA

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

En euros	2007	2008	2009	2010	2011
I - Capital en fin d'exercice					
a) Capital social	19 775 052	19 775 052	19 775 052	19 775 052	19 775 052
b) Nombre d'actions ordinaires existantes	3 295 842	3 295 842	3 295 842	3 295 842	3 295 842
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	45 000	45 000	45 000	150 000	150 000
b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	248 192	(2 744 399)	(1 343 503)	(35 427)	(1 133 325)
c) Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-	-
d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	219 078	(2 349 787)	(1 155 913)	(144 377)	(233 149)
e) Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,08	(0,83)	(0,41)	(0,01)	(0,34)
b) Résultat après impôt, amortissements et provisions	0,07	(0,71)	(0,35)	(0,04)	(0,07)
c) Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés au 31 décembre	2	2	2	2	2
b) Montant de la masse salariale	65 237	54 677	55 456	44 587	33 052
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	35 769	29 703	29 919	35 387	16 641
d) Participation des salariés	-	-	-	-	-

2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

Exercice clos le 31 décembre 2011

Je vous rends compte au terme du présent rapport :

- de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société,
- des éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général,
- de l'application des recommandations prévues au Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlenext de décembre 2009, auquel se réfère Dynaction,

- des modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale, et
- des principes et des règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux.
- de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'Administration.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'Administration, concerne la société-mère et l'ensemble des sociétés du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation.

Conformément à l'article L.225-37 alinéa 9 du Code de Commerce, il est précisé que les informations prévues par l'article L.225-100-3 sont publiées dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, ainsi que dans un paragraphe spécifique du rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne en page 55.

Composition du Conseil d'Administration

Au 31 décembre 2011, votre Conseil d'Administration est composé de sept membres. La liste des administrateurs de la société, incluant les fonctions qu'ils exercent à cette date dans d'autres sociétés figure dans l'exposé sur le gouvernement d'entreprise, paragraphe 3 du rapport de gestion du Groupe Dynaction (pages 40 à 41 du rapport annuel).

Gouvernement d'entreprise

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

Règlement Intérieur

Un règlement Intérieur du Conseil d'Administration, qui intègre les recommandations contenues dans le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa réunion le 22 juillet 2010. Le règlement intérieur sera remis à chaque nouveau membre du Conseil lors de son entrée en fonction. Le Conseil a notamment pris connaissance des points de vigilance du code Middlednext. Ce règlement Intérieur, a pour objet de compléter les règles légales et statutaires afin de préciser certaines modalités de fonctionnement du Conseil d'Administration et de ses comités ainsi que les obligations des administrateurs, en particulier au regard des principes de gouvernement d'entreprise présentés dans le code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées Middlednext de décembre 2009, auquel la Société a déclaré se référer.

Le règlement Intérieur, couvre en particulier les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'Administration, et en particulier les critères d'indépendance des administrateurs,
- les missions et compétences du conseil,
- l'information et les obligations des administrateurs (notamment de confidentialité), et les compétences du comité des rémunérations constitué par le Conseil d'Administration.

Le règlement Intérieur couvre également les principes gouvernant la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

Fréquence des réunions au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois :

- le 15 février 2011,
- le 20 avril 2011,
- le 7 septembre 2011,
- le 21 octobre 2011,

et a recueilli la présence d'au moins 4/7 de ses membres à chacune de ses réunions.

Convocation et information des administrateurs

Le Conseil d'Administration est convoqué conformément aux dispositions légales en vigueur ainsi qu'aux stipulations des statuts.

Conformément à l'article L. 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués lors des réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et semestriels. Outre les sujets récurrents tels que marche des affaires, situation financière, trésorerie et engagements, arrêtés des comptes, le Conseil d'Administration a examiné et débattu des événements significatifs affectant PCAS, principal actif de Dynaction.

Un dossier complet comportant l'ensemble des informations nécessaires à la mission des membres du Conseil est remis à chaque administrateur. Ces informations sont protégées par une obligation de confidentialité.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se sont déroulées au siège social de la société.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués immédiatement à tous les administrateurs.

Modalités particulières de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

Les Assemblées d'actionnaires de Dynaction sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et dans les statuts. Les dispositions statutaires de Dynaction relatives aux Assemblées Générales et aux modalités d'exercice des droits de vote en Assemblée Générale sont prévues aux articles 20 à 23 (Assemblées d'actionnaires) et 11 (Droit de vote) des statuts de Dynaction.

Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil d'Administration pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont décrits dans la section 3.5 du Rapport de gestion.

Lors de sa réunion du 11 février 2010, le Conseil d'Administration a pris connaissance des recommandations Middlednext de décembre 2009 sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées et considère que ces recommandations s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la société.

Le suivi des risques majeurs - gestion des risques

En 2011 ont été poursuivies des analyses regroupant les membres de la Direction sur les principaux risques du Groupe identifiés et exposés au paragraphe 4.3 « facteurs de risque et assurances » du rapport de gestion.

Procédures de contrôle interne

Je vous rappelle que la société Dynaction SA est une holding.

Le processus de contrôle interne de Dynaction, sous la responsabilité du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général, vise à :

- se doter d'une organisation permettant de prévenir et maîtriser les

risques, notamment économiques, financiers et juridiques auxquels sont exposées la société et ses filiales ;

- s'assurer que la réalisation des objectifs s'effectue en conformité avec les lois et réglementations en vigueur ;
- garantir que les informations financières et comptables du Groupe sont fiables et élaborées avec sincérité.

Le dispositif de contrôle interne a pour but d'apporter une assurance raisonnable que les objectifs ci-dessus sont atteints, sans pour autant le garantir, en raison notamment des limites inhérentes au fonctionnement de toute procédure, et au caractère aléatoire de toute activité financière, industrielle ou commerciale.

Organisation générale des procédures de contrôle interne

Dynaction a mis en place des procédures de contrôle interne tant au niveau de la holding Dynaction SA que de ses filiales, en vue d'assurer une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques afin d'apporter une assurance sur la qualité du processus de préparation des comptes.

Le Président du Conseil et le Directeur Général de Dynaction se réunissent régulièrement afin d'évaluer les risques auxquels le Groupe pourrait être confronté. Ils travaillent en étroite collaboration avec les directions des filiales du Groupe.

Sous-groupe PCAS

Un **Comité Exécutif** se réunit de façon hebdomadaire sous l'autorité du Président afin d'évaluer les risques auxquels le Groupe pourrait être confronté. Il est composé, outre du Président, du Vice-président du Conseil d'Administration, du Directeur Général Délégué, du Directeur Général Adjoint Finance & Administration, du Directeur de la R&D et du Directeur Industriel. Ce Comité Exécutif discute de tous les projets de développement de PCAS et de ses filiales ainsi que de l'évolution des activités dans le Groupe. Il décide des mesures à prendre pour assurer la bonne marche des affaires du Groupe et s'assure de la maîtrise des risques, qu'ils soient liés à l'activité financière ou au métier de chimiste de PCAS.

Enfin, en tant que de besoin, le Comité Exécutif demande, en fonction des sujets traités, à d'autres membres du personnel, tels que les contrôleurs de gestion, le responsable des ressources humaines, les responsables achats et supply chain ou le responsable qualité, d'intervenir.

Un **Comité de Direction** se réunit mensuellement sous l'autorité du Président et du Directeur Général et/ou Directeur Général Délégué afin de traiter de l'avancement des différents chantiers en cours. Il est composé en, outre du Directeur Général et/ou Directeur Général Délégué, du Directeur Général Adjoint Finance & Administration, du Directeur de la R&D et du Directeur Industriel ainsi que des responsables des différents départements, des business units, des fonctions support et des sites de production.

La maîtrise des risques industriels est assurée par le Directeur Général et/ou Directeur Général Délégué, assisté, du Directeur Industriel, membres du Comité Exécutif. La maîtrise des risques financiers est assurée par le Directeur Général Adjoint, Finance & Administration, également, membre du Comité Exécutif.

L'Assurance Qualité et les Affaires Réglementaires sont par ailleurs un processus opérationnel continu, pleinement intégré dans l'organisation et le fonctionnement de l'entreprise. Ainsi, des procédures sont partagées par toutes les unités de production au sein d'une même gestion électronique de documents, et garantissent l'application de référentiels qualité rigoureux qui font l'objet d'inspections régulières par la FDA, par les agences sanitaires, notamment l'AFSSAPS, ainsi que dans le cadre des certifications ISO. Des procédures Groupe touchant notamment au domaine comptable et financier ont été mises en place. Ces procédures sont déclinées si nécessaire au niveau de chaque entité. De plus, la gestion des investissements, tant de PCAS SA que de ses filiales détenues à plus de 50 %, obéit à des procédures formalisées tant en matière d'autorisation que de suivi.

Un Comité des rémunérations (constitué de Monsieur Philippe Delwasse et de Monsieur Jean-Robert Kervarec, administrateur représentant permanent de Dynaction) est chargé de s'assurer de la cohérence des rémunérations des principaux dirigeants ainsi que des cadres faisant partie du Comité de Direction. Il examine le cas échéant les projets d'attribution des options d'achat d'actions et/ou d'actions gratuites aux collaborateurs du Groupe.

Dynaction SA

Le Groupe a mis en place, auprès des directions comptables de l'ensemble de ses filiales, un outil de consolidation commun. Il permet notamment d'établir dans des délais rapides et de façon fiable les informations comptables et financières consolidées.

Tous les dossiers juridiques et fiscaux sont suivis par la Direction Générale en collaboration avec des conseils extérieurs.

Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

L'élaboration de l'information comptable et financière est réalisée par la Direction comptable en étroite collaboration avec le Président du Conseil d'Administration et le Directeur Général.

La Direction comptable a pour responsabilité :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes utilisés pour établir les comptes,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé,
- le contrôle de la production des éléments comptables et financiers.

Les comptes consolidés sont établis semestriellement. La consolidation des données comptables s'appuie sur un système informatique largement déployé. Un calendrier de consolidation est diffusé chaque semestre, permettant ainsi aux différents services comptables de s'organiser pour fournir les informations nécessaires dans les délais. Il est de la responsabilité des directeurs financiers des filiales de garantir la qualité de l'information financière remontée.

Le Président du Conseil d'Administration contrôle et se charge de la communication de l'information comptable et financière auprès des actionnaires.

Par ailleurs, les Commissaires aux Comptes sont informés en amont du processus d'élaboration des comptes ; ils présentent la synthèse de leurs travaux à la Direction Générale ainsi qu'aux responsables comptables et financiers du Groupe à l'occasion de l'arrêté semestriel et de la clôture annuelle.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Dans le cadre de la loi NRE, le Conseil d'Administration du 11 décembre 2002 a décidé de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Un communiqué de presse en date du 22 janvier 2003, paru dans Les Échos, a informé les actionnaires de cette nouvelle structure de direction mise en place à partir de l'exercice 2003.

Depuis le 11 décembre 2002, Monsieur Christian Moretti est Président du Conseil d'Administration de Dynaction.

Depuis le 6 décembre 2005, Monsieur Philippe Delwasse est Directeur Général de Dynaction.

Pouvoirs du Directeur général

Le Directeur Général assume, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société.

Je vous précise qu'aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Dans le cadre des dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de Commerce, l'Assemblée Générale du 20 avril 2011 a donné au Conseil d'Administration, en cas d'offre publique visant la société, l'autorisation pour une durée de 18 mois d'émettre des bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société et leur attribution gratuite à tous les actionnaires.

Cette délégation de compétence permettrait au Conseil d'Administration, en cas d'utilisation, de rendre plus onéreuse la prise de contrôle.

Le montant maximum de l'augmentation de capital serait de 19775052 euros (non compris le montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société).

Par ailleurs, le crédit syndiqué de 36 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS et dont le solde à rembourser au 31 décembre 2011 s'élève à 13,25 millions d'euros (et par voie de conséquence les OBSAR d'un montant de 20 millions d'euros) deviendra intégralement et immédiatement exigible en cas de changement de contrôle.

Fait à Longjumeau, le 22 février 2012

Le Président du Conseil d'Administration

Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2012 : Ordre du jour et projets de résolutions

Ordre du jour

Du ressort de l'Assemblée Générale ordinaire :

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration
- Rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011
- Affectation du résultat de l'exercice 2011
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du Code de Commerce ; Approbation de ces conventions
- Renouvellement de l'Autorisation conférée au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société conformément à l'article L 225-209 du Code de Commerce
- Fixation du montant des jetons de présence
- Renouvellement du Mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Robert Kervarec
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

Du ressort de l'Assemblée Générale extraordinaire :

- Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes
- Autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par annulation d'actions propres
- Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement et/ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires; possibilité d'augmentations de capital complémentaires en cas de demandes excédentaires; suppression du droit préférentiel de souscription et faculté de prévoir un délai de priorité
- Délégation de pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce
- Délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration en vue de procéder à des augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé
- Délégation de compétences à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de décider l'émission à titre gratuit de bons de souscription d'actions en cas d'offre publique sur la Société ; autorisation donnée dans le cadre des dispositions de l'article L.23333 du Code de Commerce
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités

Texte des projets de résolutions

Assemblée Générale Mixte du 24 avril 2012

Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2011, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de 233 149 euros, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles visées à l'article 39.4 du code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quittus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de 1 603 000 euros. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice s'élevant à 233 149 euros :

Origine du résultat à affecter

Report à nouveau antérieur	(3 441 953 €)
Résultat de l'exercice	(233 149 €)

Affectation proposée

Réserve légale	-
Report à nouveau	(3 675 102 €)

Rappel des dividendes distribués

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, déclare approuver les termes dudit rapport et approuve ce rapport dans toutes ses parties et approuve successivement, dans

les conditions du dernier alinéa de l'article L.225-40 du Code de Commerce, chacune des conventions qui y sont relatées.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et aux dispositions d'application directe du règlement de la Commission Européenne n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue :

- de leur attribution ou de leur vente (i) dans le cadre de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou (ii) dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou (iii) en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de Commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou
- de l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou
- de leur conservation pour leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre d'opérations de croissance externe, conformément aux pratiques de marché reconnues et à la réglementation applicable, ou
- de leur remise dans le cadre de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société ; ou de leur annulation.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à 10 % des actions composant le capital de la société, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2011, 329 584 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente assemblée.

Toutefois, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à 20 € par action (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de 6 591 680 €.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 avril 2011.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, fixe à la somme de 20 000 € le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration.

Septième résolution

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Robert KERVAREC est arrivé à son terme, décide de le renouveler pour une nouvelle période de 6 années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée tenue en 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

Huitième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration en vue de l'exécution des décisions qui précèdent.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, en vue de l'accomplissement des formalités.

Assemblée Générale Extraordinaire

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du

rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 avril 2011 dans sa 14^{ème} résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 à L.225-129-6 et L.228-91 à L. 228-92 du Code de Commerce, délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, la compétence de décider, dans la limite d'un plafond d'augmentation de capital ci-après précisé, dans un délai maximum de 26 mois à compter de la présente assemblée, une ou plusieurs augmentations du capital social, immédiate ou à terme, par l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ;

Le montant total des augmentations de capital social susceptibles d'être ainsi réalisées, immédiatement ou à terme, ne pourra être supérieur à 20 000 000 € en nominal, étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant des titres de capital à émettre en supplément pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

Les actionnaires ont, proportionnellement au montant de leurs actions, un droit préférentiel de souscription aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions de la Société, émises en vertu de la présente résolution.

Cette délégation de compétence est donnée pour toute augmentation de capital réalisée :

- par apports en numéraire ;
 - par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes,
 - par apports en nature,
- soit, dans la limite de 10 % du capital social, en rémunération d'apports en nature constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du Code de Commerce relatives aux offres publiques d'échanges ne sont pas applicables,

soit, lorsque l'article L.225-148 du Code de Commerce est applicable, en rémunération de titres apportés à une offre publique d'échange sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou membre de l'Organisation de coopération et de développement économique ;

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, pour décider et réaliser, dans ce cadre et sous ces limites, la ou les augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :

- les conditions d'émission des nouveaux titres de capital, immédiats ou à terme, à émettre, et en particulier le prix de souscription, le cas échéant ;
- constater la réalisation de ces augmentations de capital ;
- procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels donnent droit les valeurs mobilières susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation.

Cette délégation prive d'effet toute délégation d'augmentation du capital antérieurement consentie de quelque nature qu'elle soit ayant le même objet.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-135-1 et R 225-118 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, s'il constate une demande excédentaire dans le cadre des augmentations du capital décidées en application de la résolution qui précède, à augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre, pendant un délai de 30 jours à compter de la clôture de la souscription, dans la limite maximum de 15 % de l'émission initiale et au même prix que celui retenu pour l'émission initiale sous réserve du respect du plafond prévu dans la résolution qui précède.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide, en application de l'article L.225-135 alinéa 1 du Code de Commerce, que lors des augmentations de capital auxquelles il est procédé par le Conseil d'Administration en vertu de la délégation objet de la 10^{ème} résolution, celui-ci peut, s'il le juge opportun, supprimer partiellement ou à hauteur de la totalité de son montant le droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de suppression du droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourra, en application de l'article L.225-135 alinéa 2

du Code de Commerce, conférer aux actionnaires une faculté de souscription par priorité sur tout ou partie de l'émission, pendant un délai qui ne pourra être inférieur à 3 jours de bourse.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, statuant en application des dispositions des articles L.225-129-6 du Code de Commerce, décide de réserver aux salariés de la Société une augmentation de capital social en numéraire d'un montant maximum correspondant à 3 % du capital, aux conditions prévues à l'article L 3332-18 du Code du travail.

Cette décision entraîne la renonciation de plein droit des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

En cas d'adoption de la présente résolution, l'Assemblée Générale décide que le Conseil d'Administration disposera de tous pouvoirs pendant un délai maximum de 5 ans à compter de ce jour :

- pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L 3332-3 du Code du travail ;
- fixer le prix d'émission des titres dont la souscription sera réservée aux salariés adhérents audit plan d'épargne, conformément aux dispositions de l'article L.3332 19 du Code du travail ;
- fixer, en application de l'article L.225-129-1 du Code de Commerce, les modalités de l'émission des titres, constater la réalisation des augmentations du capital et modifier corrélativement les statuts.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément notamment aux dispositions des articles L. 225-129 à L. 225-129-2 et de l'article L. 225-136 du Code de Commerce,

1. délègue au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la Loi, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, l'émission d'actions ordinaires de la Société ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances ;
2. décide que le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées sur le fondement de la présente délégation est de 20 000 000 d'euros et ne pourra excéder, en tout état de cause, s'agissant d'une offre visée au II de l'article 411-2 du Code monétaire et financier, 20 % du capital social par an, étant précisé que ce montant s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2° de la dixième résolution de la présente Assemblée et n'inclut pas les actions supplémentaires à émettre, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables, et le cas échéant, aux

stipulations contractuelles prévoyant d'autres ajustements, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières ou autres droits donnant accès au capital ;

3. décide que le prix d'émission des actions à émettre au titre de la présente résolution sera fixé par le Conseil d'Administration sur la base du cours de Bourse de l'action de la Société; prend acte du fait que pour une émission dépassant la limite de 10 % du capital, le prix d'émission sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions légales et réglementaires applicables au jour de l'émission, étant précisé qu'à ce jour le prix minimal prévu par l'article R. 225-119 du Code de Commerce est égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
4. constate que, le cas échéant, la présente délégation emporte de plein droit, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, renonciation expresse par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit ;
5. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, dans les conditions prévues par la loi et dans les limites fixées ci-dessus, avec faculté de subdélégation, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence ;
6. prend acte du fait que dans l'hypothèse où le Conseil d'Administration viendrait à utiliser la présente délégation de compétence, il rendra compte à l'Assemblée Générale ordinaire suivante de l'utilisation faite de la présente délégation de compétence, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment considéré, et notamment celles de l'article L. 225-129-5 du Code de Commerce.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, dans le cadre des dispositions des articles L.23332 II et L.23333 du Code de Commerce, en cas d'offre publique visant la société :

- délègue au Conseil d'Administration la compétence pour décider l'émission, en une ou plusieurs fois, de bons permettant de souscrire, à des conditions préférentielles, à des actions de la société, et leur attribution gratuite à tous les actionnaires de la société ayant cette qualité avant l'expiration de la période d'offre publique ;
- fixe le montant maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice des bons à 19.775.052 €. Ce plafond s'ajoute au plafond global autorisé pour les augmentations de capital de 20000000€. Ces plafonds ne tiennent pas compte, du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver, le cas échéant, conformément à la loi, les droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;

- fixe le nombre maximum de bons pouvant être émis à un nombre égal à celui des actions composant le capital social lors de l'émission des bons ;
- confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au directeur général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs directeurs généraux délégués, pour :
- procéder à l'émission et à l'attribution gratuite des bons, y surseoir ou y renoncer,
- fixer les conditions d'exercice des bons, qui devront être relatives aux termes de l'offre ou de toute offre concurrente éventuelle, ainsi que les autres caractéristiques des bons, et notamment le prix d'exercice ou les modalités de détermination du prix d'exercice ; les bons deviennent caducs de plein droit dès que l'offre et toute offre concurrente éventuelle échouent, deviennent caduques ou sont retirées,
- et, d'une manière générale, fixer les conditions de toute opération décidée en vertu de la présente autorisation, constater la réalisation des augmentations de capital et procéder à la modification corrélative des statuts.

Cette délégation de compétence sera valable pour une durée de 18 mois à compter de la présente assemblée. Elle se substitue à celle donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 20 avril 2011.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, dans le cadre des dispositions de l'article L.233 33 du Code de Commerce, décide que toute mesure prise par le Conseil d'Administration, le directeur général ou l'un des directeurs généraux délégués, est expressément autorisée pour l'hypothèse d'une offre publique visant la société.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Tableau des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale dans le domaine des augmentations de capital

Les autorisations en vigueur sont les suivantes (y compris celles visées par l'article L 225-100, alinéa 7 du Code de Commerce) :

	Date de l'assemblée ayant donné la délégation	Durée de validité (échéance)	Montant maximum autorisé (valeur nominale)	Utilisation de la délégation au cours d'un exercice précédent l'exercice écoulé	Utilisation de la délégation au cours de l'exercice écoulé
Rachats d'actions propres	20/04/2011 (5 ^{ème} résolution)	18 mois : 21/10/2012	10 % du capital	Sans objet	Aucune
Réduction du capital par l'annulation des actions détenues en propre par la Société	20/04/2011 (11 ^{ème} résolution)	18 mois : 21/10/2012	10 % du capital par périodes de 24 mois	Sans objet	Aucune
Augmentations de capital par l'émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription	21/04/2010 (12 ^{ème} et 14 ^{ème} résolutions)	26 mois : 21/06/2012	Plafond global, toute augmentation de capital confondue : 20 millions d'euros	Sans objet	Aucune
Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires	21/04/2010 (13 ^{ème} résolution)	26 mois : 21/06/2012	15 % de l'émission initiale	Sans objet	Aucune
Augmentations de capital sans droit préférentiel de souscription par placement privé	21/04/2010 (16 ^{ème} résolution)	26 mois : 21/06/2012	Plafond global, cf ci-dessus	Sans objet	Aucune
Emission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances	20/04/2011 (15 ^{ème} résolution)	26 mois : 20/06/2013	20 millions d'euros	Aucune	Aucune
Emission de Bons de Souscription d'actions en cas d'Offre publique visant la Société	20/04/2011 (16 ^{ème} résolution)	18 mois : 21/10/2012	En cas d'exercice de la totalité des bons : 100 % du capital	Sans objet	Aucune

3

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Bilan consolidé au 31 décembre 2011	01
Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011	02
État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	03
Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2011	04
Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2011	05
Notes annexes aux états financiers	06

01. Bilan consolidé au 31 décembre 2011

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actifs non courants			
Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles nets	3	20 433	20 110
Immobilisations corporelles nettes	4	61 370	62 438
Immobilisations financières		292	288
Participations dans les entreprises associées	5	710	487
Instruments financiers	18	35	179
Impôts différés	17	5 064	8 119
Total des actifs non courants		87 904	91 621
Actifs courants			
Stocks	6	44 264	39 451
Clients et comptes rattachés	7	28 633	24 724
Autres créances	8	11 952	8 838
Valeurs mobilières de placement	11	21	136
Trésorerie & équivalents de trésorerie	11	2 269	3 306
Total des actifs courants		87 139	76 455
TOTAL ACTIF		175 043	168 076
PASSIF (en milliers d'euros)			
Capitaux Propres			
Capital social	9	19 775	19 775
Primes d'émission		1 013	1 013
Report à nouveau et autres réserves consolidées		23 965	26 059
Ecarts de conversion		548	516
Résultat de l'exercice - part du groupe		(1 603)	(2 745)
Capitaux propres - part du groupe		43 698	44 618
Intérêts minoritaires		25 057	25 825
Capitaux propres de l'ensemble consolidé		68 755	70 443
Passifs non courants			
Provisions pour risques et charges	10	7 203	7 103
Emprunts et dettes financières	11	38 584	33 640
Instruments financiers	18	452	789
Impôts différés	17	1 994	1 395
Total des passifs non courants		48 233	42 927
Passifs courants			
Partie court terme des provisions pour risques et charges	10	1 356	2 872
Partie court terme des emprunts et dettes financières	11	17 846	18 320
Fournisseurs et comptes rattachés	12	22 008	19 017
Autres dettes	13	16 845	14 497
Total des passifs courants		58 055	54 706
TOTAL PASSIF		175 043	168 076

02. Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Chiffre d'affaires net		164 544	158 511
Achats consommés		(60 960)	(58 912)
Charges de personnel		(54 828)	(52 365)
Charges externes		(33 117)	(31 890)
Impôts et taxes		(3 104)	(3 248)
Dotations aux amortissements		(9 836)	(11 237)
Dotations aux provisions		141	127
Autres produits et charges d'exploitation		2 505	2 190
Résultat opérationnel courant		5 345	3 176
Autres produits et charges opérationnels	14	(1 429)	(2 163)
Résultat opérationnel		3 916	1 013
Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie		3	5
Coût de l'endettement financier brut		(2 962)	2 789
Coût de l'endettement financier net	15	(2 959)	(2 784)
Autres produits et charges financiers	15	(655)	(1 460)
Charge d'impôts	17	(3 099)	(932)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence		192	(32)
RÉSULTAT NET TOTAL		(2 605)	(4 195)
Résultat net – Intérêts minoritaires		(1 002)	(1 450)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE		(1 603)	(2 745)

RÉSULTAT PAR ACTION (en euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
- Nombre moyen pondéré de titres en circulation	3 137 321	3 071 704
- Résultat net total par action	(0,83)	(1,37)
- Nombre moyen pondéré et dilué de titres	3 137 321	3 071 704
- Résultat net total dilué par action	(0,83)	(1,37)

03. État du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Résultat net de la période (A)	(2 605)	(4 195)
Ecart de conversion	52	603
Réévaluation des instruments dérivés de couverture nets d'impôts	122	391
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	174	994
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A) + (B)	(2 431)	(3 201)
Dont :		
- part du Groupe	(1 492)	(2 109)
- part des intérêts minoritaires	(939)	(1 092)

04. Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)

31 déc. 2011

31 déc. 2010

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net - part du Groupe	(1 603)	(2 745)
Part des intérêts minoritaires dans le résultat net	(1 002)	(1 450)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	839	685
+/- Dotations nettes aux amortissements et provisions (à l'exclusion de celles liées à l'actif circulant)	8 719	12 449
+/- Plus ou moins values de cessions	(11)	1
+ Coût de l'endettement financier net	2 959	2 784
+/- Charges d'impôts (y compris impôts différés)	3 099	932
+/- Incidence des titres mis en équivalence	(192)	32
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	12 808	12 688
- Impôts versés	(920)	(846)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (y compris dette liée aux avantages au personnel)		
- (Augmentation) diminution des stocks	(4 779)	377
- (Augmentation) diminution des clients	(3 888)	(166)
- Augmentation (diminution) des dettes fournisseurs	2 940	142
- (Augmentation) diminution des autres actifs/passifs	(757)	107
Flux net de trésorerie généré par l'activité	5 404	12 302
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(8 545)	(8 050)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	211	17
- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(53)	(52)
+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	49	2
+/- Incidence des variations de périmètre	547	(2 410)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(7 791)	(10 493)
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-	-
Augmentation (ou réduction) de capital en numéraire	-	-
+ Encaissements liés aux nouveaux emprunts	3 436	3 830
- Remboursements d'emprunts (y compris location financement)	(4 763)	(8 238)
- Intérêts financiers net versés (y compris location financement)	(2 959)	(2 784)
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(4 286)	(7 192)
Incidence des variations de cours des devises	34	(215)
Variation trésorerie	(6 639)	(5 598)
Trésorerie à l'ouverture	(5 189)	409
Trésorerie à la clôture	(11 828)	(5 189)
Augmentation (diminution) de la trésorerie	(6 639)	(5 598)
Disponibilités	2 290	3 442
Découverts bancaires	(14 118)	(8 631)
Trésorerie selon le tableau de flux de trésorerie	(11 828)	(5 189)

05. Tableau de variation des capitaux propres au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Au 1^{er} janvier 2010	19 775	1 013	26 160	130	47 078	25 064	72 142
Opérations sur capital	-	-	14	-	14	16	30
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	(365)	-	(365)	1 837	1 472
Résultat net de la période (A)	-	-	(2 745)	-	(2 745)	(1 450)	(4 195)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	636	636	358	994
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(2 745)	636	(2 109)	(1 092)	(3 201)
Au 31 décembre 2010	19 775	1 013	23 064	766	44 618	25 825	70 443
Opérations sur capital	-	-	125	-	125	72	197
Dividendes versés	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	447	-	447	99	546
Résultat net de la période (A)	-	-	(1 603)	-	(1 603)	(1 002)	(2 605)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (B)	-	-	-	111	111	63	174
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (A)+(B)	-	-	(1 603)	111	(1 492)	(939)	(2 431)
Au 31 décembre 2011	19 775	1 013	22 033	877	43 698	25 057	68 755

06. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Principes comptables

Les états financiers consolidés de Dynaction et de ses filiales (l'ensemble constituant le « Groupe Dynaction ») ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel que publié par l'IASB et adopté dans l'Union Européenne d'application obligatoire au 31 décembre 2011. Ce référentiel est disponible sur le site internet de la Commission Européenne : <http://ec.europa.eu/internalmarket/accounting/iasfr.htm#adopted-commission>.

Les normes, interprétations et amendements aux normes publiées, qui sont d'application obligatoire en 2011 (voir tableau ci-après), n'ont pas d'incidence ou pas d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes d'application obligatoire en 2011

Amendements IAS 32	Classement des droits de souscription émis
IAS 24 Révisée	Informations relatives aux parties liées
Amendements IFRIC 14	Paiements d'avance d'exigences de financement minimal
IFRIC 19	Extinction de passifs financiers par émission d'instruments de capitaux propres

Procédure d'amélioration annuelle des IFRS publiée en mai 2010

Par ailleurs, les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes et applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012 ou postérieurement (voir tableau ci-après) n'ont pas été adoptées par anticipation par le Groupe. L'incidence de l'application éventuelle de ces normes n'est pas connue à ce jour.

Normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012 ou postérieurement

Amendements IFRS 7	Informations relatives aux transferts d'actifs financiers
Textes non encore adoptés par l'UE :	
IFRS 9	Instruments financiers
Amendements IAS 1	Présentation des autres éléments de résultat global
Amendements IAS 12	Impôts différés : recouvrement des actifs sous-jacents
Amendements IAS 19	Avantages au personnel
IFRS 10	Etats financiers consolidés
IFRS 11	Partenariats

IFRS 12	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités
IFRS 13	Evaluation à la juste valeur
IAS 27 Révisée	Etats financiers individuels
IAS 28 Révisée	Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises

1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent en intégration globale les comptes de Dynaction SA et des filiales qu'elle contrôle. La détermination du contrôle prend en compte l'existence de droits de vote potentiels effectivement exerçables ou convertibles à la date de clôture.

Les joint-ventures qui sont contrôlées conjointement sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31, Participations dans des coentreprises. Les sociétés sur lesquelles Dynaction SA exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Les sociétés sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle (exclusif, conjoint) ou l'influence notable est transféré au Groupe. Les résultats des sociétés acquises (ou cédées) en cours d'exercice sont retenus dans le compte de résultat consolidé pour la période postérieure à la date d'acquisition (ou antérieure à la date de cession).

Transactions Internes

Les soldes et les transactions entre sociétés du Groupe ainsi que les profits latents résultant de transactions internes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes résultant de transactions entre sociétés du Groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle dépréciation.

1.2 Recours à des estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux normes IFRS, la Direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs ainsi que les informations financières et les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction du Groupe revoit ses estimations et appréciations de manière constante sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes, notamment dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité.

1.3 Conversion des créances et des dettes en devises

Les états financiers ont été établis en euros.

Transactions en devises étrangères

Les transactions libellées en devises autres que l'euro sont converties au cours du jour de la transaction.

Les créances et les dettes en devises autres que l'euro sont converties en fin de période au taux de clôture, à l'exception des soldes faisant l'objet d'une couverture de change. Les pertes et gains de change latents sont constatés en résultat au cours de la période.

Conversion des comptes des filiales étrangères

Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone euro tiennent leur comptabilité dans la devise la plus représentative de leurs environnements économiques respectifs. Les actifs et passifs sont convertis en euro au cours de la date du bilan. Les produits et charges sont convertis au cours moyen de la période. L'écart de conversion qui en résulte est porté sur une ligne distincte des capitaux propres. Les filiales situées dans des pays en dehors de la zone Euro tiennent leurs comptes dans la monnaie fonctionnelle, c'est-à-dire notamment la devise qui reflète l'environnement économique du pays.

La conversion des comptes des sociétés St-Jean Photochimie Inc. et PCAS Biomatrix a été effectuée sur les bases suivantes :

CAD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2011	0,7567	0,7267
31 décembre 2010	0,7506	0,7325

La conversion des comptes des sociétés PCAS America Inc. et PCAS Nanosyn a été effectuée sur les bases suivantes :

USD/EUR	Taux de clôture (bilan)	Taux moyen (résultats)
31 décembre 2011	0,7729	0,7184
31 décembre 2010	0,7484	0,7543

1.4 Regroupement d'entreprises

La méthode de l'acquisition est utilisée pour tout regroupement d'entreprises réalisé par le Groupe :

- A la date d'acquisition, le coût d'un regroupement d'entreprises est le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise; plus tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.
- Le coût du regroupement d'entreprises est ensuite alloué en reconnaissant les actifs, les passifs et les passifs éventuels assumés de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation selon la norme IFRS 3 Révisée. La portion du coût

du regroupement d'entreprises non affectée aux actifs et passifs identifiables est comptabilisée en écart d'acquisition.

1.5 Ecarts d'acquisition

Tout surplus du coût d'acquisition par rapport à la quote-part des justes valeurs des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la quote-part de juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Après sa comptabilisation initiale, un écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais soumis à un test de dépréciation. L'écart d'acquisition est inscrit au bilan à son coût diminué du cumul des éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition sont affectés par sociétés mises en équivalence sont inclus dans la ligne « Participation dans les entreprises associées ».

Des tests de valeur sont effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de cet écart d'acquisition.

Pour réaliser le test, les écarts d'acquisition sont affectés par Unités Génératrices de Trésorerie (UGT ou Groupe d'UGT), identifiées en fonction du pays dans lequel les activités sont exercées, et du secteur d'activité.

La valeur recouvrable est comparée à la valeur comptable. Cette valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est calculée sur la base des flux de trésorerie opérationnels futurs, représentant la meilleure estimation par la direction de l'ensemble des conditions économiques dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend difficile l'appréhension des perspectives d'activité (cf. note 1.2). Les hypothèses retenues sont déterminées sur la base de l'expérience passée et de sources externes (taux d'actualisation, ...).

1.6 Autres immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou leur coût de production pour le Groupe. Ce coût comprend tous les coûts directement attribuables à la préparation de l'utilisation de ces incorporels, ou à leur juste valeur à la date de regroupement d'entreprises. Il est diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est finie sont amorties sur cette durée. Un test de dépréciation est réalisé dès lors qu'il existe une indication interne ou externe de perte de valeur. Une provision pour dépréciation est alors comptabilisée si la valeur recouvrable de l'immobilisation concernée est inférieure à sa valeur nette comptable.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie (Fonds de commerce) font l'objet de tests de valeur, effectués une fois par an ou plus fréquemment si des événements ou des changements

de circonstances indiquent la possibilité d'une perte de valeur de ces immobilisations.

Le mode d'amortissement et les durées d'utilité sont révisés au moins à chaque exercice. L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Brevets	20 ans
Logiciels	1 à 5 ans

Frais de recherche et développement internes

Les frais de développement internes sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention du Groupe d'achever le projet,
- capacité de celui-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

L'amortissement de ces actifs est calculé suivant la méthode linéaire sur une durée d'utilité de 5 ans à compter de la date d'industrialisation. Les frais de développement, ne remplissant les critères d'inscription à l'actif mentionnés ci-dessus, sont comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus.

Dans le cadre d'opérations de regroupement d'entreprises passées, le Groupe n'a par ailleurs pas identifié de projet de recherche et développement à comptabiliser séparément en tant qu'actif.

1.7 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, le cas échéant.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation comprend tous les coûts directement attribuables à sa création ou à son acquisition, et à son transfert jusqu'à son lieu d'exploitation pour sa mise en état de fonctionnement de la manière prévue par la direction.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées au passif et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées.

Lors de leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles ont été comptabilisées selon l'approche par composants qui prévoit une comptabilisation distincte des éléments d'actif ayant des durées d'utilité différentes.

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les autres

dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont inscrites à l'actif que lorsqu'il est probable que les avantages économiques futurs associés à ces dépenses iront au Groupe et que le coût peut être évalué de façon fiable. Toutes les autres dépenses ultérieures sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Lorsque les coûts de démantèlement correspondent aux critères de la norme IAS 37, ils font l'objet d'une provision et sont comptabilisés en contrepartie d'une augmentation du coût d'entrée de l'immobilisation. A ce jour, PCAS n'a aucune obligation de démanteler ses installations toujours en exploitation, et n'a donc aucune provision au titre des coûts de démantèlement incorporés au coût d'entrée de ses immobilisations.

L'amortissement des immobilisations principales est calculé suivant la méthode linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

Constructions	10 à 25 ans
Installations techniques, matériels et outillages	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	3 à 10 ans

La méthode de la réévaluation à la juste valeur n'a pas été retenue par le groupe.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour la ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

1.8 Contrats de location

Contrats de location-financement

Un contrat de location est classé en tant que contrat de location-financement s'il transfère au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Au début de la période de location, les contrats de location-financement sont comptabilisés à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminée, chacune étant déterminée au commencement du contrat de location.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement du solde de la dette.

Les loyers contractuels correspondants, nets des charges financières, sont inclus dans les autres dettes à long terme. Les charges financières correspondantes sont comptabilisées au compte de résultat sur la durée du contrat de location.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles (cf. note 1.7 relative aux immobilisations corporelles).

Contrats de location simple

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété sont effectivement conservés par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

1.9 Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. Les bases de calcul tiennent compte des perspectives de consommation future et, le cas échéant, des risques liés aux variations des prix sur le marché.

1.10 Créances Clients

Les créances clients sont comptabilisées initialement à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. En cas de paiement différé significatif consenti à des conditions plus avantageuses que celles du marché, les créances sont alors comptabilisées à la valeur actualisée des sommes à recevoir.

S'il y a une indication objective de dépréciation ou s'il existe un risque que le Groupe ne puisse pas collecter tous les montants contractuels aux dates fixées dans l'échéancier contractuel, une provision pour dépréciation est comptabilisée au compte de résultat. Cette provision est égale à la différence entre le montant inscrit au bilan et la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables, actualisée au taux d'intérêt effectif.

1.11 Instruments Financiers

Actifs financiers

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

Passifs financiers

Tous les emprunts sont initialement enregistrés à leur coût, qui correspond à la juste valeur du montant reçu net des coûts liés à l'emprunt ; postérieurement à la comptabilisation initiale, les emprunts portant intérêt sont évalués au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les primes d'émission et de remboursement ainsi que les frais d'émission d'emprunts sont ainsi déduits de la dette financière, puis amortis de manière actuarielle sur la durée de l'emprunt.

Instruments dérivés de taux

Les instruments dérivés (swaps de taux d'intérêts et tunnels) sont reflétés au bilan à leur juste valeur.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres au sein des réserves consolidées. Les pertes ou profits latents préalablement comptabilisés en capitaux propres sont rapportés au compte de résultat de la période au cours de laquelle l'engagement ferme couvert affecte le résultat (paiement de l'échéance de remboursement de l'emprunt) et enregistrés dans le coût de l'endettement financier net. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise.

Si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période.

Si l'instrument dérivé n'est pas désigné comme couverture, la variation de juste valeur est enregistrée en résultat.

1.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les disponibilités comprennent essentiellement les comptes de caisse et les soldes bancaires disponibles.

1.13 Actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession

Les actifs non courants ou groupe d'actifs détenus en vue de leur cession sont présentés sur une ligne distincte du bilan et valorisés au plus faible de leur valeur nette comptable ou de leur juste valeur nette des frais de cession, et leur amortissement cesse à compter de la date de classement dans cette catégorie.

1.14 Capitaux propres

Les actions propres de Dynaction SA, notamment celles acquises dans le cadre de programmes de rachat, viennent en déduction des capitaux propres. Aucun gain ou aucune perte n'est comptabilisé lors de l'achat, la cession, l'émission, la dépréciation ou l'annulation d'actions propres.

Les coûts de transaction directement imputables aux actions rachetées dans le cadre de programmes de rachat sont également déduits du total des capitaux propres.

Les dividendes versés par le Groupe sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

1.15 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés par entité fiscale. Ceux-ci sont calculés sur toutes les différences temporelles provenant de l'écart entre la

base fiscale et la base comptable consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable. Les impôts différés sont évalués en utilisant le taux d'impôt et les règles fiscales votés ou quasi-votés à la clôture et qui seront applicables lorsque les différences temporelles se résorberont. Les impôts différés actifs ne sont constatés que s'il est probable que les entités pourront les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période de validité des actifs d'impôts différés.

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place au niveau du groupe PCAS en 2005. PCAS, Expansia, VLG Chem, Dauphin Participation, Enersens et la Société Béarnaise de Synthèse constituent un groupe fiscal, la société mère étant seule redevable de l'impôt.

1.16 Provisions

Engagements de retraite et assimilés

Les indemnités de départ en retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi non financés sont provisionnés sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotation des effectifs, d'évolution des salaires, de la revalorisation des rentes, d'inflation des coûts médicaux et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de la clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Pour la détermination de la charge de retraite de la période, le Groupe amortit les gains ou pertes actuariels si ces gains ou pertes actuariels nets non reconnus excèdent 10 % du montant le plus élevé entre la dette actuarielle et la valeur de marché des actifs de couverture du régime concerné selon la méthode du corridor. Cet amortissement est réalisé sur la durée résiduelle d'activité moyenne prévisionnelle des salariés.

Expansia couvre son engagement par des actifs gérés par des fonds extérieurs.

Autres provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentative d'avantages économiques pour le Groupe.

Si le montant ou l'échéance ne peuvent être estimés avec suffisamment de fiabilité, alors il s'agit d'un passif éventuel qui constitue un engagement hors bilan.

1.17 Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 (Paiements fondés sur des actions) les services reçus des salariés relatifs à l'octroi de plan d'options

doivent être comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres. La charge correspond à la juste valeur des options attribuées, laquelle est comptabilisée linéairement au compte de résultat sur les périodes d'acquisition des droits relatifs à ces plans.

1.18 Reconnaissance du revenu

Les revenus provenant de la vente de produits et services du groupe sont enregistrés en chiffre d'affaires notamment lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur ou que les services ont été rendus. Ils sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir nette des avantages accordés aux clients.

1.19 Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels comprennent principalement les résultats de réalisations et dépréciations d'actifs (notamment ceux liés à l'amortissement d'actifs incorporels réévalués dans le cadre d'allocation du prix d'acquisition), les coûts de restructurations, la charge relative aux plans d'attribution d'actions gratuites, ainsi que, lors d'une acquisition, les frais juridiques et de conseils exposés pour cette acquisition, et toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.

1.20 Charges et produits financiers

Les charges et produits financiers comprennent principalement le coût de l'endettement financier brut, les produits de trésorerie, et les autres charges et produits financiers.

1.21 Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le Groupe.

1.22 Informations sectorielles

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe Dynaction sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

1.23 Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

Les informations relatives aux facteurs de risques couverts par la norme IFRS 7, à savoir les risques de marchés et le risque de crédit, sont détaillées respectivement dans les paragraphes 4.3.3 et 4.3.4 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

2. Evolution du périmètre de consolidation

Liste des sociétés consolidées au 31 décembre 2011

Dénominations	Adresses	Pourcentage de contrôle	Pourcentage d'intérêts	Méthode de consolidation	Numéro SIREN
Produits Chimiques Auxiliaires de Synthèse	23, rue Bossuet - 91 160 Longjumeau	63,65 %	63,65 %	IG	622 019 503
VLG Chem	35, av Jean Jaurès - 92 390 Villeneuve la Garenne	63,65 %	63,65 %	IG	452 678 212
Expansia	Route d'Avignon - 30 390 Aramon	63,65 %	63,65 %	IG	403 135 080
PCAS Finland	Messukentänkatu 8 - 20 210 Turku - Finlande	63,65 %	63,65 %	IG	
Société Béarnaise de Synthèse	23, rue Bossuet - 91 160 Longjumeau	63,65 %	63,65 %	IG	407 724 426
Saint-Jean Photochimie	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	63,65 %	63,65 %	IG	
PCAS America Inc.	208 Third ST. Hoboken - NJ 07 030 - USA	63,65 %	63,65 %	IG	
Dauphin Participations	23, rue Bossuet - 91 160 Longjumeau	63,65 %	63,65 %	IG	424 481 729
Enersens	23, rue Bossuet - 91 160 Longjumeau	63,65 %	63,65 %	IG	487 842 130
PCAS GmbH	Kennedyvallee 97a - 60 596 Frankfurt am Main - Allemagne	63,65 %	63,65 %	IG	
PCAS Biomatrix	725 Trotter Street - St Jean sur Richelieu - Canada	63,65 %	42,01 %	IG	
PCAS Biosolution	23, rue Bossuet - 91 160 Longjumeau	63,65 %	63,27 %	IG	487 842 940
Protéus	Allée Graham Bell - 33 000 Nîmes	63,65 %	62,88 %	IG	418 623 138
PCAS Nanosyn	3331 B Industrial Drive - 95 403 Santa Rosa-USA	50,00 %	31,83 %	MEQ	

Méthode de consolidation : IG : Intégration globale / MEQ : Mise en Equivalence

Société exclue du périmètre :

SOCIÉTÉ	Siège social	Numéro SIREN
CELLIER	73160 Aix Les Bains	745620286

Depuis 1992, la société CELLIER n'est plus consolidée car elle a été mise en redressement judiciaire le 28 décembre 1992.

3. Ecarts d'acquisition & Autres immobilisations incorporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2011
Ecarts d'acquisition	15 482	-	-	-	-	(2 688)	12 794
Frais de recherche & développement	1 013	226	-	-	-	-	1 239
Concessions et brevets	9 959	254	(106)	-	1	3	10 111
Fonds de commerce	4 371	-	-	-	-	-	4 371
Plate-forme technologique	-	-	-	-	-	4 100	4 100
Autres immobilisations incorporelles	10	48	-	-	-	(10)	48
MONTANT BRUT	30 835	528	(106)	-	1	1 405	32 663
Ecarts d'acquisition	(2 334)	-	-	-	-	-	(2 334)
Frais de recherche & développement	-	(176)	-	-	-	-	(176)
Concessions et brevets	(8 391)	(737)	93	-	-	(2)	(9 037)
Plate-forme technologique	-	(683)	-	-	-	-	(683)
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-
AMORTISSEMENTS	(10 725)	(1 596)	93	-	-	(2)	(12 230)
Ecarts d'acquisition	13 148	-	-	-	-	(2 688)	10 460
Frais de recherche & développement	1 013	50	-	-	-	-	1 063
Concessions et brevets	1 568	(483)	(13)	-	1	1	1 074
Fonds de commerce	4 371	-	-	-	-	-	4 371
Plate-forme technologique	-	(683)	-	-	-	4 100	3 417
Autres immobilisations incorporelles	10	48	-	-	-	(10)	48
MONTANT NET	20 110	(1 068)	(13)	-	1	1 403	20 433

L'écart d'acquisition de Protéus a été affecté, à hauteur de 4,1 millions d'euros (sur un total de 4,9 millions d'euros), à sa plate-forme technologique. Cet actif est amorti sur une durée de 8 ans à compter du 1^{er} septembre 2010.

Ecarts d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Montant brut	Dépréciation	Montant net	Montant brut	Dépréciation	Montant net
PCAS	332	-	332	332	-	332
Expansia	7 935	-	7 935	7 935	-	7 935
PCAS Finland	2 334	(2 334)	-	2 334	(2 334)	-
Protéus	2 193	-	2 193	4 881	-	4 881
Total général	12 794	(2 334)	10 460	15 482	(2 334)	13 148

L'écart d'acquisition de PCAS est partiellement affecté à la Synthèse Pharmaceutique et à la Chimie Fine de Spécialité. Les activités d'Expansia et de PCAS Finland sont dédiées à la Synthèse Pharmaceutique. L'écart d'acquisition Protéus est affecté à hauteur de 2/3 à la Synthèse Pharmaceutique et à hauteur d'1/3 à la Chimie Fine de Spécialité, conformément à la répartition de ces activités au sein du Groupe PCAS.

Des tests de valeur sur les écarts d'acquisition par unité génératrice de trésorerie et sur les immobilisations incorporelles à durée de vie

indéfinie sont mis en œuvre dans l'ensemble du groupe selon les modalités suivantes :

- taux d'actualisation correspondant au taux de rendement attendu du marché pour un placement équivalent, spécifique à chaque zone géographique, indépendamment des sources de financement, soit 9,5 %,
- business plans à 5 ans,
- extrapolation des flux au-delà de 5 ans sur la base d'un taux de croissance de 2 %.

En cas d'identification de perte de valeur, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa valeur recouvrable. Une perte de valeur constatée et comptabilisée n'est jamais reprise.

Sensibilité de la valeur d'utilité des UGT aux hypothèses retenues

Au 31 décembre 2011, une hausse de 0,5 % du taux d'actualisation utilisé combinée à une baisse de 1 % du taux de croissance du chiffre d'affaires considéré dans les business plan, et ce pour chaque année future, n'entraînerait pas de dépréciation dans les comptes consolidés du Groupe.

Le tableau ci-dessous fait apparaître les pourcentages de variation de chacune des hypothèses clés considérées isolément, permettant d'égaliser la valeur recouvrable estimée et la valeur nette comptable de l'unité génératrice de trésorerie :

en point de base	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialité
Taux d'actualisation	2,28	1,42
Variation du chiffre d'affaires pour chaque année future	(2,78)	(1,50)

En considérant un taux de croissance à l'infini de 0 %, les flux de trésorerie actualisés resteraient supérieurs à la valeur comptable.

Enfin, le tableau ci-dessous fait apparaître pour chaque UGT, l'écart entre la valeur recouvrable des business plan et la valeur comptable :

en millions d'euros	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialité
Ecart entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable	22,0	7,2

Frais de recherche et de développement

Depuis 2010 PCAS a décidé de réorienter sa stratégie en faveur de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés.

En 2011, les dépenses réalisées par PCAS dans le cadre de ces développements internes et comptabilisées en immobilisations incorporelles (cf. note 1.6.2 pour les critères de comptabilisation) se sont élevées à 226 milliers d'euros contre 1 013 milliers d'euros en 2010.

4. Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31 déc. 2011
Terrains	9 865	-	-	-	1	-	9 866
Crédit-bail immobilier	4 374	-	-	-	-	-	4 374
Constructions	55 166	551	(21)	-	20	38	55 754
Installations techniques	140 236	3 901	(732)	-	93	1 381	144 879
Crédit-bail mobilier	1 274	63	-	-	-	-	1 337
Immobilisations en cours	2 029	3 146	-	-	-	(1 455)	3 720
Autres immobilisations corporelles	11 650	356	(78)	-	5	36	11 969
MONTANT BRUT	224 594	8 017	(831)	-	119	-	231 899
Terrains	(737)	(60)	-	-	-	-	(797)
Crédit-bail immobilier	(2 722)	(82)	-	-	-	-	(2 804)
Constructions	(28 350)	(2 244)	13	-	(17)	-	(30 598)
Installations techniques	(119 406)	(5 880)	614	-	(81)	9	(124 744)
Crédit-bail mobilier	(1 177)	(63)	-	-	-	-	(1 240)
Autres immobilisations corporelles	(9 764)	(594)	17	-	(5)	-	(10 346)
AMORTISSEMENTS	(162 156)	(8 923)	644	-	(103)	9	(170 529)
Terrains	9 128	(60)	-	-	1	-	9 069
Crédit-bail immobilier	1 652	(82)	-	-	-	-	1 570
Constructions	26 816	(1 693)	(8)	-	3	38	25 156
Installations techniques	20 830	(1 979)	(118)	-	12	1 390	20 135
Crédit-bail mobilier	97	-	-	-	-	-	97
Immobilisations en cours	2 029	3 146	-	-	-	(1 455)	3 720
Autres immobilisations corporelles	1 886	(238)	(61)	-	-	36	1 623
MONTANT NET	62 438	(906)	(187)	-	16	9	61 370

5. Participations dans les entreprises associées et les coentreprises

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
PCAS Nanosyn	710	487
Total	710	487

PCAS Nanosyn, filiale commune (50/50) entre PCAS et Nanosyn, est consolidée selon la méthode de mise en équivalence conformément à l'option prévue dans la norme IAS 31.

Raison Sociale	Actifs	Passifs hors CP	Résultat des sociétés mises en équivalence	Pourcentage d'intérêt au 31 déc. 2011
PCAS Nanosyn	2 065	645	192	31,8 %

6. Stocks et en-cours

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Matières premières et autres approvisionnements	14 451	12 952
En-cours de production et Produits finis	34 581	31 768
Marchandises	337	586
Montant brut	49 369	45 306
Matières premières et autres approvisionnements	(659)	(658)
En-cours de production et Produits finis	(4 414)	(5 128)
Marchandises	(32)	(69)
Provisions pour dépréciation	(5 105)	(5 855)
Matières premières et autres approvisionnements	13 792	12 294
En-cours de production et Produits finis	30 167	26 640
Marchandises	305	517
Montant net	44 264	39 451

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Ecarts de conversion	31 déc. 2011
Provisions pour dépréciation	5 855	1 933	(2 684)	1	5 105

La reprise de provision pour dépréciation de stocks inclut à hauteur de 1,8 million d'euros la destruction de stocks antérieurement entièrement dépréciés.

7. Clients et comptes rattachés

7.1 Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Clients et comptes rattachés	28 717	24 796
Provision pour créances douteuses	(84)	(72)
Total	28 633	24 724

7.2 Clients et comptes rattachés ventilés par devises

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Clients et comptes rattachés en euros	23 933	20 316
Clients et comptes rattachés en dollars	4 699	4 294
Clients et comptes rattachés en autres devises	1	114
Total	28 633	24 724

Les créances clients ont une échéance inférieure à un an.

8. Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit aux 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Créances sur l'Etat	9 903	6 498
Autres créances	1 718	2 061
Charges constatées d'avance	331	279
Total	11 952	8 838

Les créances sur l'Etat intègrent à hauteur de 5,9 millions d'euros des créances liées au crédit d'impôt recherche de PCAS, d'Expansia, de Protéus et d'Enersens (2,9 millions d'euros pour 2011 et 3 millions pour 2010).

9. Capital social et résultat net par action

9.1 Dynaction

Le capital social est composé de 3 295 842 actions de 6 euros de nominal au 31 décembre 2011 (pas de variation par rapport au 31 décembre 2010). Dynaction détient également 158.521 actions propres (contres 224 138 au 31 décembre 2010). Celles-ci sont enregistrées en diminution des capitaux propres consolidés du Groupe.

Résultat par actions**Nombre moyen pondéré d'actions en circulation :**

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actions	3 295 842	3 295 842
Actions propres	(158 521)	(224 138)
	3 137 321	3 071 704

Nombre moyen pondéré et dilué d'actions :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actions	3 295 842	3 295 842
Actions propres	(158 521)	(224 138)
Plan d'attribution d'actions gratuites	89 747	32 000
	3 137 321	3 071 704

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

9.2 PCAS**ABSAR 2005 (caractéristiques principales)**

Emission en juillet 2005 de 4 999 998 Actions à Bons de Souscription d'Actions Remboursables (ABSAR). A chaque action nouvelle est attachée un BSAR. Cinq BSAR permettent de souscrire deux actions PCAS à un prix de 9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 18 juillet 2012.

PCAS peut, à son seul gré, procéder à tout moment, à compter du 18 juillet 2009 jusqu'à la fin de la période d'exercice des BSAR, au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro. Toutefois, de tels remboursements anticipés ne sont possibles que si la moyenne arithmétique, calculée sur dix jours de bourse consécutifs au cours desquels l'action PCAS est cotée, choisis par la Société parmi les vingt jours qui précèdent la date de publication de l'avis de remboursement anticipé, des produits (1) du cours de clôture de l'action PCAS sur Euronext by Euronext tm et (2) de la parité d'exercice en vigueur à chacune des dates excède 16 euros.

A ce jour 3 886 actions nouvelles ont été créées à raison de l'exercice de 9 715 bons.

OBSAR 2007 (caractéristiques principales)

Emission en juin 2007 de 33 333 OBSAR. A chaque obligation sont attachés 100 BSAR. Un BSAR permet de souscrire une action PCAS à un prix d'exercice de 6,9 euros par action. La période d'exercice s'étend jusqu'au 31 décembre 2012. PCAS se réserve le droit de procéder à tout moment, à des rachats de gré à gré, en bourse ou hors bourse de BSAR, ou à des offres publiques d'achat ou d'échange de BSAR.

A ce jour, aucun BSAR n'a été exercé.

10. Provisions**10.1 Provisions pour risques et charges**

Le détail et les variations des provisions pour risques et charges sont les suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	5 319	4 986
Provision pour médailles du travail	821	851
Provision pour frais de santé	970	917
Autres provisions pour risques et charges	1 449	3 221
Total	8 559	9 975

Ventilation courant / non courant

Non - courant	7 203	7 103
Courant	1 356	2 872

Montant imputé au compte de résultat au titre :

- des prestations de retraite	333	2
- des frais de santé	53	82

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de période	31 déc. 2011
Provisions pour retraite et autres avantages au personnel	4 986	333	-	-	-	5 319
Provision pour médailles du travail	851	8	(5)	(33)	-	821
Provision pour frais de santé	917	55	(2)	-	-	970
Autres provisions pour risques et charges	3 221	608	(1 787)	(593)	-	1 449
Total	9 975	1 004	(1 794)	(626)	-	8 559

10.2 Provisions pour retraites

Les engagements de retraites sont principalement constitués d'indemnités de départ à la retraite dans les entités françaises. Ils sont évalués selon la méthode décrite dans la note 1.16.1 de l'annexe.

Cette évaluation prend en compte :

- le statut, l'âge et l'ancienneté acquise par chaque salarié,
- l'âge prévisible de départ à la retraite (63 ans pour les cadres et 61 ans pour les non cadres pour la France),
- le taux de rotation estimé par tranche d'âge,
- le salaire moyen mensuel individuel, incluant les primes et gratifications, majoré des charges sociales patronales,
- le taux de revalorisation prévisionnel des salaires,
- le taux d'actualisation de l'engagement projeté à la date de départ,
- les tables de mortalité publiées à l'échelle nationale (Insee 2010 pour la France).

Prestations de retraite

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Valeur actualisée des obligations financées	6 259	6 036
Juste valeur des actifs du régime	(863)	(878)
	5 396	5 158
Coût des services passés non financés	(1 246)	(1 267)
Pertes actuarielles non reconnues	1 169	1 095
Passif inscrit au bilan	5 319	4 986

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Coût des services rendus	333	328
Coût financier	276	296
Rendement attendu des actifs du régime	(41)	(41)
Coût des services passés non reconnus	21	21
Amortissement des gains et pertes actuariels	33	40
Prestations payées directement par l'employeur	(289)	(270)
Réduction/Liquidation ⁽¹⁾	-	(372)
Montant total inclus dans les charges liées aux avantages du personnel	333	2

⁽¹⁾ impact des départs liés au plan de restructuration

Les variations du passif inscrit au bilan sont indiquées ci-après :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
A l'ouverture	4 986	4 953
Total de la charge imputée au compte de résultat	333	2
Variations de périmètre	-	31
A la clôture	5 319	4 986

La variation de la valeur des engagements est la suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Valeur totale des engagements au 1^{er} janvier	(5 158)	(5 061)
Coût des services rendus	(333)	(328)
Coût de l'actualisation	(276)	(296)
Prestations payées	289	270
Rendement attendu des actifs	41	41
Réduction/Liquidation	-	372
Gains ou (pertes) actuariels	41	(125)
Entrés de périmètre	-	(31)
Valeur totale des engagements au 31 décembre	(5 396)	(5 158)

Les taux retenus pour l'évolution des salaires sont compris entre 2,5 et 3 % et est de 4,60 % pour l'actualisation (Markit iBoxx € Corporates AA 10+), contre 4,68 % en 2010.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs reposent sur des données provenant de statistiques publiées et de données historiques pour chaque territoire.

La répartition par nature des actifs du régime est la suivante :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actif en Euros	531	514
Obligations en Euros	57	54
Actions Europe	181	210
Actions Etats-Unis	65	67
Actions Autres Pays	29	33
Total des actifs du régime	863	878

La variation des actifs du régime est la suivante :

(en milliers d'euros)	2011	2010
Valeur de marché des fonds investis au 1^{er} janvier	878	811
Intérêts	(15)	67
Prestations payées	-	-
Valeur de marché des fonds investis au 31 décembre	863	878

Une augmentation de 0,5 point de base du taux d'actualisation aurait pour conséquence un gain actuariel complémentaire de 0,3 million d'euros.

10.3 Provisions médailles du travail

Sont provisionnées ici les médailles du travail à verser aux salariés à certaines dates anniversaires de leur présence dans chacune des sociétés françaises du Groupe.

10.4 Provision frais de santé

Cette provision couvre les engagements relatifs aux clauses particulières d'un contrat frais de santé de PCAS SA.

Une augmentation de 1 point de base des taux de financement des coûts médicaux aurait pour conséquence une augmentation corrélative des charges au titre des frais de santé de 0,1 million d'euros.

11. Endettement Net

Les dettes long terme et court terme du Groupe se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Dettes à moyen et long terme (hors part court terme)		
Emprunts obligataires	19 370	19 010
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	16 271	13 638
Dettes financières / contrats de location-financement	50	88
Réserve de participation des salariés	192	213
Autres emprunts et dettes financières	2 701	691
Total dettes long terme	38 584	33 640
Dettes à court terme		
Part court terme des emprunts et dettes financières à moyen et long terme	3 135	9 364
Part court terme des dettes financières / contrats de location-financement	76	86
Concours bancaires courants	14 118	8 631
Part court terme de la réserve de participation des salariés	32	47
Part court terme des autres emprunts et dettes financières	435	152
Intérêts courus	50	40
Total dettes court terme	17 846	18 320
Total dette brute	56 430	51 960
Valeurs mobilières de placement	21	136
Disponibilités	2 269	3 306
Total dette nette	54 140	48 518

Les emprunts et dettes financières à moyen et long terme intègrent à hauteur de 19,4 millions d'euros la composante dette de l'OBSAR émise par PCAS SA à la fin du premier semestre 2007. Les titulaires des obligations se sont réunis en Assemblée Générale de la masse des obligataires le 26 juillet 2011 et ont décidé de modifier les caractéristiques des obligations comme suit :

- nouvelle date de maturité : 31 décembre 2016
- nouveau taux d'intérêt annuel : 8 % payé trimestriellement
- nouveau prix de remboursement : 630 euros

PCAS a par ailleurs signé avec son pool bancaire le 25 juillet 2011 des avenants à ses crédits syndiqués prévoyant le remboursement du solde de 16,45 millions d'euros sur une durée de cinq ans (dont 3,2 millions d'euros bénéficient d'une garantie Oséo de 70 %).

Les emprunts à moyen terme sont garantis à hauteur de 14,15 millions d'euros par des nantissements de titres de participations (voir note 19).

Les dettes bancaires de St-Jean Photochimie sont assorties de diverses garanties sur les actifs de la société. Ces dettes bancaires s'élevaient à 2,8 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 2,3 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Au 31 décembre 2011, les lignes de crédits autorisées et non utilisées par le Groupe à la date de clôture se montent à 0,7 million d'euros. Le Groupe avait par ailleurs la possibilité d'utiliser des mobilisations de créances à hauteur de 6,2 millions d'euros.

Au 31 décembre 2011, la valeur de marché des valeurs mobilières de placement ressort à 0,02 million d'euros.

Les informations relatives au risque de liquidité sont communiquées dans le paragraphe 4.3.3 du rapport sur la gestion du Groupe Dynaction.

Echéances des dettes à long et court terme

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
A moins de 6 mois	15 106	12 863
Entre 6 et 12 mois	2 740	5 459
Entre 1 et 5 ans	38 413	33 467
A plus de 5 ans	171	171
Total	56 430	51 960

Dettes financières ventilées par taux

(en milliers d'euros)	Taux fixe 31 déc. 2011	Taux variable 31 déc. 2011	Total 31 déc. 2011
Emprunts obligataires	19 370	-	19 370
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme	-	19 406	19 406
Dettes financières / contrats de location-financement	126	-	126
Autres emprunts et dettes financières	1 115	16 413	17 528
	20 611	35 819	56 430

Dans le cadre d'une politique de gestion du risque de taux ayant pour objectif de se couvrir contre les risques de hausse des taux, le Groupe a eu recours aux instruments financiers suivants :

	Taux échangé	Montant (en milliers d'euros)	Terme
Swap à taux fixe de 4,675 %	EURIBOR 3 mois	10 000	04/2013

La juste valeur de ces instruments financiers est de 0,3 million d'euro au 31 décembre 2011.

Après couverture, la part des dettes à taux fixe représente 54 % au 31 décembre 2011 (71 % au 31 décembre 2010).

Le taux moyen d'intérêt s'établit au 31 décembre 2011 à 5,48 % (5,35 % au 31 décembre 2010).

Une augmentation de un point de base des taux d'intérêts court terme aurait eu en 2011 pour conséquence une augmentation corrélative des charges financières du Groupe de 0,26 million d'euros.

Risques d'exigibilité des dettes financières (covenants)

Crédit Moyen Terme Dynaction

Le rééchelonnement du solde du Crédit Moyen Terme en 2009 sur une durée de 4 ans (0,75 million d'euros au 31 décembre 2011) a été consenti avec les conditions suspensives suivantes :

- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit toute cession par Dynaction de titres PCAS ou tout versement de dividendes par PCAS, sous déduction d'un montant cumulé annuel de 300 milliers d'euros.
- Engagement de Dynaction de procéder à des ventes de titres PCAS sur le marché dès que le cours de l'action sera égal ou supérieur à 5,5 euros
- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit tout apport de fonds dont bénéficierait Dynaction, en capital ou en prêt.

Crédits Syndiqués PCAS

Les sommes dues au titre des crédits syndiqués, mis en place le 26 juin 2007 et le 30 novembre 2009 et de leurs avenants signés le 25 juillet 2011 (16,45 millions d'euros au 31 décembre 2011), deviendraient exigibles en cas de non respect d'un des ratios financiers suivants :

R1 : « ratio de Levier » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur l'EBE.

R2 : « ratio de Gearing » désigne le ratio de la Dette Financière Nette sur les capitaux propres.

R3 : « ratio de Couverture des Frais Financiers » désigne le ratio de l'EBE sur le coût de l'Endettement Financier Net.

Définitions Financières

• « **Capitaux Propres** » désigne le montant des capitaux propres de l'ensemble consolidé tel qu'il figure dans le bilan consolidé du Groupe, augmenté des actions auto-détenues.

• « **Dette Financière Nette** » désigne la Dette Financière, - diminuée du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;

- diminuée du montant des valeurs mobilières de placement, tel qu'il figure à l'actif du bilan consolidé du groupe ;

- diminuée des actions auto-détenues.

• « **EBE** » désigne le montant du résultat opérationnel courant, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe :

- augmenté du montant des dotations aux amortissements, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;

- augmenté du montant des dotations aux provisions, tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe ;

- augmenté du montant des charges liées aux avantages au personnel sous forme d'attribution d'actions gratuites ou de stocks options.

• « **Coût de l'Endettement Financier Net** » désigne le coût de l'endettement financier tel qu'il figure dans le compte de résultat consolidé du Groupe.

Les nouveaux ratios applicables sont désormais les suivants :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2011	$R1 \leq 3,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 3,25$
30 juin et 31 décembre 2012	$R1 \leq 3,25$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 3,50$
30 juin et 31 décembre 2013	$R1 \leq 3,00$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 3,75$
30 juin et 31 décembre 2014	$R1 \leq 2,75$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 4,25$
30 juin et 31 décembre 2015	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$

Pour mémoire, les anciens ratios applicables étaient les suivants :

Date de test	Ratio de levier (R1)	Ratio de gearing (R2)	Ratio de couverture des frais financiers (R3)
31 décembre 2011	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
30 juin 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$
31 décembre 2012	$R1 \leq 2,50$	$R2 \leq 1,00$	$R3 \geq 5,00$

Les ratios, déterminés sur la base des comptes 2011 sont respectés (3,24 pour le ratio de levier, 0,77 pour le ratio de gearing et 5,64 pour le ratio de couverture des frais financiers).

12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs ont une échéance à moins d'un an.

12.1 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par nature

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Fournisseurs et comptes rattachés	20 544	17 546
Fournisseurs d'immobilisations et comptes rattachés	1 464	1 471
Total	22 008	19 017

12.2 Fournisseurs et comptes rattachés ventilés par devises

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Fournisseurs et comptes rattachés en euros	21 038	17 796
Fournisseurs et comptes rattachés en dollars	290	376
Fournisseurs et comptes rattachés en autres devises	680	845
Total	22 008	19 017

13. Autres dettes

Les autres dettes s'analysent comme suit au 31 décembre 2011 et 31 décembre 2010 :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Dettes fiscales	1 840	1 632
Dettes sociales	9 327	9 059
Autres dettes	5 423	3 464
Produits constatés d'avance	255	342
Total	16 845	14 497

14. Autres produits et charges opérationnels

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
+/- values de cessions d'actifs non courants corporels ou incorporels	11	1
Dépréciation d'actifs incorporels (Plate-forme technologique)	(683)	-
Coûts de restructuration	(280)	(2 335)
Frais d'acquisition sur titres	-	(212)
Programme d'attribution d'actions gratuites	(167)	-
Autres	(310)	383
Total	(1 429)	(2 163)

15. Charges et produits financiers

15.1 Coût de l'endettement financier net

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		
Résultat de cession des valeurs mobilières de placement	3	5
Résultat des couvertures de taux et de change sur trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-
Coûts de l'endettement financier brut		
Charges d'intérêts sur opérations de financement	(2 496)	(1 997)
Résultat des couvertures de taux et de change sur endettement financier brut	(466)	(792)
Total	(2 959)	(2 784)

15.2 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers intègrent principalement en 2011 les charges à étaler sur emprunts (0,8 million d'euros, contre 0,7 million d'euros en 2010), ainsi que la constatation de l'impact des revalorisations des ventes et des comptes bancaires en USD (0,2 million d'euros, contre - 0,8 million d'euros en 2010).

16. Information sectorielle

16.1 Information par secteur opérationnel

Conformément à IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe.

Les secteurs opérationnels du Groupe Dynaction sont constitués des deux domaines d'activités, la Synthèse Pharmaceutique et la Chimie Fine de Spécialité. Ils correspondent à la structure du reporting interne et représentent le niveau suivi par la Direction du Groupe pour prendre des décisions quant à l'affectation des ressources et pour évaluer la performance opérationnelle.

(en milliers d'euros)	Synthèse Pharmaceutique	Chimie Fine de Spécialité	Autres	Total
31 décembre 2011				
Chiffre d'affaires	102 096	62 448	-	164 544
Résultat opérationnel courant	4 607	805	(67)	5 345
31 décembre 2010				
Chiffre d'affaires	99 379	59 132	-	158 511
Résultat opérationnel courant	2 992	365	(181)	3 176

16. 2 Ventilation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel courant par origine

(en milliers d'euros)	France	Autres zones	Total
31 décembre 2011			
Chiffre d'affaires par origine	142 409	22 135	164 544
Résultat opérationnel courant	5 055	290	5 345
31 décembre 2010			
Chiffre d'affaires par origine	136 137	22 374	158 511
Résultat opérationnel courant	2 003	1 173	3 176

17. Impôts sur le résultat

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Impôts courants	(920)	(846)
Impôts différés	(2 179)	(86)
Total	(3 099)	(932)

La charge d'impôt théorique est calculée en appliquant au résultat consolidé des activités poursuivies avant impôt le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante.

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui ressortirait du taux d'imposition moyen pondéré applicable aux bénéfices des sociétés consolidées en raison des éléments suivants :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Résultat net avant impôts	494	(3 263)
Impôt théorique (34,43 %)	(170)	1 123
Pertes fiscales : activation (non activation)	(3 675)	(2 237)
Autres différences permanentes	185	(470)
Crédit d'impôts recherche	983	914
C.V.A.E.	(513)	(468)
Différence de taux d'imposition étranger	65	56
Autres retraitements	26	150
Charge d'impôts sur le résultat	(3 099)	(932)

Les impôts différés constatés au bilan se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Impact résultat	Effets de change	Variation de périmètre	Autres	31 déc. 2011
Reports déficitaires	7 841	(3 027)	-	-	-	4 814
Autres	(1 117)	845	1	-	(1 473)	(1 744)
Total	6 724	(2 182)	1	-	(1 473)	3 070

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Impôts différés - actif	5 064	8 119
Impôts différés - passif	(1 994)	(1 395)
Total	3 070	6 724

Les actifs d'impôts sur reports déficitaires sont constatés dans des sociétés dont les business plan permettent de s'assurer de l'existence d'une charge d'impôt future à un horizon moyen terme. Ces business plan ont été réactualisés au cours de l'exercice 2011 dans le contexte de la crise financière et économique mondiale actuelle qui rend toujours difficile l'appréhension des perspectives d'activité et en utilisant des hypothèses d'actualisation identiques à celles retenues pour les tests sur les écarts d'acquisition.

En France, la loi de finance rectificative pour 2011 prévoit que le report en avant des déficits ne pourra désormais s'effectuer que sur 60 % du bénéfice imposable, au-delà du premier million d'euros de bénéfices imposables. La prise en compte de ces nouvelles dispositions a pour conséquence une dépréciation du montant des impôts différés actifs pour un montant de 3 millions d'euros au 31 décembre 2011.

Par conséquent, le montant des impôts différés sur les reports déficitaires s'élève au 31 décembre 2011 à 4,8 millions d'euros (dont 4,7 millions d'euros pour les sociétés françaises et 0,1 million d'euros pour la filiale finlandaise), contre 7,8 millions d'euros au 31 décembre 2010 (dont 7,7 millions d'euros pour les sociétés françaises et 0,1 million d'euros pour la filiale finlandaise). Dans ces deux pays, les déficits fiscaux sont indéfiniment reportables).

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait que leur récupération n'est pas jugée probable avant cinq ans s'élèvent respectivement à 16,2 millions d'euros au 31 décembre 2011 contre 12,1 millions d'euros au 31 décembre 2010.

Les déficits fiscaux reportables et non utilisés représentent une économie potentielle d'impôts de 21 millions d'euros au 31 décembre 2010 contre 20 millions d'euros au 31 décembre 2010 (dont 20,9 millions d'euros au 31 décembre 2011 et 19,9 millions d'euros au 31 décembre 2010 concernant les sociétés françaises).

18. Instruments financiers

Les instruments financiers enregistrés à leur juste valeur sont valorisés selon les techniques de valorisation reposant sur des données observables.

La juste valeur de ces instruments financiers est de - 0,4 million d'euros au 31 décembre 2011 (dont - 0,1 million d'euros de couvertures de change et de - 0,3 million d'euros de couvertures de taux (cf. note 11)), contre - 0,6 million d'euros au 31 décembre 2010 (dont 0,1 million d'euros de couvertures de change et de - 0,7 million d'euros de couvertures de taux).

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Ventes de devises à terme	14244	15553
Achats de devises à terme	581	-
Autres produits de couverture	-	819
Total	14825	16372

La comptabilité de couverture des flux de trésorerie a été établie sur des prévisions à horizon d'un an. Au 31 décembre 2011, l'impact de la comptabilisation de couvertures de change et de taux en capitaux propres s'élève à - 0,02 million d'euros net d'impôts.

Le montant des instruments financiers 2011 correspond principalement à la couverture d'une partie de l'exposition nette de la société au dollar US, à savoir 18,7 millions de dollars US de ventes à terme au cours moyen de 1,3095 dollar US (contre 20,5 millions de dollars US au cours moyen de 1,3243 dollar US au 31 décembre 2010). Les instruments financiers 2010 intégraient également 1 million de dollars US d'autres produits de couverture au cours moyen de 1,3190 dollar US.

19. Engagements hors bilan

19.1 Engagements hors bilan liés au financement du Groupe

19.1.1 Nantissement des titres de participation

Nantissement des titres de participation relatif au crédit moyen terme de 0,75 million d'euros souscrit par Dynaction :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
PCAS	03/05/2004	03/05/2013	1 659 445	13%

Nantissement des titres de participation relatifs au crédit syndiqué de 13,25 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 chez PCAS :

	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du crédit	Nombre d'actions	% capital nanti
Expansia	26/06/2007	25/07/2016	603 480	100,0%
VLG Chem	26/06/2007	25/07/2016	3 179 867	85,0%
Protéus	18/11/2011	25/07/2016	18 519 334	98,8%

Suite aux avenants aux crédits syndiqués signés le 25 juillet 2011, les titres de participation Protéus ont été nantis en lieu et place de ceux de PCAS Finland.

19.1.2 Engagements donnés

PCAS Finland bénéficie d'une facilité de découvert bancaire de 4 millions d'euros garantie par PCAS SA pour la part excédant 1,5 million d'euros.

PCAS a accordé à la banque NORDEA BANK une caution de 2,9 millions d'euros dans le cadre du crédit de 4 millions d'euros accordé par cet établissement à PCAS Finland pour l'acquisition de l'ensemble immobilier où celle-ci exerce ses activités industrielles sur le site de Turku (montant restant dû au 31 décembre 2011 : 1,4 million d'euros). NORDEA BANK bénéficie par ailleurs, de la part de PCAS Finland, d'une hypothèque sur cette usine dont elle a assuré le financement (4,8 millions d'euros).

19.2 Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du Groupe

Engagements donnés liés à l'activité courante

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Redevances de crédit-bail non échues	162	263
Autres nantissements et hypothèques	2 849	2 321
Total	3 011	2 584

19.1.3 Droit individuel à la formation (DIF)

Le droit individuel à la formation a été institué en France par la loi du 4 mars 2004. Il a pour objet de permettre à tout salarié, ayant au moins un mois d'ancienneté, de se constituer un capital de temps de formation de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, qu'il pourra utiliser à son initiative mais avec l'accord de son employeur. Les dépenses engagées au titre du DIF sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont exposées.

Au 31 décembre 2011, les droits cumulés acquis au titre du DIF par les salariés des entités françaises du Groupe s'élève à 66 202 heures (le volume d'heures de formation utilisé en 2011 s'élevant à 2 777).

20. Effectifs moyens

	2011	2010
Cadres	210	214
Agents de maîtrise	366	367
Ouvriers	375	376
Total	951	957

21. Frais de recherche et développement

Le montant des frais de recherche et de développement, incluant les amortissements des matériels dédiés à cette activité, comptabilisé en charges de l'exercice s'élève à 11,9 millions d'euros en 2011 (montant de 10,5 millions d'euros en 2010).

22. Transactions avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées concernent essentiellement les opérations de nature commerciale ou financière enregistrées avec les sociétés associées, les sociétés non consolidées et les dirigeants (dont la rémunération totale est présentée dans un tableau spécifique (voir 22.2)).

Les principaux postes sont les suivants :

22.1 Avec les sociétés non consolidées, co-entreprises et entreprises associées

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	2011	2010
Revenus :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	317	249
Coût des ventes :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	137	18

Bilan

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actifs :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	835	1 142
Dettes financières / (créances financières) :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	-	-
Autres passifs :		
- Filiales non consolidées	-	-
- Co-entreprises	-	-
- Entreprises associées	23	18

22.2 Rémunération des dirigeants

Administrateurs de Dynaction et PCAS et membres du comité exécutif de PCAS)

(en milliers d'euros)	2011	2010
Rémunérations au titre du mandat social	417	250
Jetons de présence	318	489
Rémunérations au titre du contrat de travail	409	433
Avantages en nature	21	28
Actions gratuites et stocks-options	167	25
Indemnités de départ	165	-
Charges sur engagements de retraite*	18	14
Rémunérations totales	1 515	1 239

* Pour les régimes à prestations définies, ce poste inclut la charge normale de l'exercice ainsi que la charge d'intérêts

23. Litiges

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Ces créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

PCAS a fait l'objet d'une condamnation en 2009 par le Tribunal de Commerce de Marseille pour de prétendus manquements contractuels dans l'exécution d'un contrat commercial (condamnation à hauteur de 1,2 million d'euros pour des demandes d'indemnisation pour de prétendus préjudices s'élevant à un total de 8,4 millions d'euros, ce jugement étant exécutoire à hauteur de 0,8 million d'euros). PCAS SA a bien entendu décidé de faire appel de ce jugement. La procédure est en cours.

Par décision du tribunal de Commerce d'Evry en date du 7 janvier 2009, les sociétés PCAS et PCF (ancienne filiale de PCAS) ont fait l'objet d'une condamnation solidaire à l'encontre d'un ancien agent américain de la société PCF. Le montant de la condamnation dont il a été demandé l'exécution provisoire s'élève à un montant total de 155 milliers d'euros. Ce jugement étant exécutoire, cette somme a fait l'objet d'un versement sur un compte séquestre. La Cour d'appel de Paris, par arrêt rendu le 27 janvier 2011, a condamné la société PCAS au versement d'une provision de 100 000 USD, à prélever sur la somme séquestrée. Un pourvoi a été formé par PCAS devant la Cour de Cassation à l'encontre de l'arrêt du 27 janvier 2011. La procédure est en cours.

Il n'existe actuellement aucun autre litige ou arbitrage susceptible d'avoir ou ayant eu dans le passé une incidence sensible sur la situation financière du Groupe Dynaction, son activité, son résultat ou son patrimoine ainsi que de ses filiales.

4

COMPTES SOCIAUX

Bilan au 31 décembre 2011 **01**

Comptes de résultat au 31 décembre 2011 **02**

Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2011 **03**

Annexes aux comptes sociaux **05**

01. Bilan au 31 décembre 2011

ACTIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Immobilisations corporelles	2	4	4
Immobilisations financières	3	45 061	47 542
Total actif immobilisé		45 065	47 546
Autres créances et comptes de régularisation	9.1	2	4
Valeurs mobilières de placement	5	-	13
Disponibilités		197	127
Total actif circulant		199	144
TOTAL ACTIF		45 264	47 690

PASSIF (en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Capital	6.1	19 775	19 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport, écarts de réévaluation		1 055	1 055
Écart de mise en équivalence	6.2	17 801	19 351
Réserve légale		1 459	1 459
Autres réserves		7 879	7 879
Report à nouveau		(3 442)	(3 298)
Résultat de l'exercice		(233)	(144)
Capitaux propres	6	44 294	46 077
Provisions pour risques et charges	7	46	304
Provisions		46	304
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit	9.2	751	1 126
Dettes d'exploitation	9.2	173	183
Dettes		924	1 309
TOTAL PASSIF		45 264	47 690

02. Compte de résultat au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Note	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Produits d'exploitation			
Chiffre d'affaires net		150	150
Autres produits		4	5
Charges d'exploitation			
Autres achats et charges externes		(128)	(184)
Impôts, taxes et versements assimilés		(4)	(7)
Charges de personnel		(49)	(70)
Dotations aux amortissements		-	-
Autres charges		(40)	(75)
Résultat d'exploitation		(67)	(181)
Résultat financier	11.1	(407)	16
Résultat courant avant impôt		(474)	(165)
Résultat exceptionnel	11.2	241	21
Impôt sur les bénéfices		-	-
RÉSULTAT NET		(233)	(144)

03. Tableaux de flux de trésorerie au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)

31 déc. 2011

31 déc. 2010

	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Trésorerie nette à l'ouverture		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	140	400
Dettes financières à court terme	(1)	(7)
Total	139	393
Opération d'exploitation		
Résultat net	(233)	(144)
Amortissements	-	-
Variation des provisions	84	(36)
Moins (Plus) values sur cessions d'immobilisations	16	(21)
Elimination résultat sur cessions d'actions propres	26	-
Capacité d'autofinancement	(107)	(201)
Variation du besoin en fonds de roulement	(8)	100
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	(115)	(101)
Opérations d'investissements		
Investissements corporels	-	-
Investissements financiers	-	-
Cessions d'immobilisations	42	222
Cessions d'actions propres	505	-
Flux de trésorerie provenant des investissements	547	222
Opérations de financement		
Augmentation des capitaux propres	-	-
Dividendes versés	-	-
Souscriptions d'emprunts et dettes financières	-	-
Remboursements d'emprunts et dettes financières	(375)	(375)
Flux des opérations provenant des opérations financières	(375)	(375)
Variation de trésorerie	57	(254)
Trésorerie nette à la clôture		
Disponibilités (y compris valeurs mobilières de placement)	197	140
Dettes financières à court terme	(1)	(1)
Total	(196)	(139)

Annexe aux comptes sociaux

Préambule

Le total du bilan au 31 décembre 2011 concerné par la présente annexe s'élève à 45 264 milliers d'euros. Le compte de résultat dégage une perte nette de 233 milliers d'euros.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 22 février 2012.

Faits marquants de l'exercice

Aucun évènement notable pouvant avoir une influence significative sur l'activité ou la situation de la société n'est intervenu au cours de l'exercice.

Note 1 - Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1.1 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Les amortissements économiques sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue.

1.2 - Titres de participation

Depuis l'exercice 1995, conformément à l'option prévue par la loi 85-11 du 3 janvier 1985, les titres de participation des sociétés contrôlées de manière exclusive sont comptabilisés suivant la méthode d'évaluation par équivalence, qui consiste à substituer à leur coût d'acquisition la part qu'ils représentent dans les capitaux propres des sociétés contrôlées majorée des écarts d'acquisition. La variation annuelle de la quote-part globale de capitaux propres représentative de ces titres ne constitue pas un élément de résultat ; elle est inscrite en capitaux propres au poste « Ecart d'équivalence ». Lorsque l'écart d'équivalence devient négatif, une provision pour dépréciation globale est dotée par le compte de résultat. Le périmètre d'application de la méthode est homogène avec le périmètre de consolidation.

Les capitaux propres des sociétés concernées sont déterminés sur la base des principes comptables retenus pour la consolidation préparée conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Lorsqu'il existe des risques particuliers non traduits par la prise en compte de la quote-part des capitaux propres de la société contrôlée de manière exclusive, une provision pour risque est constituée conformément aux principes généraux.

Les titres de participation des sociétés non contrôlées de manière exclusive figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'usage, si celle-ci est inférieure. La valeur d'usage est appréciée au cas par cas, en fonction de différents critères comme la valeur boursière, l'actif net réévalué, le résultat net et d'autres éléments d'appréciation des sociétés concernées.

1.3 - Actions propres

Les actions propres détenues à la clôture de l'exercice en vue de l'attribution aux salariés dans le cadre du plan d'options d'achat d'actions, de la régularisation des cours et de l'affectation à la réalisation éventuelle d'opérations financières sont évaluées au cours moyen du dernier mois de l'exercice. Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas d'un écart négatif entre le prix d'achat et le cours moyen de décembre.

Les actions en voie d'annulation sont maintenues au prix d'achat.

1.4 – Facteurs de risques

Les informations relatives aux facteurs de risques identifiés par la société sont communiquées dans le paragraphe 4.3 du rapport de gestion du groupe Dynaction.

Note 2 - Immobilisations corporelles

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Acquisitions	Cessions	31 déc. 2011
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4	-	-	4
Montant brut	4	-	-	4
Matériel de bureau, informatique et mobilier	-	-	-	-
Montant des amortissements et provision	-	-	-	-
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4	-	-	4
Montant des immobilisations corporelles nettes	4	-	-	4

Note 3 – Immobilisations financières

(en milliers d'euros)

	31 déc. 2010	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2011
Participations évaluées par équivalence	45 731	-	(1 608)	44 123
Autres participations	6 471	-	-	6 471
Autres titres immobilisés	5 722	-	(1 644)	4 078
Prêts et autres immobilisations financières	7 566	129	-	7 695
Montant brut	65 490	129	(3 252)	62 367
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	(6 471)	-	-	(6 471)
Autres titres immobilisés	(3 911)	(342)	1 113	(3 140)
Prêts et autres immobilisations financières	(7 566)	(129)	-	(7 695)
Montant des dépréciations	(17 948)	(471)	1 113	(17 306)
Participations évaluées par équivalence	45 731	-	(1 608)	44 123
Autres participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	1 811	(342)	(531)	938
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
Montant des immobilisations financières nettes	47 542	(342)	(2 139)	45 061

3.1 - Provisions pour dépréciation

Une provision est constatée lorsque la valeur probable de réalisation est inférieure au coût d'acquisition.

3.2 - Participations mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Augmentations	Diminutions	Variation de la valeur d'équivalence	31 déc. 2011
Participations évaluées par équivalence	45 731	-	(58)	(1 550)	44 123*

* détail en note 4

La variation de la valeur d'équivalence est relative notamment aux résultats consolidés des participations, après déduction des dividendes éventuellement versés au cours de l'exercice.

3.3 - Autres participations

Ce poste concerne exclusivement la société Cellier, mise en redressement judiciaire, et est totalement provisionné depuis 1992.

3.4 - Autres titres immobilisés

Les autres titres immobilisés correspondent aux 158 521 actions propres détenues par Dynaction. Ces actions propres ont fait l'objet en 2011 d'une provision complémentaire pour dépréciation d'un montant de 342 milliers d'euros, calculée sur la base du cours moyen du mois de décembre de l'action, soit 5,92 euros.

Au cours de cet exercice, 65 617 actions propres ont été cédées pour une valeur globale de 505 milliers d'euros. Dynaction a réalisé une moins value de 26 milliers d'euros après prise en compte d'une reprise de provision de 1 113 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2011
Actions propres détenues	5 722	-	(1 644)	4 078
Total	5 722	-	(1 644)	4 078

3.5 - Prêts et autres immobilisations financières

Ce poste, d'un montant de 7 695 milliers d'euros, comprend principalement d'anciens prêts accordés à d'anciennes sociétés du Groupe, cédées depuis plusieurs années. Ces prêts, non recouvrables, sont entièrement provisionnés.

Note 4 – Filiales et participations

(en milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenu (%)	Valeur nette réévaluée des titres	Prêts et avances consentis par la société non remboursés	Chiffre d'affaires 2011	Bénéfices ou pertes 2011	Dividendes perçus en 2011
PCAS	13706	55477*	63,65	44 123	-	164 544*	(2 757)*	-
Total				44 123				
CELLIER 73100 Aix les Bains	2287	-	59,73	-	-	-	-	-

* données consolidées

Note 5 – Valeurs mobilières de placement

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Augmentations	Diminutions	31 déc. 2011
Sicav monétaires	13	-	(13)	-

Pour les titres cotés et les SICAV monétaires, la valeur historique est comparée à la valeur d'inventaire (cours du 31 décembre). Des provisions sont éventuellement constituées.

Note 6 – Capitaux propres

6.1 - Composition du capital social

Le capital est composé de 3 295 842 actions.

Un droit de vote double est attribué après quatre ans d'inscription nominative.

Au 31 décembre 2011, Dynaction détient 158 521 actions propres (contre 224 138 actions au 31 décembre 2010).

(en milliers d'euros)	
Capitaux propres au 31 décembre 2010	46 077
Variation de l'écart de mise en équivalence	(1 550)
Résultat de l'exercice 2011	(233)
Capitaux propres au 31 décembre 2011	44 294

6.2 - Écarts de mise en équivalence

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Variation	31 déc. 2011
Écarts de mise en équivalence	19351	(1 550)	17 801

Note 7 – Provisions pour risques et charges

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31 déc. 2011
Autres provisions pour risques et charges	304	-	(258)	46
TOTAL	304	-	(258)	46

La reprise de l'exercice correspond à une provision de garantie de passif devenue sans objet.

Le solde de 46 milliers d'euros concerne un litige ancien qui n'a pas évolué depuis plusieurs années.

Note 8 – Charges à payer

La récapitulation, par nature, des dettes et charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Intérêts courus	1	1
Fournisseurs et comptes rattachés	63	69
Provisions pour congés payés	-	-
États - charges à payer	-	1
TOTAL	64	71

Note 9 – Etat des échéances des créances et des dettes

9.1 - Créances

(en milliers d'Euros)

	Montant brut	2011 A un an au plus	A plus d'un an	2010 Montant brut
Actif immobilisé				
Prêts et autres immobilisations financières	7 695	-	7 695	7 566
Total	7 695	-	7 695	7 566
Actif circulant				
Autres créances	-	-	-	1
Total	-	-	-	1
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	2	2	-	3
Total	2	2	-	3
TOTAUX	7 697	2	7 695	7 570

Les prêts et autres immobilisations financières à plus d'un an sont intégralement provisionnés (cf. note 3.5)

9.2 - Dettes

(en milliers d'Euros)

	Montant brut	2011 A un an au plus	A plus d'un an	2010 Montant brut
Dettes financières				
Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit				
- à deux ans maximum à l'origine	1	1	-	1
- à plus de deux ans à l'origine	750	375	375	1 125
Total	751	376	375	1 126
Dettes d'exploitation				
Fournisseurs et comptes rattachés	63	63	-	70
Dettes fiscales et sociales	8	8	-	12
Autres dettes	102	102	-	101
Total	173	173	-	183
TOTAUX	924	549	375	1 309

Au 31 décembre 2011, le total des lignes CMT utilisées s'élève à 750 milliers d'euros. Les échéances de remboursement sont les suivantes :

- 375 K€ le 3 mai 2012
- 375 K€ le 3 mai 2013

En 2009, le rééchelonnement du solde du Crédit Moyen Terme, soit 1,5 million d'euros sur une durée de 4 ans, a été consenti avec les conditions suspensives suivantes :

- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit toute cession par Dynaction de titres PCAS ou tout versement de dividendes par PCAS, sous déduction d'un montant cumulé annuel de 300 milliers d'euros,
- Engagement de Dynaction de procéder à des ventes de titres PCAS sur le marché dès que le cours de l'action sera égal ou supérieur à 5,5 euros,
- Engagement de Dynaction d'affecter au remboursement du solde du crédit tout apport de fonds dont bénéficierait Dynaction, en capital ou en prêt.

Les informations relatives au risque de liquidité sont communiquées dans le paragraphe 4.3.3 du rapport sur la gestion du Groupe Dynaction.

Note 10 – Entreprises liées

10.1 - Bilan

(en milliers d'euros)

	Montants bruts
Participations évaluées par mise en équivalence	44 123
Autres créances	-
Autres dettes	102

10.2 - Compte de résultat

(en milliers d'euros)

	Produits	Charges
Chiffre d'affaires	150	-
Autres achats et charges externes	-	4
Charges financières	-	2

Note 11 – Notes sur le compte de résultat

11.1 - Analyse du résultat financier

(en milliers d'euros)	2011	2010
Produits des autres valeurs mobilières, créances de l'actif immobilisé et autres intérêts et produits assimilés	129	145
Reprises financières de provisions	1 113	36
Autres produits financiers	-	3
Produits nets sur cessions de V.M.P.	-	3
Total des produits financiers	1 242	187
Dotations financières aux provisions	471	145
Intérêts des emprunts	22	25
Intérêts des comptes courants	2	1
Autres charges financières	15	-
Charges nettes sur cessions d'actions propres	1 139	-
Total des charges financières	1 649	171
Résultat financier	(407)	16

La charge nette sur cessions d'actions propres, correspondant à la cession de 65 617 actions, a été compensée par une reprise de provision pour dépréciation de 1 113 milliers d'euros.

Les reprises et dotations de l'exercice concernent :

(en milliers d'euros)	Reprises	Dotations
Provisions sur les actions propres détenues	1 113	342
Provisions dépréciation des prêts	-	129
Total	1 113	471

Une provision complémentaire pour dépréciation de 342 milliers d'euros a été constatée sur les actions propres détenues au 31 décembre 2011 (évaluation au cours moyen de décembre de l'action).

11.2 - Analyse du résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	2011	2010
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	41	222
Reprises exceptionnelles de provisions	258	-
Total des produits exceptionnels	299	222
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	-	-
Charges exceptionnelles sur opération en capital	58	201
Total des charges exceptionnelles	58	201
Résultat exceptionnel	241	21

La reprise de provisions de l'exercice correspond à une provision de garantie de passif devenue sans objet.

Note 12 - Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

12.1 - Décalages certains ou éventuels (actif)

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Variations	31 déc. 2011
Autres provisions pour risques et charges	258	(258)	-
Autres (écarts sur valeurs liquidatives des OPCVM)	(3)	3	-
Déficits restants à reporter	11 361	1 208	12 569
Total	11 616	953	12 569
Impôts société correspondant	3 999		4 328

12.2 Charges non déductibles et réintégrations temporaires

(en milliers d'euros)	31 déc. 2010	Variations	31 déc. 2011
Provisions pour dépréciation sur actions propres	3 911	(771)	3 140
Total	3 911	(771)	3 140
Impôts société correspondant	1 347		1 081

Note 13 - Engagements financiers

13.1 - Engagements donnés

	2011	2010
Garanties données aux banques sous forme de nantissements de titres (valeurs des lignes de crédit disponibles et nanties, garanties à 120 %)	900	1 350
Retraites	1	8
Total	901	1 358

13.2 - Engagements reçus

Il n'existe aucun engagement reçu.

13.3 Engagements de crédit-bail

Il n'existe aucun engagement de crédit-bail.

13.4 - Engagements de retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont évaluées sur la base d'une évaluation actuarielle des obligations envers les salariés à la date de clôture selon la méthode des unités de crédit projetés.

Cette évaluation actuarielle est déterminée annuellement à la date de clôture à partir de formules basées sur des hypothèses d'espérance de vie, de rotations d'effectifs, d'évolution des salaires et d'une actualisation des sommes à verser. Le taux à appliquer pour actualiser l'obligation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture basé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Taux retenus :

- évolution des salaires : 3 %
- actualisation : 4,60 % (Markit iBoxx € Corporates AA 10+)

L'indemnité à laquelle le personnel de Dynaction a théoriquement droit à la fin de cet exercice est de 1 millier d'euros.

13.5 – Droit individuel à la formation (DIF)

Les deux salariés présents sur la société travaillant à temps partiel, les heures de formation acquises dans le cadre du DIF sont jugées non significatives.

Note 14 - Rémunération des dirigeants

14.1 - Rémunérations brutes (y compris avantages en nature)

Christian MORETTI - Président	26 937 €
-------------------------------	----------

14.2 - Jetons de présence versés au titre de l'exercice 2011

Christian MORETTI - Président	30 000 €
Jean-Louis MILIN	2 500 €
Jean-Pierre RICHARD	2 500 €
Alain FERRI	2 500 €
Michel FLEURIET	2 500 €

Il convient de noter que Monsieur Moretti, Président du Conseil d'Administration, n'a perçu aucune rémunération de la part des sociétés contrôlées par Dynaction au sens de l'article L233-16. Monsieur Moretti a perçu au titre de Président de Dynaction une rémunération de 18 294 euros et a bénéficié de divers avantages en nature pour un montant de 8 643 euros. Monsieur Moretti a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe la somme de 230 000 euros (dont 30 000 euros au titre de la maison mère). En outre, Monsieur Christian Moretti a acquis, début 2009, 180 000 actions gratuites PCAS dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription mis en place par PCAS en janvier 2007 et a acquis 383 400 BSAR PCAS en octobre 2007.

Aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur Philippe Delwasse au titre de Directeur Général de Dynaction et de la part des sociétés contrôlées par Dynaction au sens de l'article L 233-16. Par ailleurs, Monsieur Philippe Delwasse a perçu au titre de jetons de présence à raison des mandats sociaux qu'il exerce dans les sociétés du Groupe, la somme de 60 000 euros. En outre, Monsieur Philippe Delwasse a acquis, début 2009, 60 000 actions gratuites PCAS dans le cadre du programme d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription mis en place par PCAS en janvier 2007.

Note 15 - Effectif

Au 31 décembre 2011, il se décompose de la façon suivante : 2 cadres salariés.

Note 16 - Litiges

Deux procédures à l'encontre de tiers faisant suite à des prêts accordés à ceux-ci dans le cadre de la reprise de sociétés du Groupe et non remboursés à ce jour, malgré les dépassements d'échéance, sont toujours en cours. Les créances correspondantes sont entièrement provisionnées.

Il n'existe pas à la connaissance de la société, d'autres litiges susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité et le résultat de l'émetteur.



5

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

-
- Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés **01**
 - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels **02**
 - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés **03**
 - Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article **04**
L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du
Conseil d'Administration de la société Dynaction

1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Dynaction, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 11 de l'annexe aux états financiers consolidés qui expose les caractéristiques du refinancement de votre filiale, la société PCAS.

II. Justification des appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 1.2 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

i) Dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie

Comme indiqué dans les notes 1.5) et 1.6) aux états financiers, votre société procède chaque année à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation et les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société et nous avons vérifié que la note 3 donne une information appropriée à cet égard.

ii) Actifs d'impôts différés

Votre société reconnaît des actifs d'impôts différés à son bilan consolidé sur la base des plans prévisionnels d'activité et de résultats à moyen terme, tel que cela est décrit dans les notes 1.15 et 17 aux états financiers. Nos travaux ont consisté à examiner les hypothèses utilisées ainsi que les calculs effectués par la société, et à vérifier la cohérence des estimations avec celles retenues lors de la mise en œuvre des tests de dépréciations des écarts d'acquisition. Comme indiqué dans la note 1.2 aux états financiers, les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de condition différentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit - Olivier Thibault
Audit Synthèse - Agathe Franzino

1. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Dynaction, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification de nos appréciations

Les estimations comptables concourant à la préparation des comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été réalisées dans un environnement incertain qui rend difficile l'appréhension des perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de Commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations et que nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.2 de l'annexe expose les principes comptables et méthodes d'évaluation relatives aux titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nos travaux ont consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations ainsi que les calculs effectués par la société. Ces estimations reposent sur des hypothèses dont la réalisation définitive pourrait, en raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, différer de celles anticipées dans la détermination de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit - Olivier Thibault
Audit Synthèse - Agathe Franzino

3. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires,
Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article L.255-38 du code de Commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société PCAS

Convention de trésorerie

Nature et Objet

Dans le souhait d'optimiser et de rationaliser leur gestion de trésorerie, Dynaction et PCAS se sont proposées de se prêter mutuellement des fonds selon les besoins et contre une juste rémunération.

Durée

Un an à compter du 1^{er} janvier 2010, puis renouvelée pour une même période par tacite reconduction ; sauf dénonciation de l'une des parties.

Modalités

Avance reçue de PCAS au 31 décembre 2011 : 100 000 euros. Intérêts versés par Dynaction au titre de l'exercice 2011 : 1 816,63 euros.

Conseil d'Administration

15 septembre 2010.

Convention d'assistance générale

Nature et Objet

Dynaction met à la disposition de PCAS ses services en vue d'assurer une assistance générale, notamment dans les domaines administratif, comptable et financier ainsi que pour réaliser des missions spécifiques portant sur des sujets de Direction Générale.

Modalités

Les produits enregistrés dans les comptes de l'exercice 2011, au titre de l'assistance générale et des missions spécifiques, s'élèvent à 150 000 euros hors taxes.

Conseil d'Administration

Avenant du 15 février 2011.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit - Olivier Thibault

Audit Synthèse - Agathe Franzino

4. Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Dynaction

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Dynaction et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement

de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de Commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 26 mars 2012

Les Commissaires aux Comptes
PricewaterhouseCoopers Audit - Olivier Thibault
Audit Synthèse - Agathe Franzino



6

AUTRES INFORMATIONS À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Responsables du rapport financier annuel et du contrôle des comptes	01
Autres informations à caractère juridique	02
Autres informations sur le capital et l'actionnariat	03
Autres informations sur le gouvernement d'entreprise	04
Autres informations sur l'activité et l'organisation du Groupe	05
Contacts et informations financières disponibles	06

1. Responsables du rapport financier annuel et du contrôle des comptes

1.1. Déclaration du responsable du rapport financier annuel

RESPONSABLE DU PRESENT DOCUMENT

Monsieur Philippe Delwasse, Directeur Général

ATTESTATION

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion figurant en pages 34 et suivantes présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Fait à Longjumeau, le 26 mars 2012

Le Directeur Général, Monsieur Philippe Delwasse

1.2. Responsables du contrôle des comptes

1.2.1. Commissaires aux comptes titulaires

- **PricewaterhouseCoopers Audit** (représenté par **Monsieur Olivier Thibault**), membre de la CRCC de Versailles, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1987

Date de renouvellement : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- **Audit Synthèse** (représenté par **Madame Agathe Franzino**), Place de Narvik, 11 rue de Téhéran, 75008 Paris.

Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1987

Date de renouvellement : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1.2.2. Commissaires aux comptes suppléants

- **Monsieur Yves Nicolas**, 63 rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Date du 1^{er} mandat : 20 avril 2011

Date de nomination : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

- **Monsieur Hervé Sichel Dulong**, 6, rue de la Rosière, 75015 Paris.

Date du 1^{er} mandat : 30 juin 1999

Date de renouvellement : 2011

Durée : six exercices. Mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

1.2.3 Honoraires versés aux Commissaires aux Comptes

Audit	PricewaterhouseCoopers Audit		Audit Synthèse	
	2011	2010	2011	2010
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	223,9	205,4	22,5	22,5
Missions accessoires	-	-	-	-
Total audit	223,9	205,4	22,5	22,5

2. Autres informations à caractère juridique

Dénomination – Siège social

Dynaction

Zone Industrielle de la Vigne-aux-Loups

23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau

Tel. : 01 69 79 60 62

Forme juridique – Contrôle

La société est de forme anonyme de droit français. Elle est régie en application des dispositions du Code de Commerce.

Le contrôle des comptes de la société est assuré par deux Commissaires aux comptes titulaires ayant chacun un suppléant désigné.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 12 février 1933 et ré-immatriculée jusqu'au 15 janvier 2052, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires.

Objet social (article 5 des statuts)

La société a pour objet :

- la création de sociétés nouvelles ;
- les apports, souscriptions ou achats de titres ou droits sociaux ;
- la gestion et administration de son patrimoine mobilier et immobilier ;
- la mise en valeur de ses filiales par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit ;
- et généralement, l'exploitation de tous fonds de commerce et toutes opérations industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant même indirectement à l'objet social.

Registre du Commerce et des sociétés

La société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Évry sous le numéro B 745 751 958, Code APE : 741 J.

Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : Zone Industrielle de la Vigne-aux-Loups – 23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau

Exercice social

L'exercice social débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3. Autres informations sur le capital et l'actionnariat

3.1 Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionnariat

3.1.1 Franchissements de seuils

Il convient de noter que les statuts ne prévoient pas de déclaration de franchissement de seuils autres que celles légales. Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

3.1.2 Droits et obligations attachés aux actions (article 11 des statuts)

11.1 Chaque action donne droit, dans les bénéfices, l'actif social et la répartition du boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

11.2 Chaque action donne droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, dans les conditions fixées par la loi et les statuts. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Chaque action donne droit à une voix.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions ou coupures d'actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, notamment, les actions résultant de la division du nominal d'actions inscrites nominativement depuis quatre ans au moins bénéficient du droit de vote double. Le délai de quatre ans commence à courir dès la date de l'inscription nominative des actions, même si cette date est antérieure à l'Assemblée Générale Extraordinaire ayant décidé cette modification statutaire.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la ou des sociétés bénéficiaires, si les statuts de celles-ci l'ont institué.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai d'acquisition du droit de vote double.

Le droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et à ceux ressortissant de l'Union Européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen.

Le droit de vote appartient au nu-proprétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires et les Assemblées spéciales, et à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires.

11.3 Franchissement des seuils de participation

Si les actions de la société sont admises aux négociations sur un marché réglementé ou sur un marché d'instruments financiers admettant aux négociations des actions pouvant être inscrites en compte chez un intermédiaire habilité dans les conditions prévues à l'article L. 211-4 du Code monétaire et financier, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus des seuils précisés à l'article L. 233-7-I. du Code de Commerce, informe la société, dans le délai requis par la réglementation en vigueur, du nombre total d'actions et de droits de vote de celle-ci qu'elle possède ou qu'elle est réputée posséder au sens de l'article L. 233-9 du Code de Commerce.

Cette information est également faite dans le même délai lorsque la participation en capital ou en droit de vote devient inférieure aux seuils mentionnés ci-dessus.

La personne tenue de donner l'information ci-dessus précise le nombre de titres qu'elle possède donnant accès à terme au capital ainsi que les droits de vote qui y sont attachés.

En cas de franchissement de seuil du dixième ou du cinquième du capital ou des droits de vote, doivent être également données les autres informations mentionnées à l'article L. 233-7 du Code de Commerce.

11.4 Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur ci-après visés, la société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, le nom – ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination –, la nationalité, l'année de naissance – ou s'il s'agit d'une personne morale l'année de constitution – et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans les Assemblées d'Actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

11.5 Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre de titres pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement, de division, ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réduction de capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les propriétaires de titres en nombre inférieur à celui requis, ne peuvent exercer leurs droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre de titres ou de droits

formant rompus nécessaire.

11.6 Les appels de fonds par le Conseil d'Administration du solde non libéré du nominal des actions de numéraire sont portés à la connaissance des actionnaires 15 jours au moins avant l'époque fixée pour chaque versement, par lettre ordinaire.

3.1.3. Affectation et répartition des bénéfices (article 24 des statuts)

Sur le bénéfice distribuable l'Assemblée Générale prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

3.1.4. Modification du capital et des droits des actionnaires

Le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti dans les conditions prévues par la loi. Les statuts de la société ne subordonnent ces opérations à aucune condition ou restriction particulière.

3.2 Capital social

Nombre d'actions

Depuis le 17 décembre 2004, le capital social est fixé à la somme de 19 775 052 euros. Il est divisé en 3 295 842 actions de 6,00 euros de nominal.

Titres donnant accès au capital

L'emprunt obligataire, émis début juillet 1995, étant arrivé à son terme le 1^{er} janvier 2002, il n'y a plus de titres donnant accès au capital de la société Dynaction.

Actions non représentatives du capital

Néant

Nantissements des titres de participation

Nantissement des titres de participation relatif au crédit moyen terme de 0,75 million d'euros souscrit par Dynaction :

	date de départ du nantissement	date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions	% capital nant
PCAS	03/05/2004	03/05/2013	1659445	13 %

Nantissement des titres de Participations relatifs au crédit syndiqué de 13,25 millions d'euros mis en place le 26 juin 2007 par PCAS SA :

	date de départ du nantissement	date d'échéance du nantissement	Nombre d'actions	% capital nant
Expansia	26/06/2007	25/07/2016	603 480	100 %
VLG Chem	26/06/2007	25/07/2016	3 179 867	85 %
Protéus	18/11/2011	25/07/2016	18 519 334	98,8 %

Suite aux avenants aux crédits syndiqués signés le 25 juillet 2011, les titres de participation Protéus ont été nantis en lieu et place de ceux de PCAS Finland.

3.3 Pactes ou conventions entre actionnaires

Néant

4. Autres informations sur le gouvernement d'entreprise

4.1 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprises

4.1.1 Informations relatives aux Assemblées Générales

• Convocation des Assemblées Générales (article 20 des statuts)

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les Assemblées sont convoquées dans les formes et délais prévus par la réglementation en vigueur.

• Admission aux Assemblées Générales (article 21 des statuts)

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement, par mandataire ou par correspondance, quel que soit le nombre de ses actions, pourvu qu'elles soient libérées des versements exigibles et aient fait l'objet d'un enregistrement comptable à son nom ou celui de l'intermédiaire inscrit pour son compte (dans les conditions prévues par la Loi) au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris :

- pour les actionnaires nominatifs : dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société,
- pour les actionnaires au porteur : dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

• Bureau des Assemblées Générales (article 22 des statuts)

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

En cas de convocation par un Commissaire aux Comptes ou par mandataire de justice, l'Assemblée est présidée par l'auteur de la convocation.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs.

Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire qui peut être pris en dehors des membres de l'Assemblée.

• Pouvoirs des Assemblées Générales – Vote dans les Assemblées Générales – Quorum et majorité (article 23 des statuts)

Les Assemblées d'actionnaires ordinaires, extraordinaires ou spéciales, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions qui les régissent respectivement, exercent les pouvoirs qui leur sont attribués par la loi.

Les actionnaires peuvent assister et voter personnellement aux Assemblées Générales, voter par correspondance ou donner procuration selon les modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décisions du Conseil d'Administration, les actionnaires peuvent également participer à l'Assemblée par voie de visioconférence ou voter par tous moyens de télécommunication, dans les conditions prévues par le Conseil d'Administration et selon les dispositions prévues par la réglementation en vigueur.

Si le Conseil d'Administration en décide ainsi lors de la convocation de l'assemblée, les pouvoirs et les formulaires de vote à distance, de même que, le cas échéant, les attestations de participation, peuvent être établies sur support électronique dûment signé dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

La saisie et la signature électronique par l'actionnaire du formulaire peuvent, si le Conseil d'Administration le décide au moment de la convocation de l'Assemblée, être directement effectuées, le cas échéant sur le site Internet dédié mis en place par la société, par tout procédé fiable d'identification garantissant le lien de la signature avec le formulaire tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration et répondant aux conditions fixées par la réglementation en vigueur.

La date ultime de retour des bulletins de vote par correspondance et des procurations est fixée à trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée. Toutefois, le Conseil d'Administration aura toujours, s'il le juge convenable, la faculté d'abrèger ce délai. Les formulaires électroniques de vote à distance et les instructions données par voie électronique comportant procuration, dès lors que le Conseil d'Administration en autorise l'utilisation, peuvent valablement parvenir à la société jusqu'à 15 heures, heure de Paris, la veille de la réunion de l'Assemblée.

4.1.2 Informations relatives aux Conseils d'Administration

• Composition du Conseil d'Administration (article 12 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'Administration de 3 membres au moins. Le nombre maximum des membres du conseil est fixé au nombre maximum prévu par l'article L.225-17 du Code de Commerce sous réserve des dispositions prévues en cas de fusion par l'article L.225-95.

La limite d'âge pour exercer la fonction d'administrateur est de moins de 75 ans.

Le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut excéder le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 70 ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'administrateurs ayant dépassé cet âge.

La durée des fonctions des administrateurs est de 6 années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

L'administrateur nommé par cooptation en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

• Actions d'administrateurs (article 13 des statuts)

A l'exception des actionnaires salariés nommés administrateurs en application de l'article L.225-23, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 1 (une) action.

• Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 14 des statuts)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires la concernant.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'Administration peut consentir à tous mandataires de son choix toutes délégations de pouvoirs dans la limite de ceux qui lui sont conférés par la loi et par les présents statuts.

• Réunion et délibérations du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)

Les Administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tous moyens, même verbalement.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, le conseil désigne à chaque séance celui de ses membres présents qui doit présider la séance.

Le conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire, même en dehors de ses membres.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Toutefois, cette disposition n'est pas applicable pour l'adoption des décisions prévues aux articles L.232-1 (établissement des comptes annuels) et L.233-16 (établissement des comptes consolidés).

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage des voix, celle du Président de la séance n'est pas prépondérante.

• **Président du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)**

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est obligatoirement une personne physique.

Le Président doit être âgé de moins de 75 ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

4.2. Autres informations concernant les membres des organes de direction et surveillance

4.2.1 Expertise en matière de gestion

Les mandats des membres du Conseil d'Administration figurent dans le rapport du Président sur le contrôle interne.

• **Direction Générale**

La Direction Générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président, soit par une autre personne physique, actionnaire ou non de la société, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise conformément à l'article 15 des statuts.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise soit pour une durée limitée qui ne peut être inférieure à un an, soit pour une durée non limitée. À l'expiration de la durée de l'option, si celle-ci est limitée, le Conseil d'Administration doit à nouveau délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale de la société.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

• **Composition des organes de direction**

Directeur Général : Philippe Delwasse (à compter du 6 décembre 2005)

• **Liste des mandats des membres des organes de direction au 31 décembre 2011**

Mandats exercés	Société
Philippe Delwasse	
Vice-Président du Conseil d'Administration	PCAS SA
Administrateurs	Dauphin Participations

Il convient de noter que chaque filiale a sa propre organisation et qu'il n'existe aucun comité constitué par l'organe d'administration.

• **Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur et de ses filiales**

Au 31 décembre 2011, les administrateurs, personnes physiques de Dynaction, détenaient 560 639 actions du capital et 23,39 % des droits de vote de la société.

4.2.2 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

• **Conseil d'Administration**

A la meilleure connaissance de la société, il n'existe aucun lien familial entre les mandataires sociaux.

En outre, à la meilleure connaissance de la société, au cours des cinq dernières années, aucun des membres du Conseil d'Administration de la société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par les autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;
- n'a été empêché d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou de participer à la gestion d'un émetteur.

Enfin, à la meilleure connaissance de la société, aucun membre du Conseil d'Administration n'est en situation de conflit d'intérêts au titre de l'exercice de ses mandats.

4.3. Opérations avec les apparentées

Cf. note 22 de l'annexe aux comptes consolidés

5. Autres informations sur l'activité et l'organisation du groupe

5.1. Organigramme

5.1.1. Organigramme

Voir note 2 des états financiers consolidés

5.1.2. Relations entre la société mère et les filiales

Au 31 décembre 2011, PCAS SA est une filiale à 63,65 % de Dynaction. Cette dernière est un holding financier qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles.

La société Dynaction entretient avec sa filiale des relations de type Mère-Fille dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice 2011 sont les suivants :

- assistance générale et missions spécifiques pour un montant de 150 000 euros,
- avance de trésorerie de PCAS à Dynaction pour un montant de 100 000 euros.

5.2. Propriétés immobilières, usines et équipements

- Voir présentation de l'appareil industriel pages 16 à 19.
- Voir immobilisations corporelles des états financiers consolidés (note 4).

5.3. Contrats importants

L'ensemble des contrats de la société a été conclu dans le cours normal des affaires et n'appelle pas de commentaire particulier.

Les acquisitions par PCAS de différents sites auprès de Laboratoires Pharmaceutiques depuis 2001 avaient donné lieu à la signature de contrats commerciaux attachés à ces acquisitions. Ces contrats sont échus et ont fait l'objet de :

- renouvellement en 2011 du contrat de fournitures entre PCAS et Ipsen-Beaufour lors de l'acquisition d'Expansia en 2001,
- renouvellement en 2010 du contrat de fournitures entre PCAS et Leiras Oy, filiale du Groupe Schering AG lors de l'acquisition de PCAS Finland en 2001,
- renouvellement en 2011 (pour une nouvelle période de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2013) avec Sanofi du contrat pluriannuel conclu entre PCAS et Aventis lors de l'acquisition de VLG Chem en 2004.

Le Groupe n'est par ailleurs pas dépendant de contrats d'approvisionnement industriels dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

5.4. Recherche & Développement

PCAS a décidé de réorienter sa stratégie en faveur de produits et/ou technologies propriétaires, impliquant des investissements spécifiques en Recherche & Développement en faveur de projets d'importance clairement identifiés. Les dépenses exposées par PCAS dans le cadre de ces développements internes sont comptabilisées en immobilisations incorporelles uniquement si l'ensemble des critères suivants définis par la norme IAS 38 est satisfait :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

En 2011, les dépenses de développement remplissant ces critères se sont élevées à 0,2 million d'euros (contre 1 million d'euros en 2010). Les autres frais de recherche et de développement qui ne remplissent pas ces critères demeurent comptabilisés en charges dès lors qu'ils sont encourus (cf. note 21 des notes annexes aux comptes consolidés).

5.5. Dépendances à l'égard de brevets ou licences

Le Groupe n'est pas dépendant de brevets ou licences dont l'importance pourrait présenter une menace significative sur son activité globale.

5.6. Autres engagements

La présentation des engagements hors bilan faite dans les notes annexes aux comptes consolidés (note 19) et sociaux (note 13) n'omet pas, à notre meilleure connaissance, l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

5.7. Historique

- 1982** - Achat pour une somme symbolique de la société Cryo Diffusion par Henri Blanchet et Christian Moretti
- Redressement de Cryo Diffusion

- 1983** - Achat de C.E.E. et de C.C.S

- 1984** - Introduction en Bourse de C.E.E. au Second Marché de Paris
- Achat de Matlabo

- 1985** - Achat de Risoud SA.
- Filialisation de l'activité cryogénique
- La société mère prend le nom de Dynaction
- Augmentation de capital de Dynaction de 10 millions de francs

- 1986** - Introduction en Bourse de Dynaction au Second Marché de Paris

- Achat de la société Jeulin et fusion de Jeulin avec Matlabo
- Risoud filiale son activité industrielle, prend le nom de Mécadyne et acquiert deux nouvelles filiales
- C.E.E. absorbe le département télécontrôle de C.C.S.
- Dynaction bénéficie d'une option sur 50 % du capital de la société FRANKEL
- 1987** - Dynaction lève l'option sur 50 % du capital de Frankel
- Fusion de Frankel et de Dynaction
- Introduction en Bourse de la société Cellier au Second Marché de Lyon
- Rachat de 35 % du capital de Mécadyne à son ancien propriétaire
- Achat de Fontaine Electronique
- Prise de participation dans Feralco
- Augmentation de capital de Dynaction de 10,875 millions de francs par émission d'actions nouvelles à bons de souscription d'actions
- Achat de Métanic
- 1988** - Achat de Regma
- Achat d'Eurodyne
- Achat de Grantil
- Métanic prend le nom de Dynelec
- Achat de RMA
- 1989** - Introduction en Bourse de Mécadyne au Second Marché de Paris
- Création de Dynaspring avec apport par Dynaction des sociétés Regma, Fontaine Electronique et RMA
- Achat de Fenwick
- 1990** - Achat de Lecat-Porion
- 1991** - Cotation des actions de Dynaction au Marché à Règlement Mensuel
- Cession de Fenwick à Mécadyne
- Cession de Regma au Groupe Unic Technologies
- Achat par Mécadyne de Engrenages et Réducteurs au Groupe P.S.A.
- 1992** - En mai, achat de la société PCAS au Groupe Akzo
- En décembre, mise en redressement judiciaire de la société Cellier
- 1993** - Deux OPE sont réalisées avec succès sur les sociétés Mécadyne et Dynelec
- Absorption par Dynaction du sous-holding Dynaspring
- Cession des filiales : Grantille, Cat Porion, Gubri, Kalix Dupuy, C.B.G., Boissier, Lecas, C.E.E, 40 % d'Engrenages et Réducteurs par Mécadyne
- 1994** - Introduction en Bourse de Médiascience au Second Marché de Paris
- Cession de la participation dans A.F.E.
- Placement de 20 % des titres de DYNATEG
- 1995** - Disparition prématurée de Henri Blanchet en février
- Emission d'un emprunt obligataire convertible de 100 millions de francs
- Achat de la SC. MOV par Mécadyne
- Mise en œuvre d'une politique de suppression des maisons-mères :
 - Absorption de Dynair par Mécadyne
 - Absorption de Mécadyne par Dynaction
- Achat de la SNC des Peupliers par Dynaction
- Introduction en Bourse de PCAS au Second Marché de Paris
- OPR sur Dynelec
- 1996** - Poursuite du développement de PCAS par la création de la société Béarnaise de Synthèse, en partenariat avec Elf Atochem
- Cession des sociétés FAV/LCAB et Tiro-Clas Belgique
- Recentrage du Groupe sur ses métiers par l'acquisition de fonds de commerce :
 - Movex par Vulcanic
 - Mat-Jam par Feralco-Lapouyade
 - Mentor par Médiascience
- Achat de la société Antycip par Convergence
- 1997** - Achat du Groupe Chrysis par Médiascience
- Cession de la société Fenwick
- 1998** - Poursuite du recentrage du Groupe, cessions des sociétés : C.F.E.I. et Sodalgo par Dynelec, Risoud Précision, Sadam, Tiro-Clas par Dynalog, Hugonnet, Maurepas-Technique et Mecam
- Achat de la société Seloc par PCAS
- Achat de la société SAAS-Technologie par Convergence
- Création de la société Adet par Feralco-Lapouyade
- Renforcement du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :
 - + 49,74 % - CMD Engrenages et Réducteurs (suite au retrait de la Côte de ses actions)
 - + 32,53 % - Médiascience
 - + 28,02 % - Vulcanic à travers les sous-holdings Dynelec et Dynalog
- Continuation de la suppression des maison-mères par absorption de Selic et SC. MOV par Dynaction
- 1999** - Poursuite du développement de PCAS par l'acquisition de la société Vernolab en janvier et de la société Pharmacie Centrale de France en juillet
- Renforcement du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :
 - + 4,63 % - Médiascience (Suite Offre Publique de Retrait)
 - + 10,47 % - Vulcanic dans le sous-holding Dynalog
 - + 20 % du sous-groupe Les Editions Chrysis dans le sous-holding Médiascience
- Continuation de la suppression des maison-mères par l'absorption de :
 - Vulcanic Plastique et Innovation Thermique par Vulcanic
 - Melicerte et Logedic par Les Editions Chrysis
- 2000** - Continuation du développement de PCAS par l'acquisition d'un fonds de commerce de principes actifs pour l'industrie pharmaceutique auprès de Sanofi-Synthélabo.
- Accélération du contrôle de Dynaction dans le capital de ses filiales :
 - + 0,20 % - Médiascience (Suite au retrait de ses actions de la Côte)
 - + 1,41 % - PCAS
 - + 0,44 % - CMD Engrenages et Réducteurs
- Cessions des sociétés Houvenaghel-Hennequin, Aucouturier, Bedi-Paillet et des sous-groupes : Vulcanic et Convergence.

- Poursuite de la restructuration du groupe, par l'absorption de Seloc par PCAS et Deltalab par ISTI (a l'issue de cette dernière opération, la société absorbante a pris la dénomination suivante : Médiascience Enseignements Techniques)
- 2001** - Accélération du recentrage par la cession des sociétés FL & co, Cryo Diffusion et Médiascience Enseignements Techniques.
- Acquisition par le pôle Chimie fine et de spécialité des sociétés Expansia, Leiras fine Chemicals Oy, E-Pharma et du site industriel de Bessay dans l'Allier.
- Absorption par confusion de patrimoine des sociétés Dynalog et SIG
- 2002** - Cession des titres du sous-groupe Médiascience (dont les filiales Jeulin et Editions Chrysis)
- Absorption par confusion de patrimoine de la société Dynelec
- Acquisition par le sous-groupe Créapharm du pôle Chimie fine et de spécialités des sociétés Créapharm Développement, Euclidis et Sci Maude.
- 2003** - Augmentation de la participation de Créapharm Groupe dans les sociétés Créapharm Développement et Euclidis
- Absorption par confusion de patrimoine de la société Sofie
- 2004** - Cession de la société Vernolab en février
- Prise de participation à hauteur de 85 % dans VLG Chem au 1^{er} juin
- Prise de participation complémentaire de 50 % dans PCAS Finland en juin, PCAS détenant 100 % de sa filiale après cette opération
- Fusion entre Créapharm Développement et Euclidis, deux filiales de la Holding du secteur formulation : Créapharm Groupe
- Création par PCAS d'une filiale commerciale aux Etats-Unis : PCAS America Inc.
- Transfert du siège social de Dynaction à Longjumeau (91160)
- 2005** - Souscription à hauteur de 14,5 millions d'euros (par compensation de son compte courant d'actionnaire) à l'augmentation de capital de 20,25 millions d'euros de PCAS réalisée par émission d'Actions à Bons de Souscription d'Actions remboursables (ABSAR)
- Mise en place d'un crédit syndiqué de 70 millions d'euros sur 5,5 ans par PCAS
- Cession du sous-groupe Créapharm au 4^{ème} trimestre
- Cession de CMD en décembre
- 2006** - Création de PCAS Biosolution
- Prise de participation dans Protéus (6 %)
- Cession de la majorité du capital de PCF au management (participation de PCAS ramenée à 49,9 %)
- 2007** - Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (32,5 %)
- Cession d'un complément du capital détenu par PCAS dans PCF au management (participation de PCAS ramenée à 19,9 %)
- 2008** - Cession des actifs immobiliers de Bezons et de Boulogne (ancien siège social)
- Renforcement de la participation de PCAS dans Protéus (39,5 %)
- Création de PCAS GmbH

- 2009** - Prise de participation dans PCAS Nanosyn en Californie (50 %) et dans PCAS Biomatrix (66 %), participation dans Protéus portée de 39,5 % à 42,9 %
- Transmission Universelle de Patrimoine au profit de Dynaction des sociétés Comed et Médiascience International
- Dissolution avec liquidation amiable de la société SNC des Peupliers
- 2010** - Participation dans le capital de Protéus portée à 98,8 %

6. Contacts et informations financières disponibles

6.1 Contact pour l'information financière

Communication financière :

Philippe Delwasse
+33 (0)1 69 79 60 62 | www.dynaction.fr

Consultation des documents

Les documents concernant la société peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société : 23, rue Bossuet – 91160 Longjumeau.

6.2 Calendrier de communication financière

Prochain rendez-vous : Assemblée Générale Mixte le 24 avril 2012

6.3 Documents accessibles au public

Sont notamment disponibles sur le site internet de la société (www.dynaction.fr) les documents suivants :

- le présent rapport annuel
- les publications des comptes semestriels et annuels
- les présentations utilisées au cours des réunions analystes et investisseurs lors de la publication des comptes semestriels et annuels du Groupe PCAS
- les publications trimestrielles du chiffre d'affaires
- les communiqués financiers

Les documents et renseignements relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de Dynaction, 23 rue Bossuet – ZI la Vigne aux Loups - 91160 Longjumeau.

6.4 Document d'information annuel

La liste suivante présente les informations rendues publiques par Dynaction depuis le 1^{er} janvier 2010 (en complément de celles listées au chapitre précédent).

Liste des communiqués de presse

Au cours de l'exercice 2011, les communiqués de presse suivants ont été publiés sur le site internet de la Société (www.dynaction.fr) et / ou ont également fait l'objet d'une diffusion via Hugin :

31/12/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Décembre 2011	Liste des publications au BALO
31/12/2011	Contrat de liquidité - Décembre 2011	20/05/2011 Publications périodiques : Comptes annuels 2010
30/11/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Novembre 2011	01/04/2011 Convocations : Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011
30/11/2011	Contrat de liquidité - Novembre 2011	16/03/2011 Convocations : Avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011
31/10/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Octobre 2011	
31/10/2011	Contrat de liquidité - Octobre 2011	
07/10/2011	Information financière trimestrielle au 30 septembre 2011	
30/09/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Septembre 2011	
30/09/2011	Contrat de liquidité - Septembre 2011	
08/09/2011	Mise à disposition du rapport financier semestriel 2011	
08/09/2011	Rapport financier semestriel 2011	
07/09/2011	Résultats semestriels 2011	
31/08/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Août 2011	
31/08/2011	Contrat de liquidité - Août 2011	
31/07/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Juillet 2011	
31/07/2011	Contrat de liquidité - Juillet 2011	
25/07/2011	Chiffre d'affaires du 1 ^{er} semestre 2011	
30/06/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Juin 2011	
30/06/2011	Contrat de liquidité - Juin 2011	
30/06/2011	PCAS - Réaménagement de l'endettement	
31/05/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Mai 2011	
31/05/2011	Contrat de liquidité - Mai 2011	
30/04/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Avril 2011	
30/04/2011	Contrat de liquidité - Avril 2011	
20/04/2011	Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011 - Résultat du vote des résolutions	
19/04/2011	Information financière trimestrielle au 31 mars 2011	
08/04/2011	Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011 - Nouvel administrateur	
07/04/2011	Mise à disposition du rapport financier annuel 2010	
07/04/2011	Rapport financier annuel 2010	
31/03/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Mars 2011	
31/03/2011	Contrat de liquidité - Mars 2011	
30/03/2011	Assemblée Générale Mixte du 20 avril 2011	
28/02/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Février 2011	
28/02/2011	Contrat de liquidité - Février 2011	
16/02/2011	PCAS : Présentation des comptes 2010 - Réunion analystes/investisseurs à Paris le 16 février 2011	
16/02/2011	Résultats 2010	
31/01/2011	Nombre d'actions et de droits de vote - Janvier 2011	
31/01/2011	Contrat de liquidité - Janvier 2011	

DYNACTION

Président : Christian Moretti
Siège social
BP 181 - 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91 160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 79 60 62
Fax : 33 (0)1 64 48 33 59
www.dynaction.fr

PCAS

Président : Christian Moretti
Siège social
BP 181 - 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91 160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19
www.pcas.com

Sites

- **Usine de Bourgoin**
15 avenue des frères lumière
cs 52009
38307 Bourgoin-Jallieu cedex
France
Tél. : 33 (0) 4 74 93 63 33
Fax : 33 (0) 4 74 28 29 98
- **Usine de Couterne**
Route de Lassay
61 410 Couterne – France
Tél. : 33 (0)2 33 37 50 20
Fax : 33 (0)2 33 37 50 21
- **Usine de Limay**
19 route de Meulan
78520 Limay – France
Tél. : 33 (0)1 34 78 87 87
Fax : 33 (0)1 30 92 03 46

EXPANSIA

Siège social
BP 181 – 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91 160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Route d'Avignon
30390 Aramon – France
Tél. : 33 (0)4 66 57 01 01
Fax : 33 (0)4 66 57 01 48

PCAS Finland Oy

Messukentänkatu 8
20210 Turku – Finlande
Tél. : 00 358 2 330 51
Fax : 00 358 2 330 55 00
Jussi.torikka@pcasfinland.fi
www.pcasfinland.com

Société Béarnaise de Synthèse

Siège social
BP 181 – 23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91 160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)1 69 09 77 85
Fax : 33 (0)1 64 48 23 19

Site

Plateforme Sobegi
Pôle 4
Avenue du Lac /R.D.281
64 150 Mourenx
Tél. : 33 (0)5 59 92 75 33
Fax : 33 (0)5 59 92 75 31

VLG Chem

Siège social
35 avenue Jean-Jaurès
92390 Villeneuve-La-Garenne – France
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

Site

35 avenue Jean-Jaurès
92390 Villeneuve-La-Garenne – France
Tél. : 33 (0)1 46 85 91 91
Fax : 33 (0)1 46 85 91 61

PCAS Biosolution

Siège social
23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91 160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0)4 66 27 29 21
Fax : 33 (0)1 66 27 29 20
jmonet@pcas-bio.com
www.pcas-bio.com

PROTEUS

70, allée Graham Bell
Parc Georges Besse
30000 Nîmes
Tél. : 33 (0)4 66 70 64 64
Fax : 33 (0)4 66 70 64 60
jmartin@proteus.fr
www.proteus.fr

St-Jean Photochimie - SJPC

725 Trotter
St-Jean sur Richelieu J3B 8J8
Québec - Canada
Tél. : 00 1 450 348 09 01
Fax : 00 1 450 349 15 28
Philippe.hugele@sjpc.com
www.sjpc.com

PCAS America Inc.

208 Third Street
Hoboken New Jersey 07030
USA
Tél. : 1 201 633 0290
Fax : 1 201 377 0383
jtessier@pcasamerica.com

PCAS GmbH

Kennedyvallee 97a
60596 Frankfurt am Main - Germany
Tél. : 00 49 21 02 89 24 307
Fax : 00 49 21 02 89 24 308
claus.riel@pcas.com

PCAS BioMatrix Inc.

725 Trotter
St-Jean sur Richelieu J3B 8J8
Québec - Canada
Tél. : 00 1 450 348 09 01
Fax : 00 1 450 349 15 28
Philippe.hugele@sjpc.com
Karine.salim@pcas.com

PCAS Nanosyn

3331-B Industrial Drive
SANTA ROSA CA 95 403
USA
Tél. : (1) 707 526 4526
Fax : (707) 523-4707
oissakova@pcas-nanosyn.com

ENERSENS

Siège social
23 rue Bossuet
ZI de la Vigne-aux-Loups
91160 Longjumeau – France
Tél. : 33 (0) 1 69 79 60 62
Fax : 33 (0) 1 64 48 33 59
pierre-andre.marchal@pcas.com

PCAS China

Baohua City Jingdian Building, Room 806
No. 518, Anyuan Road, Putuo District
200060 Shanghai
People's Republic of China
TEL: +86 21 52530016
FAX: +86 21 52530017
pcaschina@pcas.com

上海普陀区安远路518号
宝华城市晶典大厦 806室
邮编: 200060
中国
电话: +86 21 52530016

